

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT

Direction de la stratégie, de la programmation et de l'évaluation

Développement : 12 thèmes en débat

Étude réalisée par
Audrey AKNIN
Université Versailles Saint-Quentin
Jean-Jacques GABAS
Université Paris XI-Orsay
Vincent GERONIMI
Université Versailles-Saint-Quentin.

avec la collaboration de
Michèle LECLERC-OLIVE
CNRS/CEMS
Pierre JACQUEMOT
MAE/DGCID

*Cette étude est un document interne établi à la demande du
ministère des Affaires étrangères.
Les commentaires et analyses développées n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous les pays.

Photo de couverture : Médiaplus
© Ministère des Affaires étrangères, 2000.
ISSN : 1160-3372
ISBN : 2-11-091316-9

Sommaire

Avant-propos	5
1 - Développement et mondialisation : une vue d'ensemble	7
I. Prendre en considération le processus de mondialisation	7
II. Les débats au sein de quelques organisations internationales	9
1. En quels termes la Banque mondiale pose-t-elle la question du développement ?	9
2. L'approche de la Commission européenne	12
3. L'approche du PNUD : le développement humain	12
III. Contributions d'équipes françaises à huit questions essentielles	14
1. Réhabiliter la notion de politique publique	14
2. Passer de la notion de société civile à celle de l'espace public	15
3. Les décentralisations : un concept polysémique	15
4. Donner à la coopération une dimension éthique	16
5. Repenser la régionalisation des économies	16
6. Repenser les mécanismes de stabilisation	16
7. Aborder la question des institutions	17
8. Passer de l'aide aux biens publics internationaux	18
2 - Ouverture et développement	19
I. Origine et cadre général des débats	19
II. Les principaux débats dans les instances multilatérales	21
III. Les débats dans les centres de recherche français	26
3 - Biens publics internationaux	27
I. Le bien public : définition du concept	27
II. Les biens publics internationaux : production et rôle de l'état	28
III. Les débats dans les centres de recherche français	32
4 - Environnement et développement	33
I. Théorie et principes	33
II. Instruments des politiques d'environnement	35
III. L'environnement : une question globale	37
IV. La question environnementale dans les politiques de développement	38
V. Environnement et développement : la question scientifique française	39
5 - Population et développement : santé, éducation, genre	40
I. Le capital humain : un concept fondateur	40
II. Les grandes instances multilatérales à l'interface santé, éducation et genre	41
III. Développement et population : la question scientifique française	46
6 - Inégalités et développement : de Kuznets à Sen	47
I. Inégalités, revenu et croissance : un cadrage théorique	47
II. De la pauvreté aux inégalités : une priorité retrouvée au sein des instances multilatérales	48
III. Inégalités et développement : l'approche française	50
7 - Aide et efficacité	52
I. L'aide comme moyen de contribuer au processus de développement	52
II. Les débats au sein des instances multilatérales	52
III. Les débats dans des centres de recherche en France	58
8 - Financement du développement et dette	59
I. Quatre traits caractérisent cette évolution	59
II. Les débats au sein des organisations multilatérales	59
III. Les débats dans des centres de recherche en France	62
9 - Analyse du post-ajustement	63
I. Origine et cadre général des débats	63
II. Les principaux débats dans les instances multilatérales	64
III. Les débats dans des centres de recherche en France	66

10 - Culture et développement	67
I. La culture et ses ambiguïtés	67
II. Culture et développement : entre capital social et participation, la démarche des grandes instances multilatérales	69
III. Culture et développement : l'analyse française	72
11 - Institutions et gouvernance	73
I. Origines et cadre général des débats	73
II. Les débats au sein des institutions multilatérales	74
III. Les débats dans des centres de recherche français	76
12 - Décentralisation et acteurs locaux	78
I. Décentralisation et société civile : de quoi parle-t-on ?	78
II. Les théories politiques centrées sur la société civile	79
Références bibliographiques	83
Liste des acronymes utilisés	93

Avant-propos

La place occupée dans la politique étrangère par les problèmes relatifs au développement est importante non seulement en raison du rôle historiquement joué par la France auprès des pays du Sud, mais aussi parce que ces problèmes interfèrent dans tous les grands sujets internationaux : paix, sécurité, environnement, immigration, emploi, croissance économique... « *Notre diplomatie doit y accorder une part essentielle car l'inégalité dans le développement est la cause première des tensions* » (Charles Josselin, le 25 avril 2000 à l'Assemblée nationale).

L'intérêt accordé aux questions de développement s'est particulièrement manifesté à Paris pendant la semaine du 26 au 30 juin 2000 durant laquelle se sont tenues trois manifestations importantes sur le développement (avec la Banque mondiale, le PNUD et l'Union européenne). Le Sommet du G8 à Okinawa (juillet 2000), le Sommet du millénaire à New York (septembre 2000) et la présidence française de l'Union européenne (second semestre 2000) seront d'autres occasions de présenter nos thèses, de mettre en valeur nos acquis et de contribuer à la recherche de solutions aux drames du développement inégal.

La DGCID a souhaité présenter les principaux débats sur les stratégies de développement qui se tiennent tant dans les instances internationales qu'au sein des milieux scientifiques. Elle a donc demandé à une équipe d'universitaires de présenter un état des lieux de la pensée sur le développement, de tracer les cheminements intellectuels, d'éclaircir les concepts utilisés et de présenter les thèses concurrentes mises en avant.

Les auteurs appartiennent au groupement d'intérêt scientifique GEMDEV (Groupement Économie mondiale, Tiers Monde et Développement) qui a été constitué autour de 50 laboratoires et formations doctorales de la région de l'Île-de-France et qui réalise des cycles de conférences sur des thèmes transversaux de développement dans une perspective pluridisciplinaire.

Ce travail a une vertu pédagogique. Il n'est pas simple pour autant. Le développement est en effet un carrefour très fréquenté, une discipline qui associe diverses spécialités, et qui combine subtilement théories, faits, mythes et pouvoirs. L'impression de confusion que certains ressentent parfois est accentuée par la difficulté à démêler ce qui relève de la doctrine et ce qui est du domaine de l'action. L'idéologie alterne avec le discours sur la pratique.

La présentation des travaux universitaires proposée dans ce document est encore partielle. Un travail exhaustif exigerait un travail plus long et plus systématique, en direction notamment des équipes de recherche françaises (universités, grands établissements publics de recherche...). De surcroît, le champ couvert par les théories du développement étant très vaste, tous ses aspects n'ont pas été traités. 12 thèmes ont été privilégiés, mais d'autres auraient pu l'être.

Le but de ce document est notamment de mettre en avant la pensée internationale et française, dans sa diversité et dans son actualité. Il permet aujourd'hui d'identifier ce qu'il serait possible d'appeler « une identité française en matière de développement », à partager avec les partenaires du Sud comme avec les Européens. Cette identité s'enracine autour de quelques idées-forces.

La première est que *le développement durable* (pérenne, soutenable et viable) de l'économie nécessite des règles du jeu. Elles concernent l'environnement, dimension vitale et richesse potentielle. Les exigences d'une gestion assurant la protection et la transmission du patrimoine naturel et de la « résilience » (capacité de reconstitution) aux générations futures imposent des

limites à la recherche d'une efficacité selon les seuls critères du marché. L'accent est aujourd'hui mis sur les institutions qui protègent les droits de propriété et qui organisent les marchés internationaux de biens, de services et des actifs.

La seconde idée largement partagée porte sur *la gouvernance*. L'État retrouve une nouvelle place centrale, agissant sur l'économie toute entière par la réglementation, la justice et la fiscalité pesant par ses arbitrages sur l'amélioration du système économique. Dans la pratique, l'évaluation des politiques d'ajustement comme le bilan des crises latino-américaines ou asiatiques, révèlent que les capacités de réglementation et de management de l'État peuvent être soit inadaptées en l'absence d'investissements pour améliorer les capacités de l'administration publique, soit menacées par la libéralisation trop précoce ou par la volatilité des marchés financiers.

La réforme des politiques doit aussi tenir compte de leurs effets sur *les inégalités et la cohésion sociale*, qui revêtent une importance particulière dans un contexte de globalisation. Le thème de la lutte contre la pauvreté occupe désormais le devant de la scène dans les pays pauvres comme dans les pays riches. Entrent dans la pauvreté les divers aspects de la couverture des besoins de la vie : alimentation, logement, soins, eau, sécurité, mais aussi accessibilité aux droits fonciers, aux droits à la formation, aux droits à l'information, aux droits à l'expression politique...

Dans les pays pauvres, les bénéfices nets des dépenses publiques d'habitat, d'alimentation, de santé et d'éducation sont toujours faciles à démontrer. Le problème est de savoir comment améliorer la conduite simultanée des divers programmes et la gestion des différents mécanismes d'aide. Le dialogue sur les politiques doit s'efforcer de traiter dans le même temps tous les aspects du problème social. Et le même défi doit être relevé dans les efforts de protection de l'environnement, dans les politiques de soutien au secteur privé ou encore de lutte contre la corruption.

Trop souvent, les décideurs ne s'appliquent pas assez à expliquer les changements et leurs conséquences pour l'administration publique, pour les entreprises, les salariés, les syndicats et la société civile dans son ensemble. Par voie de conséquence, la capacité à démontrer l'avantage pour la collectivité comme pour chaque groupe social de *la réforme des politiques économiques, sociales et institutionnelles* constitue probablement le défi majeur du développement.

1. DÉVELOPPEMENT ET MONDIALISATION : UNE VUE D'ENSEMBLE

I. Prendre en considération le processus de mondialisation

La mondialisation est certainement un des concepts les plus utilisés dans la plupart des sciences économiques, sociales, humaines et politiques, et souvent défini par chacun des observateurs ou analystes selon ses propres critères. Le processus de mondialisation se réfère à une réalité historique de cette fin de XX^e siècle qui le singularise des autres mouvements de « mondialisation » que la planète a connus depuis des siècles (GEMDEV, 1999), et en particulier par rapport aux années 1960-70. A ce titre, ses caractéristiques doivent être précisées pour réellement savoir de quoi il est question. La prise en considération de ses caractéristiques a des implications fortes qui amène à redéfinir les termes dans lesquels se posent les problématiques du développement et de la coopération internationale.

La mondialisation se caractérise par une extension à l'échelle mondiale de diverses réalités, une accentuation et une intensification de toute une gamme d'interdépendances mondiales. Ce processus suscite à la fois de l'homogénéisation et de la différenciation, des cohérences, des tensions, des oppositions, des dislocations, du fait d'une complexité grandissante du jeu des acteurs sur la scène internationale.

Le changement du système-monde par cette conjonction de dérégulation, de rapidité des échanges informationnels, de recompositions des espaces économiques interroge nécessairement les parcours de développement aussi bien dans les « Nord » que dans les « Sud ». Il implique également une modification sensible de la hiérarchie des pouvoirs, au regard de celle qui existait « traditionnellement » : les jeux de pouvoirs mettent en scène des acteurs dorénavant multiples. Qui participe alors à la construction de cette architecture internationale ?

Tout d'abord il convient de prendre en compte le nombre croissant d'intervenants au sein de l'architecture internationale :

Il y a, bien sûr, les puissances publiques, les entités supra-nationales, comme l'Union européenne, et les États eux-mêmes qui ont dominé la construction des relations internationales durant les quarante dernières années.

Aujourd'hui, il faut compter avec un autre acteur, certes encore marginal : les collectivités territoriales. Leur rôle est loin d'être négligeable tant dans la constitution d'espaces publics que dans leur contribution au développement local et, plus généralement, à la redéfinition du rôle de l'État. D'ailleurs, le fil directeur du dernier *Rapport sur le Développement dans le Monde* (Banque mondiale) est celui de la mondialisation et de la localisation, deux phénomènes considérés comme indissociables ; ils redessinent les contours géographiques et économiques du développement.

D'autres acteurs moins « classiques » interviennent avec davantage d'intensité que par le passé sur les plans mondial et local : ce sont les ONG, les organisations confessionnelles ou syndicales. Traditionnellement moins présentes dans la sphère internationale, elles contribuent

actuellement à l'émergence ce que l'on appelle, dans une expression assez peu satisfaisante sur le plan épistémologique, la « société civile mondiale ». L'exemple de Seattle est là pour le rappeler. Il en est de même avec la place que cherchent à se faire des organisations professionnelles ou les ONG dans les forums qu'instaure la Commission européenne dans le cadre de la future convention de partenariat UE-ACP qui s'attachera à construire une pyramide depuis le local jusqu'aux grands décideurs mondiaux ou régionaux.

Citons aussi le rôle fondamental joué par les groupes-experts et la communauté scientifique dans la formulation des politiques ; ils génèrent un système de valeurs qui leur est propre et ont un pouvoir non négligeable sur les décisions des acteurs tant privés que publics.

Apparaît enfin, avec de plus en plus de force, un acteur que l'on nomme « l'opinion publique » qui, à sa manière, forge les rapports entre les États de même qu'entre les États et les organismes supra-nationaux, et influence l'adoption ou non de telle ou telle norme internationale.

Tous ces acteurs ont un rôle croissant dans la construction politique des sociétés pour constituer un véritable maillage des rapports et constituer de multiples imbrications.

Parallèlement, la financiarisation des économies et les firmes multinationales organisées en réseaux constituent de formidables pouvoirs internationaux qui ne sauraient être ignorés. L'existence de ces phénomènes, les stratégies qui en découlent, jouent sur les trajectoires de développement des États aussi bien industrialisés qu'en développement et vont jusqu'à remettre en question les modèles de coopération au développement traditionnellement établis. Quelques exemples illustrent ce dernier propos. Tout d'abord, la financiarisation, c'est au quotidien l'échange de titres pour un volume de l'ordre de 1500 à 2000 milliards de dollars sans aucune règle éthique ou prudentielle, souvent favorisé par l'existence de paradis fiscaux ; l'aide publique au développement n'est allouée chaque année que pour un montant de 50 milliards de dollars avec un maximum de conditionnalités. Ces deux logiques de la financiarisation et du développement ne peuvent plus être abordées indépendamment l'une de l'autre⁽¹⁾. La déréglementation financière a profondément changé la structure du financement international. Le dernier *Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde* montre notamment que les investissements directs étrangers dans le monde en 1997 atteignaient près de 3500 milliards de dollars dont 68% en faveur des pays industrialisés, le reste pour les pays en développement, l'Afrique ne captant que moins de 2% de ce total. De plus, les stratégies des firmes multinationales forment des espaces économiques qui ne correspondent pas systématiquement à ceux des États : elles créent des espaces régionaux (qui ne sont pas nécessairement des espaces régionaux institutionnels), des pôles de développement. Il en est ainsi dans les secteurs « traditionnels » comme celui des mines en Afrique au sud du Sahara, mais aussi dans le secteur de la « nouvelle économie » avec les technologies de l'information et de la communication. Ces firmes qui interviennent dans le cadre de privatisations de sociétés nationales de télécommunication, sont actuellement en train de forger les espaces de communication.

Mais il serait réducteur d'aborder cette architecture internationale sans parler des hommes et, plus particulièrement, des migrations. Certes, le nombre de migrants ne représente guère plus de 2 à 3% de la population mondiale, mais le chiffre augmente régulièrement. Les raisons et les formes que prennent ces mouvements de population (réfugiés, diasporas...) et leur inscription dans la durée affectent et affecteront dans l'avenir les territoires et leur organisation économique, sociale et politique.

Ces acteurs sont là, présents ; ils détiennent des pouvoirs. Ce sont des réalités que l'on ne peut pas occulter. Peut-on alors aborder le développement dans les mêmes termes qu'il y a trente ans ? Certainement pas, mais quels paramètres faut-il prendre en compte ? Peut-on rester sur une analyse d'opposition État-marché ? Peut-on encore parler de coopération pour le développement

(1) J. Coussy et J.J. Gabas (1999), « Crises financières et modèles de coopération », *L'Économie Politique*, n°2.

uniquement en termes « d'aide », du fait même de la croissance des interdépendances et de l'organisation de l'économie internationale en réseaux ? Comment concevoir le multilatéralisme, les fondements de la négociation internationale ? Comment, dans ce contexte, la définition (conceptualisation) d'une stratégie de développement est-elle posée par la Banque mondiale, la Commission européenne et le PNUD ? Les stratégies de développement prennent-elles, ou non, en compte cette dimension de mondialisation ?

II. Les débats au sein de quelques organisations internationales

1 - En quels termes la Banque mondiale pose-t-elle la question du développement ?

Il est bien évidemment très réducteur que de vouloir donner « la » position d'une institution internationale aussi vaste que la Banque mondiale. Celle-ci est formée d'une multitude d'experts ayant chacun leur sensibilité et se trouvant confrontés aux réalités de terrain lorsqu'ils ont un projet ou un programme à mettre en œuvre dans un pays donné. Malgré cette réserve, il existe une épure qui prend des formes assez différentes selon les périodes : celle qui s'est fait jour au moment du « consensus de Washington » et celle plus récemment impulsée par J. Stiglitz.

Le diagnostic récent de la Banque mondiale

On le trouve aussi bien dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1999 (chapitre 1 : une nouvelle façon de penser le développement) que dans les articles et ouvrages de J. Stiglitz⁽²⁾. Les politiques de développement sont définies par l'objectif de réduction de la pauvreté. La pertinence des politiques macro-économiques, fiscales, sociales etc. est explicitement jugée à l'aune de leur impact sur la pauvreté. Cette approche se démarque de celle qui évaluait une politique économique par ses effets sur la croissance du PIB, indépendamment de ceux obtenus sur la répartition des revenus.

J. Stiglitz retrace une histoire des idées sur le développement en partant de la vision des années 1950 à celle de la décennie 1980 : le développement était un problème technique, une question de croissance du PIB. « Faire du développement » c'était s'attaquer à l'amélioration de l'allocation des ressources soit par le marché soit par les gouvernements. Cette démarche s'inscrivait dans le dilemme État ou marché : plus ou moins d'État, plus ou moins de marché ? Ainsi, dans les années 1980, l'obstacle au développement des marchés trouvait ses sources dans les déséquilibres budgétaires et les politiques monétaires inappropriées.

J. Stiglitz dresse les deux constats suivants : jusque très récemment, les outils d'analyse et les méthodes d'intervention ont été élaborés indépendamment des époques et des lieux, avec une vision trop « économiciste » en considérant que les seuls ingrédients pour le développement étaient l'État et le marché. Le second constat est que le développement est l'exception et non la règle.

Trois événements majeurs sont mis en avant par J. Stiglitz :

Tout d'abord, l'écroulement des économies centralement planifiées et la fin de la guerre froide ont fait « basculer » les croyances et les actions vers le tout marché. Le raisonnement a été binaire alors que, selon J. Stiglitz, ce n'est pas soit l'un, soit l'autre.

(2) Notamment les thèses de J. Stiglitz dans le Rapport sur le développement dans le monde 1997 abordant les rapports entre l'État et le marché.

J. Stiglitz (2000), « Vers un nouveau paradigme pour le développement », *L'Economie politique*, n°5.

J. Stiglitz (1997), « The role of government in the economies of developing countries », in *Development strategy and management of market economy*, E. Malinvaud *et al.*, Clarendon Press pour les Nations Unies.

J. Stiglitz (2000), *Principes d'économie moderne*, De Boeck Université.

Ensuite, les limites du « consensus de Washington »⁽³⁾ : les ingrédients de la libéralisation, stabilisation et privatisation, n'ont pas donné tous les résultats espérés. Une économie a besoin d'institutions pour fonctionner. Le « consensus de Washington » avait mis l'accent sur la propriété privée ; or selon J. Stiglitz, « [...] sans une infrastructure institutionnelle appropriée, la motivation du profit incite aussi à ne pas produire de biens mais à provoquer le pillage des entreprises et les transferts de richesse vers l'étranger. »

Le consensus de Washington

Pendant les années 1980, des thérapies de choc ont été préconisées par les institutions de Bretton Woods au nom de l'ajustement macroéconomique : rétablissement des équilibres internes et externes par de sévères cures d'austérité budgétaire, privatisation des entreprises publiques, déréglementation des prix, dévaluation, abandon des grands projets d'infrastructure, renoncement aux politiques d'import-substitution, le tout agrémenté d'une dose de moralisme sur la « bonne gouvernance ». Cette boîte à outils pour pays en crise résumait ce qu'il est convenu d'appeler avec J. Williamson (1990) le consensus de Washington. Il trouvait ses fondements théoriques dans la pensée dominante, d'inspiration néolibérale. Au plan scientifique, la spécificité de l'économie du développement était niée comme catégorie particulière pour se fondre dans un discours qui, se réclamant du réalisme de la mondialisation, revendiquait une rationalité supérieure et annonçait l'arrivée d'un nouvel universalisme éclairé par le marché et la technique. Ce discours avait l'immense avantage de pouvoir être découpé en comportements élémentaires, inscrit dans un Policy framework contraignant dont l'exécution, exacte et selon un calendrier précis, devait garantir dans le pays concerné le résultat d'ensemble. L'on ne se préoccupait pas des dimensions sociologiques du problème, donc des rétroactions que la mise en œuvre des prescriptions produit sur les acteurs du processus, et donc des dérèglements pouvant générer, par effet de dominos, des conséquences inattendues, des « déviations » inexplicables.

Enfin, les quatre leçons que l'on peut tirer du développement rapide de l'Asie de l'Est : les gouvernements sont intervenus dans l'activité économique, la crise de l'été 1997 a montré aussi que des pays qui adoptent de « bonnes politiques » peuvent aussi souffrir de la volatilité des capitaux de court terme, la libéralisation des marchés financiers a montré la faiblesse des institutions financières, enfin, si l'emprunteur asiatique est à blâmer, il en est de même avec le prêteur des pays développés.

J. Stiglitz propose donc d'adopter une autre approche du développement :

« Le développement représente une transformation de la société, le passage de relations traditionnelles [...] vers des approches plus “modernes” ; l'optique moderne reconnaît le changement, admet que nous pouvons agir individuellement et collectivement afin, par exemple, de réduire la mortalité infantile, d'augmenter l'espérance de vie et d'accroître la productivité. [...] Les changements associés au développement permettent aux personnes et aux sociétés de mieux maîtriser leur propre destin. [...] Partant de cette définition, une stratégie de développement devra faciliter la transformation de la société en identifiant les obstacles au changement ainsi que les catalyseurs potentiels. »

À l'issue de cette présentation, l'auteur donne un contenu à une stratégie de développement :

- une stratégie de développement se doit de fixer des priorités,
- une stratégie de développement, à l'inverse de la planification indicative qui cherche à assurer dans le détail une coordination des interrelations entre les diverses industries, s'attache à une vision d'ensemble en s'intéressant aux nouvelles technologies ou aux nouvelles industries,
- le processus d'élaboration de la stratégie doit aider à construire un consensus sur l'avenir du pays (cohésion sociale et politique). Le développement ne peut être imposé de l'extérieur. Appropriation et participation sont les composantes clés d'une stratégie réussie, de même que le renforcement de la souveraineté des États,

(3) Consulter également « Analyse du post ajustement ».

- de bons projets n'engendrent pas nécessairement le développement. Pour que de bons projets localisés aient un effet sur la transformation de la société, il faut que les projets servent d'apprentissage, soient généralisables. Un projet de fourniture de livres scolaires est moins efficace qu'un projet montrant que la participation locale à l'éducation et à la gestion locale des écoles rurales peut servir d'exemple, être généralisé à l'ensemble du territoire,
- la stratégie doit jouer sur les ressources, la connaissance et les institutions (capitaux social et organisationnel qui comprennent les institutions et le jeu des relations qui constituent les structures de médiation dans les échanges et contribuent à la résolution des conflits). J. Stiglitz insiste beaucoup sur le fait que ce capital social ne peut être importé ; on peut importer le *décorum* du développement, mais non la partie la plus difficile à construire qui est le développement social et organisationnel. Celui-ci est constitué par un environnement favorable au secteur privé, un environnement de connaissances, un environnement politique autorisant la prise de décision – essentielle – sur les stratégies de développement. Enfin, J. Stiglitz critique la manière dont l'ouverture des économies est conçue : l'accès au marché de produits que l'Afrique était capable d'exporter a toujours rencontré des tendances protectionnistes du côté des pays développés, alors que l'essentiel de l'apprentissage dispensé par les échanges commerciaux se fait à l'exportation, c'est-à-dire lorsque les exportateurs sont confrontés aux clients. En outre, la logique de protection excessive des droits de propriété intellectuelle risque de freiner la transmission des savoirs. Enfin, il n'existe pas de relation forte entre ouverture et pauvreté : les économies les plus ouvertes ne sont pas systématiquement les moins touchées par la pauvreté.

En résumé, selon J. Stiglitz, la question d'un nouveau paradigme du développement porte sur la création d'institutions endogènes, avec l'existence d'États souverains ; il est ici en opposition totale avec le « consensus de Washington », critiquant les conditionnalités qui, plutôt que d'encourager les bénéficiaires sapent leurs motivations. D'autre part, l'auteur met en avant le cadre institutionnel comme une nécessité pour le bon fonctionnement du marché : l'institution est celle qui doit favoriser le développement du secteur privé. J. Stiglitz évoque également la « participation des acteurs », peut-être fait-il uniquement référence à la participation dans les projets de développement ? Mais il faut aussi relever qu'il ne fait aucune allusion au rôle des firmes multinationales, pourtant un des acteurs essentiels dans le façonnage des espaces économiques alors en ce qu'elles fixent, en partie, les normes, les règles.

Il est d'ailleurs frappant de remarquer que dans le *Rapport sur le développement dans le monde 1999*, lorsque la question des politiques de développement est abordée il est immédiatement fait référence aux logiques de projets mis en œuvre par la Banque mondiale, comme si la question de la stratégie de développement dans un État était uniquement l'affaire de la Banque mondiale (et plus généralement celle des bailleurs de fonds).

Le Cadre de Développement Intégré de la Banque mondiale

Le CDI a été élaboré afin de coordonner les interventions des multiples acteurs (État, bailleurs de fonds, ONG, secteur privé...) pour lutter contre la pauvreté et favoriser la croissance économique. Ce Cadre est, dans sa philosophie, établi sous la responsabilité du gouvernement. Les principes sur lesquels il repose sont les suivants : le pays (et non l'agence de coopération) fixe sa propre stratégie de développement, les pouvoirs publics doivent établir des partenariats avec tous les acteurs de la société civile ainsi que les bailleurs de fonds, une vision collective des besoins doit être clairement présentée et enfin, les dossiers sociaux sont aussi importants que les dossiers macro-économiques et financiers (*Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*, p. 22). Ce CDI conçoit le développement dans un pays sous quatre angles : les éléments structurels (bon environnement juridique, financier, bonne protection sociale, garantie des droits de propriété), éléments humains (enseignement primaire et supérieur de qualité), éléments physiques (bonnes infrastructures routières et ferroviaires, accès à l'eau et l'électricité) enfin les éléments sectoriels (stratégie de développement rural intégré, environnement propice au secteur privé, gestion solide des

villes)⁽⁴⁾. Immédiatement après, le Rapport insiste sur le fait que « La stabilité macro-économique, fruit de politiques budgétaires et monétaires avisées, est le fondement indispensable des actions proposées par le CDI ».

2 - L'approche de la Commission européenne

La démarche de la Commission européenne sur les stratégies de développement est beaucoup plus difficile à trouver dans la littérature. On dispose néanmoins, du récent rapport de la DG Développement de la Commission européenne intitulé *La politique de développement de la Communauté européenne*. Mais, d'une façon générale, il est important de remarquer que la réflexion sur les processus de développement se confond avec celle portant sur la politique de coopération ; cette dernière est envisagée sous l'angle du dialogue politique, de la coopération au développement (aide) et de la politique commerciale.

Les domaines prioritaires sur lesquels interviendra la Commission concernent le commerce et le développement, l'intégration régionale, l'appui aux politiques macro-économiques avec un lien explicite à la réduction de la pauvreté, les programmes sectoriels dans la santé et l'éducation, les transports et la sécurité alimentaire. La Commission souhaite appliquer dans chacun de ces domaines des principes dits « transversaux » : incidence sur la réduction de la pauvreté, développement institutionnel et renforcement des capacités, égalité homme/femme, environnement. La Commission insiste sur les changements nécessaires concernant ses propres procédures de mise en œuvre de l'aide au développement.

Le rapport met clairement en avant une sélectivité fondée sur les performances et non sur les besoins. La politique en matière de conditionnalités de l'aide est dorénavant la suivante : les conditions de déboursements ne s'appliqueront plus aux seules mesures entreprises par les gouvernements mais plutôt aux résultats obtenus sur la base d'indicateurs agréés à l'avance. Le cheminement sous-jacent va donc d'une allocation des ressources établie sur un système de décaissement discontinu (oui/non) vers un système continu (plus/moins), liant le niveau et non la totalité du décaissement aux résultats obtenus.

Il est remarquable de constater que désormais le développement relève de la responsabilité des bailleurs de fonds en général et de la Communauté européenne en particulier. La référence à la mondialisation en début de texte n'est absolument pas reprise par la suite dans ses implications. Le texte insiste sur les domaines dits prioritaires, mais en fait cela couvre « tout » le champ économique et politique, il ne présente aucune réflexion sur les stratégies de développement.

3 - L'approche du PNUD : le développement humain

L'approche du PNUD en matière de développement humain date de 1990 avec la première publication de son rapport construisant des indicateurs de développement humain. A travers l'établissement d'indicateurs de développement humain, nous retrouvons la philosophie du développement de A. Sen : le développement est la garantie des droits fondamentaux et non un processus de croissance permettant ensuite une meilleure répartition. Ces droits d'accès aux biens essentiels (*entitlements*) peuvent être « marchands » (fondés sur l'échange, la production, la possession de la force de travail...) ou « étendus » (droits de légitimité liés aux relations sociales, droits sur les biens publics...). Il existe des dotations (*endowments*) et des échanges de droits ou de titres. Les droits dépendent de la possession et de la possibilité d'acquisition des biens à travers l'échange. La carte d'échange (*exchange entitlement map*) détermine, avec les possessions d'une personne, sa capacité d'éviter la privation ; c'est un ensemble formé de différentes combinaisons de fonctionnements humains parmi lesquels une personne est à même de choisir sa vie.

(4) Il devrait y avoir au maximum 35 pays dotés de tels documents provisoires avant la fin de l'an 2000.

A. Sen critique le concept de ligne de pauvreté généralement utilisé par la Banque mondiale (cette ligne détermine le seuil de la population en deçà d'un certain niveau de revenu par tête). Il insiste, au contraire, sur la prise en compte des rangs et le repérage des pauvres parmi les pauvres. La pauvreté est liée à l'inégalité des capacités de base ou à l'absence de pouvoirs primaires et d'accomplissement des acteurs.

L'approche en termes de développement humain, « nouveau paradigme » selon H. Bartoli ⁽⁵⁾, consiste en :

« la recherche pleine de la couverture des besoins du statut humain de la vie tels qu'ils s'expriment et croissent dans les communautés historiques au gré de l'évolution des civilisations et des cultures, pour tous et, prioritairement, pour les plus pauvres, aux moindres coûts humains, écologiques, et instrumentaux, en englobant dans cette dernière catégorie les coûts matériels et les coûts financiers. »

H. Bartoli reprend les termes du débat avec S. Younis, qui adopte une approche multidimensionnelle du développement :

« Convaincu que les formes supérieures du développement, et l'excellence de leurs résultats, ne peuvent provenir de l'accumulation des formes inférieures du capital (physique et matériel), sans en nier toutefois l'importance, il considère que les gains en bien-être résultent davantage des interactions entre le capital humain, le capital institutionnel et le capital spirituel (culturel), c'est-à-dire des règles du jeu social, de l'organisation de la société, de la gouvernance, de la participation, de la justice. »

Ce nouveau paradigme implique une ré-institutionnalisation, au sens de la fixation des règles et de la détermination d'espaces de négociation afin que les acteurs collectifs puissent agir de façon efficace. H. Bartoli avance le problème fondamental de la « gouvernabilité » dans le contexte de mondialisation. « Gouvernabilité » comprise comme la maîtrise et le contrôle du système économique et social.

Au cours de la décennie 1990, la construction d'indicateurs de développement humain (IDH) a subi un certain nombre de modifications techniques en cherchant à intégrer trois composantes fondamentales : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et la richesse par habitant. Certains indicateurs complémentaires ont été introduits avec plus ou moins de succès. Il en est ainsi avec ILH qui n'a été construit qu'en 1991, l'ILP uniquement élaboré en 1992, l'ISDH construit en 1995, l'IPC en 1996 et qui sera remplacé l'année suivante par l'IPH. Mais, au-delà de la construction de ces indicateurs, il s'agit au sein du PNUD d'un véritable débat sur ce qui définit le développement humain.

Au terme de ce bref aperçu des débats au sein des grandes instances multilatérales du développement économique, il se dégage une vision générale centrée sur la lutte contre la pauvreté, la notion de droits fondamentaux, le respect des spécificités locales... Tout un discours assez « normé » qui se retrouve dans la plupart des textes.

Les bailleurs de fonds ont, quant à eux, une attitude paradoxale : d'un côté ils estiment que le développement est du ressort et de la responsabilité des États souverains, de l'autre ils estiment que la lutte contre la pauvreté relève de leur compétence. La Commission européenne considère qu'une stratégie de développement est celle construite par un bailleur de fonds, elle, en particulier. La Banque mondiale s'en défend mais dès que, dans son rapport, il est question de stratégie de développement et d'en tirer des leçons elle passe immédiatement aux leçons tirées des projets qu'elle a mis en œuvre...

(5) H. Bartoli (2000), *Repenser le développement*, Economica, Paris.

Peu d'éléments explicites apparaissent quant au « comment faire » pour atteindre des objectifs aussi louables que la lutte contre la pauvreté, la constitution d'un État de droit etc. en dehors du Cadre de développement intégré proposé par la Banque mondiale.

Globalement, l'évolution récente de la pensée du développement dans les institutions multilatérales s'est orientée vers la prise en compte du long terme de façon plus affirmée dans les stratégies de développement. En cela, les grandes préoccupations concernant le capital humain renvoient à des questions déjà anciennes, alors que la question du capital social, des institutions, ainsi que la prise en compte de l'environnement constituent des problématiques relativement nouvelles pour le développement. La décennie de l'ajustement a été marquée par une approche essentiellement de court-moyen terme, laissant implicitement le long terme au marché walrasien auto-régulateur. Les mauvaises performances de l'investissement dans le moyen terme de l'ajustement illustrent alors une limite essentielle du « consensus de Washington » : sa faible cohérence temporelle. Le retour récent à des questions de long terme (institutions, capital social, capital humain) constitue, en ce sens, un retournement de perspective. De façon paradoxale, ce seraient plutôt les perspectives de court terme qui seraient maintenant délaissées par l'analyse.

Plus généralement, les problématiques du cheminement temporel, des trajectoires et des bifurcations possibles des économies en développement demeurent largement ignorées. Alors que le point de départ (le sous développement) est connu et que le point d'arrivée (une économie en croissance durable, possédant les institutions nécessaires) est relativement bien défini, les cheminements possibles entre ces deux points soulèvent le plus de questions, alors même que le marché n'est plus considéré comme la source unique des dynamiques économiques.

III. Contributions d'équipes françaises à huit questions essentielles

La pensée française a joué un rôle pionnier en économie du développement (A. Sauvy, « inventeur » du terme Tiers-Monde, F. Perroux). La forte diversité des courants de pensée français, en l'absence de consensus sur l'objet et les méthodes de l'économie du développement, n'empêche pas le repérage d'un certain nombre de spécificités de la pensée française en regard de la pensée anglo-saxonne. Cette pensée française du développement est généralement plus critique et philosophique, holiste (vision intégrée), tout en étant hypothético-déductive (cartésianisme) (Ph. Hugon). L'évolution récente de la vision du développement de la Banque mondiale laisse apparaître une certaine convergence avec les thèmes traditionnels des approches françaises. La mise au premier plan des institutions et des questions de long terme dans le prochain *Rapport sur le développement dans le monde* peut offrir de nouvelles opportunités aux travaux universitaires français, traditionnellement humanistes et institutionnalistes. Enfin, la spécificité de la pensée française du développement tient aussi à son ancrage géographique, historiquement lié aux anciennes colonies. Les questions autour du développement ne se posent pas forcément de la même façon et avec la même acuité selon les continents et régions du monde.

En tenant compte du contexte de mondialisation, quels sont les éléments à considérer pour aborder autrement l'approche du développement en termes politiques ? Non pas pour réhabiliter l'État – dont les carences largement dénoncées ont jalonné les décennies récentes – mais pour contribuer à concevoir son rôle dans le contexte de mondialisation. Cela implique une réflexion pour contribuer à redéfinir ce que pourrait être une politique publique⁽⁶⁾.

(6) B. Losch (1998), « Les politiques publiques et les compromis sectoriels face à la mondialisation : normes internationales, rôle des firmes et projet national en Afrique », communication présentée au colloque *Comportements des ménages, dynamiques sociales et politiques publiques*, Abidjan 11-14 novembre 1998.

Nous avons sélectionné huit questions qui nous paraissent importantes et qui restent en « débat » entre les institutions multilatérales (Banque mondiale et Commission européenne) et certaines équipes de recherche en France⁽⁷⁾.

1 - Réhabiliter la notion de politique publique

Le premier débat porte sur les marges de manœuvre dont disposent, ou non, les États. Par définition, du fait de l'interdépendance des acteurs et des politiques, aucun État ne peut trouver seul une solution aux problèmes rencontrés quel que soit son degré d'insertion dans l'économie mondiale. Par exemple, les questions de variations de changes, de régime financier international, de migrations, d'environnement doivent être abordées en prenant en compte la distribution des pouvoirs. Ainsi, la question de la (re)définition d'une politique publique au niveau d'un État doit se poser en construisant un équilibre entre États, firmes multinationales, instances mondiales et acteurs de la société civile. Construire ces espaces de négociation où tous les acteurs jouent un rôle devient une nécessité (voir notamment les travaux de Ph. Hugon, G. Kebabdjian, C. Chavagneux, J. Laroche, M.C Smouts, B. Badie, M. Beaud, O. Dollfus, B. Losch, E. Assidon, R. Boyer).

Plus spécifiquement, se pose la question des relations entre l'État et le marché. Les travaux de R. Boyer (CEPREMAP) montrent – d'ailleurs de façon assez proche de l'analyse de J. Stiglitz – qu'aucune stratégie « pure » fondée sur le tout marché ou le tout État n'a été à même de répondre au défi de la coordination ; il s'agit donc de dépasser le dilemme État versus marché. Au sein d'arrangements institutionnels variés, la complémentarité entre l'État et le marché s'articulerait autour de cinq domaines : l'État serait relégitimé dans son rôle de promoteur de la croissance et de la justice sociale, il assurerait les décisions stratégiques tandis que le marché s'attacherait à la coordination des décisions au jour le jour, le secteur public assurerait la cohésion sociale et les infrastructures collectives, le maintien d'un équilibre entre besoins domestiques et compétitivité extérieure, enfin, l'ouverture internationale serait différenciée en fonction des objectifs nationaux et des domaines.

2 - Passer de la notion de société civile à celle d'espace public

Les modélisations de la société organisées autour de la notion de société civile sont très diverses. Dans le langage de certaines instances internationales, cette notion désigne les associations volontaires, le secteur « ni prince, ni marchand ». Et si on lui voit un rôle de médiation entre les populations et l'État, il n'en reste pas moins que ces modélisations, au-delà de leur diversité, entretiennent deux idées fortes. D'une part, celle d'une séparation radicale entre la société et la sphère politique et de la définition *a priori* du champ du politique, et d'autre part l'idée que la société civile est le centre de gravité de la solidarité. Cette manière de voir disqualifie, voire délégitime le politique, précisément en le séparant des problèmes quotidiens et existentiels des populations.

Ces théories entretiennent, par ailleurs, l'idée d'une différence radicale entre les intérêts particuliers (exprimés par la société civile) et l'intérêt général « que les pouvoirs publics prétendent représenter⁽⁸⁾», et celle de l'incapacité des hommes politiques, sensés définir l'intérêt général, de « voir au-delà de leurs intérêts personnels et de ceux d'autres individus ou groupes spécifiques⁽⁹⁾» Il ne reste plus dès lors qu'une collection d'intérêts particuliers que les associations de la société civile négocient avec les pouvoirs publics au sein d'un espace qui partage de nombreux traits avec celui du marché.

(7) Compte tenu du temps alloué pour cette étude, les travaux des équipes de recherche citées dans les paragraphes suivants ne recouvrent pas l'ensemble des problématiques développées dans toutes les équipes de recherche en France.

(8) K. Breed (1998), « Société civile et gestion mondiale des affaires publiques : mondialisation et transformation de la politique » in *La société civile et le développement international*, A. Bernard, H. Helmich et P. Lehning (eds.), OCDE, Conseil de l'Europe.

(9) *Op. cit.*

En fait d'autres théories sont disponibles, qui mettent l'accent sur la délibération, plutôt que sur la négociation : elles substituent aux modélisations dichotomiques des sociétés, une approche ouverte, dont la version empirique s'attache aux situations plutôt qu'aux acteurs, et qui gravitent autour des notions d'espace public ou d'arènes politiques. Les pratiques de concertation et de partenariat largement recommandées dans les textes programmatiques de la coopération et qui actuellement posent problème dans leur mise en œuvre pourraient utilement s'adosser à ces théories de la démocratie centrées sur les concepts d'espace public et de délibération (voir les travaux de B. Manin – CNRS, E. Tassin – ENS, M. Leclerc-Olive – CEMS/EHESS/GEMDEV...).

3 - Les décentralisations : un concept polysémique

Un autre débat, proche du précédent, porte sur les décentralisations qui se situent entre des dynamiques locales et des processus de mondialisation. La question abordée notamment au GEMDEV dans le cadre d'un séminaire est la suivante : « les décentralisations constituent-elles, pour les populations une ressource alternative aux processus de mondialisation économique qui tendent à les marginaliser, ou au contraire, en sont-elles complémentaires au sens où elles permettent aux processus économiques de se développer dans un environnement plus favorable ? » Ces processus de décentralisation, déconcentration, localisation, territorialisation sont à analyser « par le bas » tout en les inscrivant dans des réformes plus vastes de recomposition territoriale de fédéralisme ou de régionalisme. Quels que soient les processus socio-administratifs, la question de la légitimité de l'État est à revisiter : ces processus participent-ils ou non d'une re-légitimation de l'État ? D'une re-qualification du politique ? Dans ce contexte, la place et le rôle des bailleurs de fonds est à analyser (voir les travaux de M. Leclerc-Olive, A. Roche-gude).

La décentralisation peut aussi être envisagée à travers la notion de systèmes productifs locaux, en tant que moyen de redistribution des revenus et de lutte contre la pauvreté. On aborde la décentralisation sous l'angle des *clusters* (concentration d'entreprises travaillant dans le même secteur ou dans des secteurs articulés). Dès lors, l'analyse s'intéresse aux problèmes de trajectoires : quelles sont les conditions d'un développement industriel des *clusters* ? Ne constituent-ils pas une forme nouvelle d'industrialisation pour les pays en développement qui favoriserait la constitution d'un tissu de petites et moyennes entreprises ? (travaux de C. Courlet – Université Pierre Mendès France/Grenoble –, Université de Rennes, D. Requier Desjardins – C3ED/Université de Versailles-Saint-Quentin).

4 - Donner à la coopération une dimension éthique

Il y a un vrai problème de procédure. Si toutes les agences multilatérales sont globalement d'accord sur les objectifs à atteindre de réduction/lutte contre la pauvreté/inégalité, toutes considèrent qu'ils relèvent de leur responsabilité. Il y a une véritable confusion entre les processus de développement dans lesquels interviennent les politiques nationales mais aussi les autres acteurs et les politiques d'aide des bailleurs de fonds. La question de fond porte sur le « regard » qu'ont les bailleurs de fonds sur les processus de développement dans les États. C'est une question d'éthique et de procédure. Nous ne sommes pas sortis de la logique de l'aide et du don. Qu'est ce que le partenariat ? Quelle procédure doit-il mettre en œuvre ? Quelle légitimité peut-on réellement donner aux décisions de l'OMC ? (travaux de F. R. Mahieu, – C3ED/Université de Versailles-Saint-Quentin, J.-J. Gabas – Université Paris XI...).

5 - Repenser la régionalisation des économies

Le débat concerne les processus de régionalisation : comment peut-on construire des espaces régionaux ? L'image réussie de l'Europe donne à cette création historique une valeur de symbole

et un réflexe mimétique. La Commission européenne s'en sert comme axe prioritaire de sa politique de coopération et d'intégration régionale. Les expériences de constitution de blocs régionaux en Afrique notamment montrent toutes les limites et les difficultés de concrétisation. Quelles leçons peut-on tirer des processus de régionalisation dans la COI, la Communauté d'Afrique de l'Est, des écueils du processus de construction de l'intégration en Afrique de l'Ouest avec l'UEMOA etc. ? Cette intégration des économies « par le haut » c'est-à-dire par les institutions régionales n'est pas en cohérence avec la constitution des espaces régionaux le plus souvent créés par les acteurs eux-mêmes. La régionalisation aujourd'hui est conçue comme un stade intermédiaire vers la mondialisation et le politique ne perçoit la région que comme moyen d'attirer les capitaux étrangers : régionalisation et zone de libre échange sont confondues. Ce « nouveau régionalisme » interroge le degré de faisabilité, la capacité à permettre aux États de construire une « compétitivité » régionale. La région représente aussi un échelon intermédiaire parfois plus pertinent pour la production des biens publics que la nation ou le monde (travaux de J.M. Siroën – Université Paris IX, J. Coussy – CERI, J. Egg – INRA Montpellier, B. Hibou – CNRS, Ph. Hugon – CERED/Université Paris X, C. Mainguy – Université de Strasbourg...).

6 - Repenser les mécanismes de stabilisation

Le renouveau des questions de stabilisation apparaît dans la vague des chocs financiers, alors que les cours des matières premières restent déprimés et instables depuis le début des années 1990, et alors que l'expérience des mécanismes de stabilisation débouche sur un constat très mitigé. Si l'on trouve affirmée la nécessité de mettre en œuvre de tels mécanismes dans la littérature des institutions multilatérales, les solutions envisagées font l'objet de travaux à prolonger. L'idée de mettre en place un intermédiaire international facilitant l'accès des PVD aux marchés des options, constitue une idée intéressante, même si elle soulève des difficultés importantes. La plupart des organismes de recherche français ont en commun d'insister sur les phénomènes d'instabilités comme spécifiques aux PVD. L'importance de la réflexion sur la définition de mécanismes de stabilisation efficaces peut constituer un avantage comparatif de la recherche française (S. Calabre – GAMMAP, Ph. Chalmin – CYCLOPS, P. et S. Guillaumont – CERDI, Ph. Hugon – CERED, M. Griffon – CIRAD, et J. M. Boussard – INRA).

7 - Aborder la question des institutions

Au sein des différentes approches des institutions dans le développement, les équipes françaises sont présentes à travers plusieurs courants :

Les analyses appartenant à l'économie des conventions insistent sur la domination de la « cité domestique » vis-à-vis des autres cités (civique et marchande, O. Favereau). Dans cette dernière optique, la rationalité individuelle reste soumise à la norme communautaire, et un équilibre de règles spécifiques, peu favorables au développement, se met en place pour gérer l'incertitude. Les programmes d'ajustement structurel, dans un tel cadre, produisent des effets pervers non pris en compte.

Le courant néo-communautaire met au premier plan la contrainte communautaire dans le fonctionnement des économies des PVD (R. Mahieu). Au niveau micro-économique, c'est la relation à la communauté qui va déterminer, les réactions des agents, au niveau macro-économique, ce sont les transferts communautaires qui s'inscrivent au centre des rapports entre État et citoyen.

Ces différentes approches permettent d'analyser des phénomènes oubliés jusqu'à récemment dans l'analyse du développement, sur une base renouvelée. Les enjeux pour la définition des politiques de développement sont essentiels. Par la prise en compte des institutions, les préoccupations de long terme sont mises en avant, et les leçons des modèles « orthodoxes »

fortement nuancées. Les perspectives de recherche autour de ces problématiques sont considérables.

Par les institutions, ce sont les questions du long terme que l'on retrouve, à travers le caractère « durable » du développement. Dans sa version la plus « ouverte », le « Nouvel institutionnalisme » suppose le recours à une approche pluridisciplinaire et adopte, notamment, une perspective historique dans son analyse des institutions (D. North).

8 - Passer de l'aide aux biens publics internationaux

Les biens publics internationaux sont publics du fait de leurs effets de diffusion et non du fait qu'ils sont produits par une entité publique ou privée. Ils recouvrent les biens « environnementaux » (changement climatique, couche d'ozone), les biens « humains » (connaissance scientifique et technique, héritage culturel mondial, infrastructures transnationales – Internet – normes, etc.), les questions de politiques mondiales (paix, santé, stabilité financière...). Dès lors, leur existence impose une coopération entre les multiples acteurs. La question n'est plus de savoir ce que les donateurs « traditionnels » peuvent faire pour les « Suds », en termes d'aide au développement ; il s'agit dans un monde multi-acteurs fondé sur des asymétries de pouvoirs, de construire des objectifs communs dans une optique de biens publics globaux. Cette question se pose à la recherche afin de conceptualiser ce que pourrait être un véritable « espace de coopération international ». (travaux de J. D. Naudet – DIAL –, J.J. Gabas – Université Paris XI...).

2. OUVERTURE ET DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de cette fiche, certains thèmes ont été privilégiés au détriment d'autres, laissés de côté : il est apparu que les principaux débats autour la problématique reliant l'ouverture et le développement économique renvoyaient principalement aux thèmes des instabilités et de leur gestion, ainsi qu'au thème de la régionalisation.

I. Origine et cadre général des débats

La participation au commerce international à travers l'ouverture économique est généralement considérée comme un facteur de croissance des PVD. Ces effets d'entraînement passent par :

- La concurrence. L'ouverture au commerce international permet de passer d'économies protégées (où dominent les *non tradable*) à des économies concurrencées (où dominent les *tradable*), donc plus efficaces.
- La spécialisation. L'ouverture permet de faire jouer les avantages comparatifs et de spécialiser les économies selon les productivités relatives (D. Ricardo) ou les dotations factorielles (Théorème Heckcher, Ohlin, Samuelson).
- Les dépenses publiques. L'ouverture accroît les recettes publiques et donc les dépenses publiques qui sont porteuses de croissance. Selon D. Rodrik (1997) le degré d'ouverture est une très bonne prédiction de l'expansion du secteur étatique au cours des trois décennies suivantes.
- L'attractivité. Les économies participant largement au commerce international sont attractives pour les FMN⁽¹⁾ qui représentent 2/3 du commerce international, l'essentiel des innovations technologiques et sont au cœur de la compétitivité des économies.

Trois évolutions ont nourri les débats autour des relations entre l'ouverture au commerce international et le développement économique.

L'émergence des NPI

À la première évolution correspond un débat sur les leçons véhiculées par l'expérience des seules économies en développement qui ont connu une croissance forte et durable de leur niveau de revenu par habitant depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. L'approche initiale assimilant le succès des NPI à une stratégie d'ouverture aux échanges internationaux dans un cadre très libéral, dont le raisonnement a été le plus complètement exposé dans l'ouvrage intitulé *The East Asian Miracle* (Banque Mondiale, 1993), a été fortement nuancée par une série de travaux faisant ressortir l'absence de relation mécanique entre ouverture et croissance, ainsi que le rôle essentiel des interventions de l'État dans la mise en place du succès de ces économies (D. Rodrik, 1997). Le dernier *Rapport sur le développement dans le monde* reconnaît le rôle particulier joué par l'État dans la réussite des NPI d'Asie.

(1) Pour tous les sigles présents dans le document, consulter la liste des acronymes.

La « financiarisation » croissante des échanges au niveau international

Elle est allée de pair avec la mise au premier plan des déterminants financiers du développement. La question de la gestion de la dette a pris une importance croissante à partir de la crise mexicaine de 1982. L'expansion des flux de capitaux privés dans un contexte de crise des pays en développement a mis sur le devant de la scène le rôle essentiel des flux d'investissement direct étranger ainsi que des flux de court terme dans le financement du développement. L'ouverture du compte de capital a été présentée comme un moyen d'assurer ce développement. La crise asiatique de 1997 a fortement contribué au renouveau du débat sur le rôle de l'ouverture financière dans le développement ⁽²⁾.

La montée en puissance des institutions multilatérales, sur une base régionale ou mondiale dans la définition du cadre des échanges

Là, le rôle croissant du GATT, puis de l'OMC, dans la définition du cadre des échanges s'inscrit dans le mouvement de globalisation. La question de la place des pays en développement dans ces échanges est abordée alors par le biais de la baisse des entraves aux échanges internationaux, par l'accès plus large aux marchés des pays développés. La constitution ou l'approfondissement d'accords régionaux apparaît comme une étape sur le chemin qui mène à une participation plus large des pays en développement aux échanges internationaux.

À ces évolutions correspondent trois questions générales :

Les économies en développement convergent-elles vers les économies développées ?

La réponse théorique de l'économie « orthodoxe » constitue un prolongement du théorème HOS : la participation aux échanges internationaux produit, sous un certain nombre de conditions, une convergence des économies vers un même niveau de développement. Une littérature abondante s'est développée autour des tests de la validité de cette hypothèse. Les résultats les plus généraux semblent appuyer celle-ci (R. J. Barro, 1991). Les travaux plus récents remettent toutefois en cause la portée de ce résultat. Les pays d'ASS se distinguent systématiquement par des taux de croissance plus faibles, et les PMA ne convergent pas vers le niveau de revenu des pays les plus avancés. Ainsi, les analyses peuvent-elles ressortir l'existence de « clubs de convergence », qui appuient la pertinence d'une représentation en différents groupes des pays suivant leur performance économique. La participation des pays en développement aux échanges internationaux ne suffirait pas à assurer la convergence des pays vers un même niveau de développement.

La relation ouverture et développement est-elle toujours vérifiée ?

Les tests de la validité empirique de la relation entre ouverture et développement économiques achoppent sur le même écueil, celui de l'existence de sous-groupes de pays qui ne suivent pas la règle générale attendue. L'analyse par les modèles de croissance endogène des déterminants de cet état de fait amène à privilégier un certain nombre de facteurs explicatifs, centrés sur le rôle du capital humain, les facteurs d'apprentissage et d'expérience, et le rôle du « capital social ». Sur cette base, et à partir de l'article fondateur de R. Lucas (R. E. Lucas, 1998), la question du rôle de l'ouverture économique vis-à-vis du développement se pose dans des termes renouvelés.

Multilatéralisme ou régionalisme ?

Depuis la fin des années 1980 le nombre d'accords régionaux a augmenté. L'ALENA et le MERCOSUR sont deux illustrations importantes de cette tendance au régionalisme. Deux visions contradictoires s'opposent autour de cette évolution, perçue soit comme une modalité

(2) Consulter « Financement et dette ».

du processus de mondialisation, soit comme une alternative à celle-ci (J. M. Siroën, 2000). Dans les faits, la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1995 et la fin de l'Uruguay Round en 1993 traduisent l'acension du multilatéralisme, alors que dans le même temps les accords régionaux se sont consolidés ou multipliés. Ces dernières constituent pourtant des « enclaves » au sein d'échanges se libéralisant au niveau mondial. Les principes de non-discrimination défendus dans le cadre du multilatéralisme, s'opposent à la mise en place d'accords préférentiels. La réalité des échanges internationaux fait clairement apparaître une régionalisation du monde en trois grands pôles. Cette intégration de fait ne coïncide pas forcément avec des dispositifs institutionnels régionaux. L'Union européenne, l'ALENA et l'ASEAN sont des constructions institutionnelles de natures différentes.

L'analyse économique des intégrations régionales apporte des résultats peu favorables, en règle générale, à la constitution d'accords régionaux sur une base économique, sinon de façon provisoire. L'analyse classique de J. Viner identifie deux types d'effets opposés de la constitution d'une union douanière :

- Les effets de détournement de commerce, qui constituent un coût de l'union douanière, par exclusion de l'échange des pays tiers plus productifs.
- Les effets de création de commerce, qui capturent les effets bénéfiques d'accroissement des échanges au sein de l'union.

La confrontation des deux effets met à jour, en règle générale, des effets nets très ambigus, faibles. À cette approche traditionnelle, la « nouvelle économie internationale » (P. Krugman) ajoute une dimension dynamique tenant compte des effets de taille et de structure des marchés (effets d'échelle et concurrence imparfaite). Les gains dynamiques amplifient les effets positifs statiques. Cette dernière famille d'arguments paraît pertinente pour les PVD de faible taille, qui peuvent ainsi envisager des politiques commerciales et industrielles stratégiques.

L'analyse des accords régionaux montre que le multilatéralisme va de pair, et souvent précède, l'intégration régionale. Les termes classiques du débat doivent se modifier pour prendre en compte cette évolution.

II. Les principaux débats dans les instances multilatérales

Ces débats généraux renvoient à des thèmes plus spécifiques, parmi lesquels nous retenons :

- Le caractère régressif ou non des spécialisations primaires,
- La gestion des chocs et des instabilités,
- La place de la régionalisation.

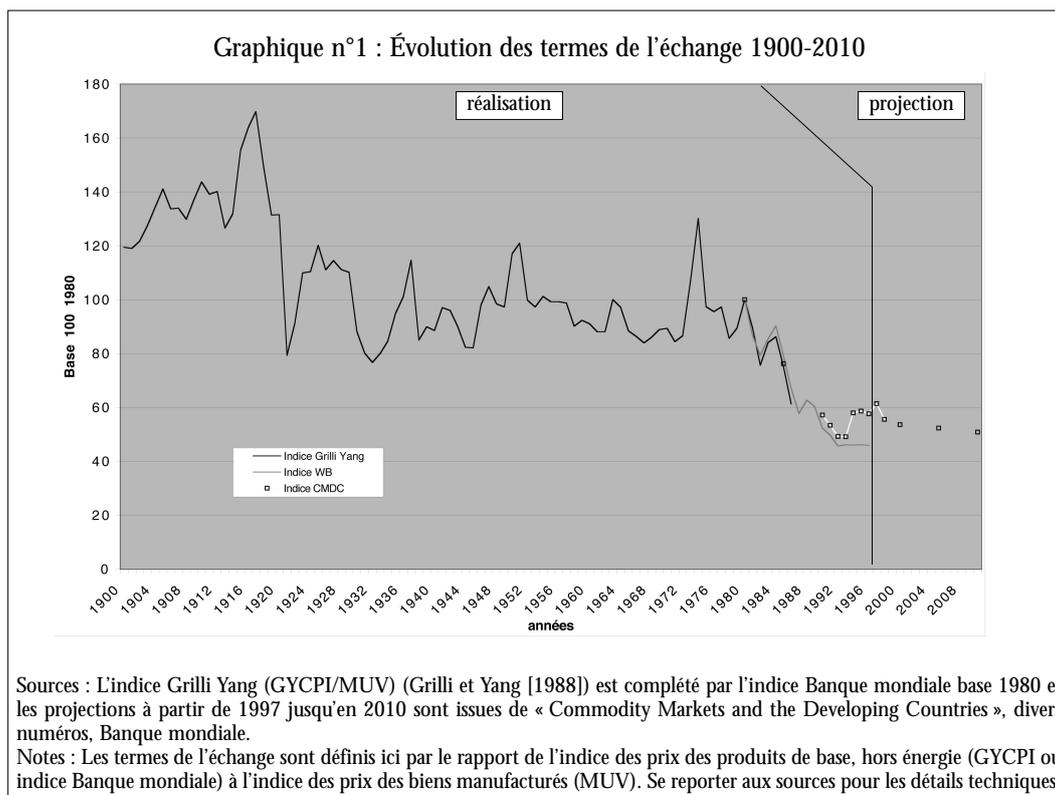
Les spécialisations primaires sont-elles régressives ?

Les engagements de l'OMC autour de la baisse des droits de douane et de la suppression des entraves aux échanges s'inscrivent dans une logique supposant que le libre-échange bénéficie à tous les pays. Cette approche est en contradiction avec l'idée que les spécialisations primaires sont régressives, et nuisent au développement. Quatre arguments sont classiquement mobilisés autour de cette dernière thèse (N. Yabuki et T. Akiyama, 1996) :

- La dégradation des termes de l'échange,
- Les effets négatifs des instabilités extérieures,
- Le syndrome hollandais,
- Les effets de composition.

La dégradation des termes de l'échange sur l'horizon du très long terme (un siècle) fait toujours l'objet d'un débat sur la mesure statistique appropriée. Toutefois, sur les trente dernières années l'existence d'une dégradation des termes de l'échange est incontestée

(graphique n°1). Mais l'impact sur le pouvoir d'achat des pays en développement a été fortement limité par la croissance des volumes exportés. La discussion s'est alors déplacée vers la question de la nature des fluctuations des cours des matières premières, alors que les cours atteignaient un niveau historiquement bas en 1994. Cette baisse est-elle l'expression d'un cycle, provisoire, ou d'une tendance à long terme ? C. Reinhart et P. Wickham (1996), dans un Working Paper du FMI, concluent à la prédominance des fluctuations de la tendance sur les fluctuations autour de la tendance (encadré n°1). Si ce résultat, très débattu dans la littérature, est exact, les mécanismes « traditionnels » de gestion des instabilités sont voués à l'échec. De même, les leçons des modèles orthodoxes de gestion des chocs extérieurs s'en trouvent fortement affaiblies du fait de l'incertitude portant sur la nature des chocs subis.



Les effets négatifs des instabilités ont constitué une source de controverse importante depuis les années 1960. Les cours des matières premières sont plus instables que les cours des produits manufacturés, et cette instabilité en elle-même produit des effets pouvant être récessifs (baisse de l'investissement, raccourcissement de l'horizon temporel des agents). Alors que les études empiriques au niveau macro-économique (CERED et CERDI, (V. Geronimi et Ph. Hugon, 1995), (P. Guillaumont, S. Guillaumont-Jeanneney et J. F. Brun, 1999)) apportent des résultats discutés, les études micro-économiques concluent majoritairement à l'effet négatif des instabilités sur la production (INRA). La Banque mondiale insiste, dans son dernier rapport, sur l'impact négatif des chocs sur la pauvreté. Le groupe de travail international sur la gestion des risques associés aux produits de base piloté par la Banque mondiale est à l'origine d'une proposition de constitution d'un intermédiaire international devant faciliter l'accès des PVD aux marchés d'options⁽³⁾ (cf. *infra*).

Le syndrome hollandais fait référence aux impacts des chocs positifs sur la structure productive des économies. Alors que les chocs négatifs ont toujours un effet négatif direct sur la croissance, les modèles du syndrome hollandais permettent d'expliquer l'affaiblissement des secteurs échangeables, concurrencés, dans la vague des chocs positifs. La « policy school » défend l'idée que les mauvaises performances des économies dans la vague des chocs positifs s'expliquent par les erreurs de gestion des gouvernements, et notamment par la non

(3) Consulter également « Inégalités et développement » et « Biens publics internationaux ».

Le sens et la durée des fluctuations des cours des matières premières restent extrêmement controversés. En dehors des modèles globaux classiques utilisés par les institutions de Bretton-Woods, qui expliquent l'évolution du cours des matières premières par l'évolution de la demande des pays industriels, un autre type d'analyse s'est développé à la fin des années 1980 : les analyses en séries temporelles, qui visent à différencier les composantes cycliques stationnaires de la tendance stochastique (P. Basu, et D. McLeod, 1992).

Les modèles explicatifs globaux de l'évolution des cours des produits de base reposent essentiellement sur les évolutions de la demande des pays les plus développés. Dans différentes études (Banque mondiale ou FMI), c'est le principal facteur explicatif, parmi les trois facteurs retenus comme variables explicatives de l'évolution des cours des produits de base à :

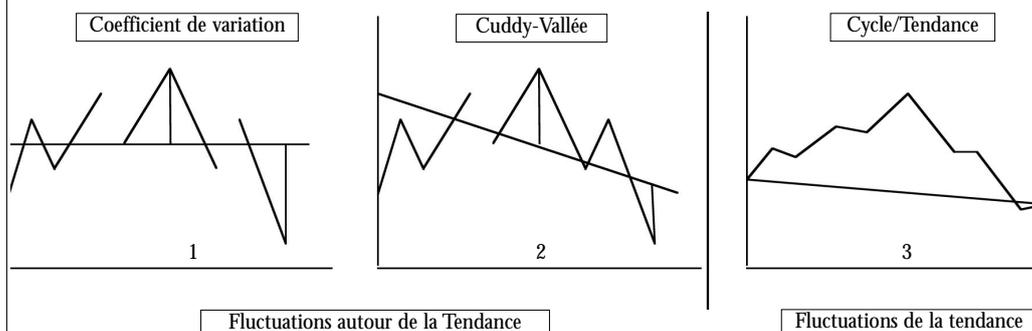
- L'indice de la production industrielle des 7 pays les plus « développés ».
- L'indice de l'évolution du taux de change de ces mêmes pays vis à vis du dollar US.
- L'indice de l'évolution des prix de gros.

La méthodologie suivie dans l'établissement des prévisions à long terme repose donc essentiellement sur les perspectives d'évolution de la demande mondiale en produits primaires (le taux de croissance des pays « développés »). Relier l'évolution de l'indice global du cours matières premières à l'évolution de la demande mondiale donne des résultats plus ou moins bons selon l'horizon temporel retenu, et surtout selon la prise en compte ou non de variables muettes traduisant l'impact des changements de régime sur les marchés des matières premières. Sans introduction de variables « structurelles », les prévisions sont de qualité réduite.

Dans les différentes analyses économétriques étudiées, les facteurs d'offre sont traités par des variables muettes choisies ex-post, ce qui n'est pas d'une grande utilité pour la prospective... On retrouve cette solution (qui permet d'augmenter de façon significative le pouvoir explicatif des régressions effectuées) dans les travaux étudiant, en série temporelle, l'évolution des termes de l'échange à long terme (J. Leon et R. Soto, 1995). La très grande sensibilité des résultats au choix des variables muettes conduit à s'interroger sur la pertinence de tels modèles pour la prospective. À un horizon de long terme, c'est la prise en compte de changements éventuels de régime, de changements structurels qui est essentielle.

Les analyses en séries temporelles mettent à jour des résultats qui contredisent ce qui est généralement admis par les spécialistes des matières premières. La démarche suivie consiste à essayer d'expliquer les fluctuations observées par les fluctuations passées. La difficulté réside alors dans la justification du résultat de racine unitaire que l'on retrouve dans la plupart des études menées. Ce résultat signifie que les chocs observés à un moment donné affectent de façon permanente l'évolution du prix d'une matière première ; les chocs ne seraient pas temporaires, mais permanents, contrairement aux présupposés de la majeure partie de la littérature économique analysant les effets de chocs supposés être transitoires. En éliminant les chocs structurels qui viennent perturber les séries de prix, plusieurs auteurs retrouvent un caractère stationnaire plus affirmé à ces séries (P. Basu, et D. McLeod, 1992 ; J. Leon et R. Soto, 1995), ce qui permettrait de rendre un minimum de pertinence aux tentatives de stabilisation des prix. Mais, ex-ante, il n'y a pas de règle simple permettant de différencier un choc structurel d'une fluctuation « non structurelle ». D'autres travaux appuient la thèse de la persistance des chocs et soulignent l'importance des fluctuations de la tendance par rapport aux fluctuations cycliques (V. Geronimi, L. Mathieu et A. Taranco, 1998). En règle générale, les agents ne semblent pas avoir perçu clairement la nature des chocs auxquels ils étaient confrontés. Il y a ainsi une forte incertitude pesant sur la nature des fluctuations affectant les cours des matières premières. Pourtant, selon qu'il s'agit de chocs transitoires (graphiques 1 et 2), permanents ou structurels, les leçons de politique économique qui découlent des modèles standards sont de sens opposés.

Quelle est la nature des fluctuations des cours des matières premières ?



application de la règle de stérilisation par placement à l'extérieur des surplus de revenus (Banque mondiale 1988). Les chocs doivent être gérés par le privé, plus à même dans un cadre libéralisé de conduire l'économie sur le meilleur chemin d'ajustement. Cette approche justifie le démantèlement des caisses de stabilisation, les fluctuations devant être gérées par le privé (D. L. Bevan, P. Collier, et J. W. Gunning, 1987).

Les paradoxes de composition explorent l'effet des mesures prises simultanément dans différents pays ayant la même spécialisation, en faveur du développement des exportations. Dans ce cadre, tout accroissement des exportations induirait une baisse des cours mondiaux, allant, finalement, à l'encontre de l'effet recherché. Le paradoxe de composition n'a été mis en évidence que dans un nombre de cas limité.

Derrière la question du caractère régressif ou non des spécialisations primaires se profile la question de la diversification des économies des PVD. Le développement sur une spécialisation primaire est-il possible, en l'absence d'apports importants de financements extérieurs ? Le développement passe-t-il nécessairement par la diversification des exportations et du tissu économique dans son ensemble ? Si la réponse à cette dernière question est positive, alors la mise en œuvre de politiques de diversification et son soutien par des politiques de coopération actives devient incontournable. Le respect des avantages comparatifs en statique ne permettrait pas, à lui seul, l'apparition d'un processus de développement. Un des arguments à l'appui de cette thèse repose sur l'importance des chocs affectant les économies à spécialisation primaire, et sur le constat de la très forte prégnance des spécialisations primaires dans les PMA, à long terme.

Ainsi, le dernier *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale (Banque Mondiale, 1999) insiste dans son chapitre 6 sur la nécessité pour les pays en développement de se prémunir des chocs extérieurs, par des politiques macro-économiques spécifiques et la mise en place de mécanismes de stabilisation et d'assurance.

Comment gérer les chocs ?

Le débat se prolonge à travers la question des mécanismes de contrôle de l'ouverture et de protection contre les instabilités. Au-delà des impacts des fluctuations des cours des matières premières, les économies en développement sont soumises à des chocs particuliers liés à la volatilité des flux de capitaux, aux phénomènes de contagion et aux catastrophes naturelles.

D'après la Banque mondiale (1999), les impacts négatifs de ces chocs sur la pauvreté justifient la mise en place de politiques macro-économiques spécifiques visant à éviter la surévaluation du taux de change, ainsi que l'apparition de déficits chroniques de la balance courante. Deux débats plus particuliers portent sur le choix du régime de change, et l'utilisation d'un contrôle des entrées de capitaux à court terme. En règle générale, un régime de taux de change flexible semble être supérieur, associé à un contrôle sur les capitaux à court terme (contrôle bénéfique, privilégiant les flux à long terme, plus stables (S. Edwards, 1999)).

Alors que les dispositifs traditionnels de gestion des instabilités ont été remis en cause, au niveau international (stocks régulateurs) comme au niveau des nations (caisses de stabilisation), la reconnaissance de la nécessité d'amortir les effets des chocs a conduit à imaginer des mécanismes différents :

- 1) La mise en place de fonds de stabilisation fiscal, par la constitution de réserves en actifs étrangers liquides, visant la stabilisation du niveau des dépenses publiques (solution retenue au Chili et au Venezuela, avec la définition de règles de répartition des revenus du cuivre ou du pétrole entre le budget et le fonds de stabilisation). Comme les autres mécanismes de stabilisation, celui-ci est fragile, du fait de l'interrogation sur la nature des fluctuations des cours, et des risques de détournement des fonds ainsi constitués.

- 2) La mise en place d'un intermédiaire international pour combler le fossé séparant les fournisseurs d'instruments de gestion des risques sur les marchés internationaux et leurs utilisateurs potentiels des PVD ((International Task Force on Commodity Risk Management in Developing Countries, 1999), Banque mondiale). L'idée essentielle est de s'appuyer sur les mécanismes des marchés d'options pour gérer les instabilités des cours. Outre la question du financement d'un tel intermédiaire, les difficultés liées à la mise en œuvre d'un tel mécanisme résident dans :
- L'inexistence de marchés d'options pour certains des produits, et le coût élevé des produits proposés.
 - La faiblesse des organisations de producteurs susceptibles de relayer les garanties vers les producteurs individuels.

La mise en avant des impacts forts des chocs sur la pauvreté conduit la Banque mondiale à reconsidérer la possibilité de stabiliser, d'amortir ces chocs. La définition de dispositifs de stabilisation durables soulève des difficultés importantes et constitue un point de recherche essentiel.

Développement et intégration régionale

Une volonté de coordination des appuis à l'intégration régionale et à l'ajustement structurel est apparue, depuis le début de la décennie 1990, nécessaire aux yeux des bailleurs de fonds (Dimension Régionale de l'Ajustement). Le rapport Banque mondiale 1989 consacre son chapitre 7 à la restructuration de la coopération régionale et programme d'intégration ; il préconise notamment une harmonisation des politiques. Des PAS régionaux ont été mis à l'étude pour l'UDEAC et la CEAO. Cette question est prise en compte par la CNUCED et essentielle pour l'UE depuis LOME IV.

Les principaux débats concernent : la forme institutionnelle de l'intégration régionale, le rythme et l'ordonnancement des processus d'intégration, et les espaces d'intégration.

La prise en compte de la dimension régionale par les institutions multilatérales procède à la fois de la prise en compte des accords existants, et des impacts positifs que peuvent avoir des accords régionaux sur les PVD (encadré n°3). Parmi les débats autour des effets positifs attendus, la question de l'échelle pertinente pour la production de biens publics est importante. Les biens publics ne sont pas forcément produits à l'échelle pertinente au niveau d'une nation, ou du monde, mais peut-être au niveau de groupements de pays⁽⁴⁾. C'est certainement le cas pour l'éducation supérieure ou spécialisée, pour les infrastructures et certaines industries, pour la recherche et éventuellement la santé.

Tableau n°1 : Les objectifs de l'intégration régionale selon diverses conceptions

<i>Interdépendance par le marché</i>	<i>Intégration par l'État et le plan</i>	<i>Coordination par les acteurs et les organisations</i>
Compétition Bien-être des consommateurs Création de commerce Libre circulation des produits et des facteurs Respect des avantages comparatifs Économie d'échelle	Coalition Industrialisation Complémentarité Programmation de la production Objectifs redistributifs et spatiaux	Interdépendance des acteurs Création d'espaces régionaux de concertation et de stabilisation Coopération fonctionnelle. Maîtrise des variables jouant à l'échelle régionale

Source : d'après J. Coussy et Ph. Hugon (eds) : « Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne », Études et Documents, CERED /LAREA, Ministère de la Coopération et du Développement, 1991.

(4) Consulter « Biens publics internationaux ».

III. Les débats dans les centres de recherche français

Les centres de recherche français sont impliqués à plusieurs niveaux dans les débats portant sur la gestion des instabilités. On peut citer :

- La question de la nature des fluctuations des cours des matières premières et de la prospective qui est abordée par le GAMMAP (S. Calabre) et le CYCLOPS (Ph. Chalmin).
- La question des effets des instabilités au niveau macro-économique et des mécanismes de stabilisation qui est traitée par le CERDI (P. et S. Guillaumont), et le CERED (Ph. Hugon).
- Les analyses micro-économiques et sectorielles sur les effets et les modes de gestion des instabilités sont essentiellement le fait du CIRAD (M. Griffon) et de l'INRA (J. Boussard).

Les organismes de recherche français de recherche cités ci-dessus ont en commun d'insister sur les phénomènes d'instabilités comme spécifiques aux PVD. L'importance de la réflexion sur la définition de mécanismes de stabilisation efficaces constitue un avantage comparatif de la recherche française.

En ce qui concerne les relations entre régionalisation et développement, le CERED (Ph. Hugon) a travaillé sur les thèmes de l'intégration régionale comparée Afrique-Asie, en soulignant la diversité des approches pertinentes pour aborder la question de la régionalisation (cf. les travaux de J. M. Siroën (Paris IX), J. Coussy (CERI), J. Egg (INRA Montpellier, B. Hibou (CNRS), Cl. Mainguy (Université de Strasbourg)).

3. BIENS PUBLICS INTERNATIONAUX

« Le concept de biens globaux est un concept puissant. Il nous aide à examiner en détails les responsabilités spécifiques de la communauté internationale. » J. Stiglitz (1999).

« Une paix plus solide, une prospérité mieux partagée, un environnement épargné : rien de ceci n'est hors de portée si l'on en a la volonté politique. Mais ni les marchés, ni les gouvernements ne peuvent, livrés à eux-mêmes, réaliser ces biens publics mondiaux. C'est pourquoi nos efforts doivent se tourner vers le terme manquant de l'équation : les biens publics à l'échelle mondiale. » K. Annan⁽¹⁾.

Les biens publics internationaux qualifient des biens, des services, des ressources dont l'existence est bénéfique à un pays, à une région, voire à la planète entière. Il s'agit des biens « environnementaux » (changement climatique, couche d'ozone), des biens « humains » (connaissance scientifique et technique, héritage culturel mondial, infrastructures transnationales – Internet – normes, etc.), des questions de politiques mondiales (paix, santé, stabilité financière...). Ils placent la coopération internationale au premier plan des politiques de développement économique au sein des grandes institutions internationales dans un contexte de globalisation.

I. Le bien public : définition du concept

Un bien est dit public ou collectif si l'usage de ce bien par un agent n'en empêche pas l'usage par d'autres agents. Cette spécificité est la non rivalité de consommation, elle implique que le coût d'un consommateur marginal est nul.

Il est plus simple d'aborder le bien collectif sous l'angle de la notion de « caractéristiques » au sens de K. Lancaster, c'est-à-dire chacun des aspects sous lesquels un bien est source d'utilité ou de désutilité. On peut aussi définir un bien à caractère collectif comme un bien tel que, si un individu le consomme, il n'empêche pas au moins un autre individu de le consommer en même temps.

Le terme de « bien » est commode mais le concept convient à toute « chose », tout « acte », il peut donc être un service, mais également tout ce qui n'est pas source d'un accroissement de l'utilité au sens où un bien public n'est pas forcément un Bien au sens moral.

Les termes « collectif » et « public » sont utilisés indifféremment, même si le second adjectif a une connotation qui indique que le secteur public de l'économie est directement concerné par la production de ce type de bien. Or, le bien à caractère collectif n'est pas, par définition, un bien qui relève de la compétence de l'État.

(1) Secrétaire général des Nations Unies, New York, 1^{er} mars 1999.

Une typologie des biens publics : purs et impurs

P. Samuelson est à l'origine de cette définition des biens économiques. Selon lui, il existe deux types de biens : les biens privés, strictement divisibles, et les biens publics, soumis à de fortes indivisibilités.

La définition que nous avons donnée ici du bien public n'implique pas que la caractéristique consommée soit potentiellement consommable par un nombre quelconque d'individus. Ainsi, il est possible de distinguer les biens collectifs entre eux selon leur portée spatiale, ou l'existence d'un effet d'encombrement.

La portée spatiale : les biens collectifs peuvent concerner différemment les individus selon leur localisation par rapport à l'endroit où ces biens sont disponibles. Un individu peut ne pas consommer un bien collectif parce qu'il en est trop éloigné et non parce qu'il est consommé par d'autres. On parle parfois à ce propos de biens publics locaux. La zone géographique peut être une pièce (le chauffage), une rue (éclairage public), une agglomération (un service de police ou une école), une région entière (une ressource naturelle nationale).

L'effet d'encombrement : bien que pouvant être consommés simultanément par plusieurs individus, il existe certains biens collectifs pour lesquels l'ajout d'un consommateur affecte la quantité ou la qualité de la caractéristique collective pour les autres consommateurs. Cet effet d'encombrement peut être apprécié de façon positive ou négative par les individus. Par exemple, un trop grand nombre de personnes assistant à une exposition peut être gênant.

Un bien qui possède uniquement des caractéristiques collectives et qui est obligatoirement et également consommé par tous, est un bien public dit « pur », c'est le cas de l'air que nous respirons... ou de la pollution atmosphérique globale. Sur le plan analytique, ce type de bien est particulièrement commode, étant donné qu'il est présent dans les fonctions d'utilité et de production de tous les agents.

Un bien public impur est un bien à caractère collectif sujet à l'encombrement ou ayant une portée spatiale limitée.

J. Buchanan, en affirmant le caractère trop manichéen de cette typologie, révèle qu'il existe des situations intermédiaires identifiables dans une configuration de club, où des individus procèdent à un partage dans la consommation d'un bien collectif plus ou moins divisible. Nous sommes alors en présence d'un bien public réservé à une communauté bien définie, un club que J. Buchanan définit comme « un arrangement de propriété-consommation » ou encore « un accord de partage de la consommation et des coûts ». Ces biens « de club » sont dotés de dispositifs d'exclusion plus ou moins élaborés. Ainsi, le procédé de brouillage des émissions associé à la location d'un appareil de décodage ou au paiement d'une somme d'argent permet d'empêcher certains consommateurs potentiels de profiter de ces programmes.

II. Les biens publics internationaux : production et rôle de l'État

Comme le souligne J. Stiglitz :

« [...] il existe plusieurs biens publics qui ne sont pas limités [géographiquement ou par des dispositifs d'exclusion], dont les bénéfices reviennent à tous. [...] j'ai identifié cinq de ces biens publics globaux : la stabilité économique internationale, la sécurité internationale (stabilité politique), l'environnement international, l'aide humanitaire internationale et la connaissance. »

À l'instar des biens publics nationaux, ces biens publics internationaux, soulèvent la question suivante : quand, comment et pour qui les produire ?

En effet, l'existence de ces biens publics « purs », puisque sans dispositif d'exclusion, incite les individus à adopter un comportement stratégique qui consiste à profiter ou à tenter de profiter de la potentialité de consommation simultanée qui les caractérise afin de minimiser leur contribution au financement de leur acquisition. Ces comportements sont connus sous le nom de *free rider* ou passager clandestin, ils conduisent souvent à une non révélation des préférences. L'existence des biens collectifs n'est pas à l'origine de ce problème, mais elle lui donne une acuité particulière. Dans le cas d'un bien privé disponible sur un marché concurrentiel, consommation et révélation des préférences vont de pair, en vertu des « axiomes des préférences révélées » de P. Samuelson : pour consommer une certaine quantité du bien privé, l'individu ne peut éviter de payer le prix en vigueur. Du fait qu'il accepte de payer ce prix, il révèle ses préférences. Il a intérêt à le faire puisque c'est indispensable pour qu'il puisse acquérir la quantité du bien qui maximise son utilité.

Il n'en va pas de même pour un bien collectif sans exclusion. Une révélation correcte des préférences n'est pas une condition *sine qua non* de la possibilité de consommer le bien dans la quantité que l'on désire. Révélation des préférences et comportement d'achat et de consommation sont déconnectés puisque, par définition du bien collectif sans exclusion, il est possible de le consommer sans avoir à l'acheter. Pour avoir une information sur les préférences des individus, il faut recourir à une méthode spécifiquement destinée à cet usage. Cet aspect du problème des biens collectifs est généralement illustré en imaginant que l'État envisage de fournir un tel bien collectif, après avoir procédé à une enquête auprès de tous les consommateurs sur leur disposition à payer. L'existence des biens publics est un des fondements de l'action gouvernementale en matière de taxation, en particulier la taxation obligatoire pour tous, afin de limiter, voire d'éviter les comportements opportunistes (J. E. Stiglitz, 1989).

Biens publics internationaux et politiques de développement : la coopération internationale au premier plan, accompagnée d'une réorientation de l'aide.

À l'image des biens publics, les « Communs Globaux » (J. D. Wolfensohn, 1996) peuvent être classés selon différentes catégories. Rappelons que ces biens sont publics du fait de leurs effets de diffusion (*spillover*) et non parce qu'ils sont produits par une entité publique ou privée (T. Sandler, 1998) :

- Les *best-shot goods* sont des biens pour lesquels les pays développés jouissent d'un avantage en termes de technologie, de recherche, de capacité. Ils sont donc à même de les produire seuls.
- Les *weakest-link goods* sont des biens dont la production est conditionnée par la plus petite contribution. Ils impliquent une coopération. C'est le cas de la lutte contre les maladies infectieuses : elles ne peuvent disparaître de la surface de la Terre tant que tous les pays ne les ont pas éradiquées.
- Dans le cas des *summation goods*, le montant total du bien produit est égal au montant total des contributions nationales. L'exemple le plus pertinent est celui de la réduction des gaz à effets de serre, l'effort de chaque pays contribuant à la réduction globale.

Les biens publics globaux constituent un élément déterminant de ce que J. Stiglitz appelle « une action collective internationale ». Dans le contexte actuel de mondialisation économique, leur production nécessite d'accroître la coopération. Ainsi, les inégalités entre pays riches et pays pauvres prennent une dimension supplémentaire. De fait, les pays en développement, souvent les plus pauvres, ne disposent pas des ressources leur permettant de produire les biens publics globaux et/ou n'ont pas de « bonnes raisons » de participer à la production de ces biens. Les inégalités ont une influence forte sur la production, les coûts et les bénéfices étant ressentis différemment selon la richesse des pays de plus rien n'empêche d'adopter un comportement de *free rider* au niveau international. D'où de nécessaires modalités d'incitations à la production, les biens publics globaux étant, d'abord et avant tout, des biens publics. Cette démarche implique un effort institutionnel d'incitation des pays (développés autant qu'en développement) et une réorientation de l'aide au développement

afin d'accroître la possibilité des pays pauvres à se fournir en biens publics internationaux. Il convient alors de présenter différents scénarios.

- Tous les pays sont concernés : Ils vont alors s'accorder pour produire le bien en question. Les efforts partagés et cumulés constituent alors eux-mêmes un bien public. Dans le cas de la recherche médicale, les pays développés grâce à leur avantage technologique produisent le bien, le rôle de l'aide internationale est d'en diffuser l'utilisation. Néanmoins, les pays en développement ne peuvent pas toujours se procurer ces biens pour des raisons d'infrastructure ou de ressources financières ; dans ce cas, l'aide doit s'orienter vers la formation, l'installation d'équipement, l'achat des biens (en particulier les vaccins). D. Jamison *et al.* (1998) proposent une nouvelle forme de « division des tâches » pour assurer une « santé globale » : d'une part assurer la recherche – développement et la veille sanitaire, d'autre part pallier les défauts des systèmes de santé nationaux, c'est ici qu'intervient l'aide internationale, selon les besoins du pays.
- Seuls les pays développés sont concernés : T. Sandler (1997) montre la relation croissante entre demande de biens publics internationaux et revenus. Il s'ensuit que les pays les plus riches ont des besoins que les autres n'ont pas, la coopération n'est donc pas nécessaire ; c'est le cas des *best-shot goods*. En revanche, pour les *weakest-link* et les *summation goods*, la coopération des pays en développement est indispensable. Les conditions de travail constituent un cas particulièrement caractéristique, le pays dont les conditions de travail sont les plus mauvaises influe sur les conditions de travail au niveau mondial, puisque les entreprises ont tendance à délocaliser leur production là où le travail est le moins coûteux. Limiter la course à la dégradation des conditions de travail est dans l'intérêt de tous. Un autre exemple est celui incarné par le Protocole de Montréal qui vise à limiter l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en proposant des mesures adaptées au cas de chaque pays signataire. De ce fait, chaque pays est incité à respecter l'accord international. Dans tous les cas, un dialogue multilatéral s'avère préalable afin de clarifier les besoins, de discuter des coûts et des bénéfices de chacun, de mettre en œuvre les outils politiques les plus adéquats.
- Seuls les pays en développement sont concernés : Certains biens publics globaux sont d'un grand intérêt pour les pays en développement alors que les pays développés n'ont aucune incitation à les produire. J. Sachs *et al.* (1999) soulignent que les maladies telles que la malaria, la tuberculose, le SIDA ⁽²⁾ sont fortement concentrées dans les pays pauvres, il y a donc peu de chance que les entreprises privées des pays développés soient incitées à développer la recherche médicale dans ces domaines, pour des raisons évidentes de solvabilité de la demande. Le rôle des agences d'aide au développement est ici majeur. Ces dernières doivent créer la demande, comme l'illustrent J. Sachs *et al.* avec l'exemple d'un fonds de financement d'un vaccin contre le SIDA. Dans d'autres cas, les marchés existent, mais leur forte volatilité constitue un risque pour les pays en développement ; c'est le cas des marchés des matières premières ⁽³⁾ pour lequel l'*International Task Force on Commodity Risk Management in Developing Countries* propose en 1999, un programme de réduction de la vulnérabilité des pays en développement aux fluctuations des prix.

Toutes ces propositions, pour pertinentes qu'elles soient, illustrent bien le souci d'équité qui anime les institutions internationales depuis les années 1970 et sont particulièrement révélatrices de la « globalisation » des problématiques du développement économique. Cependant, force est de constater qu'en amont de la mise en place de ces propositions, il convient d'analyser les structures institutionnelles ⁽⁴⁾, et de les modifier pour les adapter au contexte de la globalisation.

Dans cette optique I. Kaul *et al.* (1999) identifient trois faiblesses dans la production actuelle des biens publics internationaux et, sous l'égide du PNUD, proposent des solutions :

(2) Pour tous les sigles présents dans le document, voir la liste des acronymes.

(3) A cet égard, consulter « Ouverture et développement ».

(4) Sur la place des institutions, voir « Institutions et gouvernance ».

Un décalage juridictionnel : il s'agit de l'écart entre les décisions prises à l'échelle nationale par les gouvernements et le nouvel environnement mondial marqué par la globalisation qui induit une crainte de perte de souveraineté de la part des États. Partager la responsabilité de la production des biens publics globaux est une nécessité. Pour combler ce déficit, « les gouvernements doivent assumer la responsabilité (notamment financière) des retombées transfrontières générées par leurs citoyens ». Cette idée se traduit par une démarche d'intériorisation des externalités. En effet, certains biens publics sont issus d'externalités⁽⁵⁾, ce qui explique les difficultés rencontrées dans leur production, par manque d'évaluation. Il convient donc de dresser une liste des externalités pour chaque pays afin de bien identifier les sources et les récepteurs et de « budgétiser » les effets externes. Dans ce contexte, le principe de subsidiarité prend toute son importance pour concrétiser au niveau local et régional les préoccupations mondiales. Si ces actions nationales s'avèrent insuffisantes, il faut passer au niveau international :

« De nombreuses organisations internationales, y compris celles du système des Nations Unies avaient à l'origine pour objectif de renforcer des secteurs comme la santé, l'éducation, la culture, la production alimentaire, les marchés du travail et l'industrie. Mais elles ne prenaient pas en considération les synergies nécessaires pour arriver à des résultats concrets, tels que la sécurité alimentaire, la paix, la croissance équilibrée ou la mise en commun des connaissances. »

C'est dans cette perspective que l'UNESCO pourrait se fondre avec l'OMPI, afin d'élaborer une banque de connaissances qui permettrait non seulement la production, mais aussi la diffusion du savoir.

Un décalage participatif : la coopération internationale demeure le fait des gouvernements, en dépit de la place croissante occupée par les nouveaux acteurs que sont notamment la société civile et le secteur privé. Il convient donc de reformuler les processus de décision au sein des organisations multilatérales, d'adopter une démarche davantage participative. Cette question de l'accès aux biens publics est éminemment éthique, animée d'une volonté d'équité croissante, pour que les biens publics globaux n'aggravent pas les inégalités existantes⁽⁶⁾. La refonte des institutions internationales devrait être quadridimensionnelle : mieux refléter l'équilibre Nord-Sud, associer la société civile et les entreprises privées – qui s'engagent respectivement, de leur côté, dans des alliances transnationales, adopter une perspective de long terme – I. Kaul *et al.* proposent la création d'un nouveau Conseil de tutelle mondiale des Nations Unies pour un développement durable, assurer une meilleure représentation des différents intérêts dans les différentes négociations pour les légitimer.

Un décalage des incitations : les accords internationaux sont trop ancrés dans une logique d'aide. Or la prise de conscience du manque d'efficacité de l'aide internationale⁽⁷⁾ en matière de développement, doit conduire à une nouvelle responsabilisation des pays développés et en développement. La coopération doit être bénéfique pour tous, les idées proposées sont : attacher des bénéfices privés aux actions publiques – ce qui fut le cas du Processus de Montréal qui prévoit l'élimination progressive des substances qui détériorent la couche d'ozone, mettre en œuvre des compensations financières – à l'instar du FEM, développer des configurations de club pour que ceux qui profitent le plus du bien en assument la plus grande part des coûts – à l'image de l'OMC, de l'OCDE, et de l'OTAN qui exigent que leurs membres satisfassent certains critères – ce qui permettrait une meilleure gestion des politiques de prévention des crises financières, évaluer certains biens publics à leur « juste prix » – comme le ferait le marché des droits à polluer – pour restaurer l'efficacité des marchés.

(5) Une externalité, ou effet externe, est la conséquence de l'activité de production ou de consommation d'un agent économique sur d'autres agents. Sa particularité est d'échapper au mécanisme de marché, elle n'a par conséquent pas de prix et n'est pas prise en compte dans les décisions des agents économiques. Un exemple classique est celui des pollutions.

(6) La société civile et les débats relatifs sont présentés dans « Décentralisation et acteurs locaux ».

(7) La problématique des inégalités fait l'objet de « Inégalités et développement ».

Ces recommandations ont un point commun : redéfinir les modalités de l'APD qui est actuellement souvent utilisée pour financer la production de biens publics internationaux, ce qui n'est pas son but initial et fait qu'elle devient plus rare pour les pays qui doivent répondre prioritairement à leurs besoins fondamentaux en matière de développement, I. Kaul estime :

« que 25% de l'aide va aux biens publics mondiaux au lieu d'aider uniquement les pays les plus pauvres. Nous proposons donc de distinguer, dans la catégorie comptable d'APD une APD (P) pour les transferts destinés à aider les pays les plus pauvres dans leurs initiatives nationales, et une APD (M) pour le financement des priorités mondiales. »

Le but de l'aide au développement serait dual : d'une part, soutenir la production des biens publics globaux – afin d'éviter les « détournements » actuels – et, d'autre part de repenser l'aide au développement au sens strict, de mieux la cibler afin qu'elle rencontre les attentes des pays qui en ont besoin.

Mais pour atteindre cet objectif, il faut que les pays en développement (re)trouvent la place qui est la leur dans les discussions politiques mondiales, qu'ils aient la possibilité de définir librement leurs priorités. De plus, les finances publiques doivent aussi s'adapter pour prendre en compte la dimension mondiale de l'économie d'aujourd'hui.

III. Les débats dans les centres de recherche français

Le concept de bien public international est à ce jour trop récent, les débats scientifiques portent plus sur le contenu et la définition que sur ses conséquences en termes de politique économique, c'est la raison pour laquelle peu de travaux de recherche sont disponibles. Le bien public global se trouve dans une situation similaire à celle du développement durable il y a une dizaine d'années, à savoir un concept aux contours mal définis, par manque de recul.

Par ailleurs, les réflexions autour de la caractéristique commune de ces biens sont quelque peu étrangères aux pays de droit romain, dont la France. Il n'est donc pas étonnant de constater que la plus grande part de la production scientifique dans le domaine s'exprime davantage dans les pays de tradition juridique anglo-saxonne pour la simple raison que l'idée même d'un bien en « propriété commune » renvoie davantage à un droit d'usage qu'à un droit de propriété tels que le droit romain l'entend. La langue anglaise fait ainsi la distinction entre le *property right* qui est un droit subjectif, socialement reconnu qui se réfère à la jouissance d'un bien ou d'une ressource et non pas à son appropriation privée qui, elle, est l'*ownership*. Par exemple, nous avons un droit à être en bonne santé (*property right*) mais nous n'en sommes pas propriétaires. Cette nuance, ajoutée à la jeunesse du concept, explique « l'absence » de la France sur ce terrain.

4. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Depuis le rapport Bruntland (1987), la notion de développement durable est devenue incontournable tant pour les gouvernants que pour les spécialistes. Les coûts écologiques des activités économiques ne peuvent plus être passés sous silence. La consommation indéfinie de flux d'énergie-matière et le prélèvement sur les stocks de ressources non renouvelables obligent à repenser en profondeur les perspectives mêmes du développement, des modes de production et des modes de consommation. La question de la responsabilité des activités humaines dans l'équilibre de la biosphère se pose avec force au monde scientifique comme aux économistes. La gestion de l'environnement est devenue une priorité de tous les États ; elle occupe désormais le terrain de la concertation internationale.

L'enjeu n'est pas l'arrêt de la croissance comme on le croyait dans les années 1970 après la publication du rapport du Club de Rome *Halte à la croissance*. Il réside dans les modalités et les usages de la croissance compatibles avec le progrès social et la saine gestion des ressources du milieu. En situation d'incertitude, sur les conséquences environnementales ou sanitaires d'une méthode de production, ce ne sont plus des phénomènes ponctuels qui sont à l'œuvre mais des mécanismes régulateurs conditionnant la survie de la planète (R. Passet, 1996). La prudence recommande à l'économiste comme au politique de ne pas négliger les risques de dommages qui affecteront la situation de plusieurs générations.

Les États pris individuellement sont confrontés à un problème de niveau institutionnel d'élaboration de solutions efficaces et acceptables qui dépassent leur territoire. Chacun vit sous la menace des accidents ou des catastrophes engendrés par l'industrie des peuples qui l'entourent. Ce caractère transfrontière, voire global, des atteintes à l'environnement requiert des initiatives qui fondent les bases de l'équité intergénérationnelle. Le premier principe de la Déclaration de Stockholm de 1972 affirme : « *l'homme a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures* ». Le principe de responsabilité s'impose ; il exige que la communauté internationale reconnaisse l'existence d'un patrimoine commun à préserver et prenne les mesures nécessaires à la réduction des menaces qui pèsent sur l'air, l'eau, l'énergie, le climat, la biodiversité... En conséquence, relever cet enjeu passe par la mise en œuvre de formes de gouvernance adéquates au niveau mondial comme au niveau local.

I. Théorie et principes

L'économie et l'écologie se sont longtemps ignorées. On trouve encore aujourd'hui des positions extrêmes qui excluent l'un et l'autre : des économistes ultralibéraux d'un côté comme des écologistes conservationnistes de l'autre. Cependant, au fur et à mesure que les problèmes d'environnement sont devenus flagrants, une synergie entre ces deux disciplines s'est instaurée. On a vu naître de multiples courants de pensée, chacun organisant comme il l'entend la conciliation des objectifs environnementaux et des objectifs économiques⁽¹⁾.

Aujourd'hui, un consensus se retrouve largement autour de l'idée que la qualité de l'environnement est un bien rare, qu'elle a donc une valeur. Le défi pour l'économiste consiste donc à donner un « prix au vivant » afin que les coûts de la reproduction physique et

(1) Un excellent dossier sur le développement durable a été préparé par SOLAGRAL : *Mondialisation et développement durable, quelles instances de régulation ? 12 fiches pour comprendre*, UNESCO, 1998.

biologique des écosystèmes soient évalués et, dans le cas d'épuisement, qu'il soit tenu compte des délais nécessaires aux relais pour de nouvelles ressources.

Cette manière d'appréhender le sujet soulève deux problèmes :

- il n'existe pas de marché de l'environnement qui permettrait d'établir ce prix ;
- les marchés de biens et services ne reflètent pas correctement la rareté des ressources employées pour les produire.

Deux théories visent à surmonter ces difficultés ; elles sont à la base des approches contemporaines :

A. Pigou, les écotaxes et les subventions

Les agents économiques, à travers leurs activités de production ou de consommation, peuvent être involontairement à l'origine d'effets positifs ou négatifs qui affectent le bien être des autres agents. Les externalités sont des variations d'utilités, positives ou négatives, non prises en compte par le marché. La conservation de variétés végétales par les agriculteurs est une externalité positive, non rémunérée. Par contre, les rejets polluants d'une industrie dans une rivière peuvent affecter le bien être des populations en aval : les externalités sont alors négatives.

Les coûts de pollution ne sont pas pris en compte par l'agent qui les provoque. Arthur Pigou (1920) a proposé de corriger ces coûts hors marché au moyen de taxes (pénalisation du pollueur qui rejette des substances nocives et dont le traitement génère des coûts) ou de subventions (compensation du pollué qui doit lui permettre de retrouver ses « agréments environnementaux »). Cette thèse sert de fondement à la politique fiscale de l'environnement. Les *écotaxes* visent ainsi à internaliser les coûts externes, notamment ceux de la pollution, afin d'inciter les agents économiques à économiser les ressources ou à diminuer leur pollution. La somme prélevée par l'autorité publique est destinée à être réinvestie dans des mesures de dépollution.

R. Coase, les droits de propriété et les permis

Ronald Coase (1960) a contesté le caractère optimal de la solution de Pigou au profit d'une formule moins interventionniste. Quelle que soit l'ampleur des externalités, le marché doit conduire, dans tous les cas de figure, à la meilleure solution, dès lors que les agents sauront et pourront négocier entre eux des concessions mutuelles de leurs droits de propriété. *Le théorème de Coase* s'énonce ainsi : quand les droits de propriété sont bien définis entre A pollueur et B victime de la pollution, l'intérêt individuel de A et B les conduit nécessairement à négocier une entente sur le niveau de pollution mutuellement acceptable.

Inspiré par ces travaux, J. Dales (1968) a imaginé la création d'un marché des droits d'utilisation où s'effectuent l'achat et la vente de *permis à polluer*. Ces permis sont des autorisations délivrées par une administration pour utiliser des ressources naturelles ou déverser des polluants dans un milieu naturel. Les agents économiques peuvent échanger ces autorisations entre eux. Ainsi, en établissant des droits de propriété sur l'usage de l'air ou de l'eau, il serait possible de créer un marché de la pollution sur le même principe que les marchés boursiers : des titres sont émis et s'échangent selon le principe de l'offre et de la demande. Cette thèse est à la base des conceptions libérales qui prévalent, notamment en matière de négociation sur la lutte contre le changement climatique.

La valeur économique totale

Les méthodes classiques destinées à donner un prix à un bien environnemental consistent à en estimer les dommages par le biais d'une méthode d'appréciation des modifications physiques de l'état du milieu naturel puis à en répercuter la perte qu'elles entraînent en termes de production de biens et services. Le coût de l'érosion du sol sera évalué par la baisse des rendements des cultures résultant de la perte en éléments organiques. Cette méthode est

toutefois partielle, elle exclut le caractère multifonctionnel de certaines activités : la déforestation a des effets directs sur la production, mais représente aussi un coût écologique lié à la perte de biodiversité, aux modifications climatiques, aux risques d'érosion...

Partant de ce constat, certains économistes contemporains tentent d'établir une « *valeur totale* », tenant compte des différentes composantes écologiques, mais aussi des diverses représentations de l'environnement par les sociétés humaines, et pas seulement de l'utilisation immédiate et quantifiable de la nature (L. Abdelmaki et P. Mundler, 1997). Pour fondée théoriquement qu'elle soit, cette approche soulève cependant d'importantes difficultés de calcul (I. Seragaldin, 1997).

L'économie écologique

La théorie de la « coévolution » avance l'idée d'interaction entre systèmes écologique et économique, qui par pressions mutuelles, se modifient, s'enrichissent ou se dégradent.

Proche de cette théorie et né de la critique de « l'approche du tout marché », un courant interdisciplinaire original se situe entre sciences sociales et sciences du vivant. Le point de départ est ainsi énoncé : « *Seule la logique d'un facteur vivant, susceptible d'inscrire en sa conscience les exigences du vivant, est capable d'assurer la reproduction du vivant* » (R. Passet, 1996).

L'économie doit être soumise à des contraintes qui s'appuient sur deux principes :

- 1 - les capacités d'assimilation de la nature sont limitées et le système économique doit en tenir compte dans son processus de production ;
- 2 - il faut rechercher les processus de substitution entre ressources épuisables et ressources renouvelables.

Cette approche trouve ses prolongements pratiques dans les projets communautaires de gestion des écosystèmes soutenus par de nombreux bailleurs de fonds

II. Instruments des politiques d'environnement

Le développement n'est durable, c'est-à-dire « viable, pérenne et équitable » que s'il ne porte pas atteinte à la « résilience » de la biosphère, c'est-à-dire à la capacité de régénération et de reconstitution de son potentiel. L'attention doit se porter non seulement sur la pollution de l'air ou de l'eau, la destruction du couvert végétal, des forêts ou des espèces, ou sur l'effet de serre, mais également sur les cycles climatiques et hydrologiques, dans leur rétroaction avec les activités humaines, sur les possibilités de recyclage des déchets, sur la pollinisation des cultures et sur la diversité fonctionnelle, toute atteinte fondamentale de celle-ci se traduirait par une perte de capacité de régénération.

Biens collectifs et biens communs

Les biens environnementaux (eau, air, sol, sous-sol, forêts, faunes...) sont des biens particuliers qui entrent difficilement, comme on l'a vu, dans le système marchand. Ils ne relèvent pas spontanément des mécanismes de l'offre et de la demande. Cela tient aux régimes de propriété auxquels ils sont soumis. Lorsqu'ils appartiennent à tous et que leur utilisation ne fait l'objet d'aucune concurrence, ils sont qualifiés de biens *collectifs*. Ils ont alors deux caractéristiques : 1 - *la non-rivalité* : la consommation du bien par un agent ne diminue pas la consommation de ce bien par d'autres agents ; 2 - *la non exclusion* : on ne peut pas empêcher la consommation par l'interdiction. Un exemple est donné par la consommation de l'air qui ne gêne pas celle d'une autre personne, et personne ne peut se l'approprier.

Mais il peut se produire une saturation, un risque d'épuisement de la ressource. Ainsi en est-il des ressources forestières et halieutiques, d'abord ouvertes à l'exploitation libre et dont les

ressources s'épuisent progressivement. Cette situation est qualifiée de « tragédie des communs » (Garret Hardin) : les biens concernés sont de moins en moins collectifs, il y a un risque de résilience, il y a une rivalité dans l'accès. Un autre exemple est donné par le pêcheur qui n'est pas incité par le marché à préserver la mer puisque ses propres efforts pourraient être anéantis par la surexploitation effectuée par d'autres individus. Les biens collectifs deviennent de plus en plus des « biens communs ». Les politiques d'environnement visent précisément à définir les outils de gestion des ressources naturelles permettant d'éviter cette tragédie.

La gestion communautaire

Se pose alors une nouvelle question : si les biens deviennent communs, faut-il les privatiser ? Exprimant une position « écologiste », Elinor Ostrom énonce le caractère indivisible de la ressource environnementale qui exclut la privatisation. Cette approche préconise plutôt la gestion communautaire, décentralisée, par les bénéficiaires eux-mêmes ; ce qui n'exclut ni la sanction, ni les procédures de résolution des conflits.

En réaction contre les projets conçus sans concertation avec les populations autochtones, une école de pensée favorable à la gestion communautaire est ainsi apparue dans les années 1980. Elle exerce aujourd'hui une très grande influence sur la coopération française. Elle met l'accent sur la participation des populations à la conception des projets ayant un impact sur l'environnement, sur la gestion collective des terroirs et des ressources et sur le transfert des responsabilités de l'État vers les communautés rurales.

Le rôle de l'État

L'établissement de droit de propriété comme modalité de gestion des ressources de l'environnement ne peut se concevoir sans une autorité publique de régulation. Pour trois raisons :

- pour garantir par la loi les droits, les permis d'exploiter (ex. de pêcher, de chasser...), ou les autorisations ;
- pour fixer les normes à partir desquelles sont accordés les droits en fonction des objectifs globaux de la puissance publique (exemple des concessions forestières) ;
- enfin pour instaurer un principe de précaution quand l'irréversibilité est proche (risques de non renouvellement de la ressource) et menace l'équité.

Pour assurer la participation de tous les niveaux en matière de gestion des biens publics environnementaux, des États, des entreprises, des organisations de la société civile, divers éléments sont nécessaires : des normes, des incitations efficaces pour s'engager et un système de surveillance crédible permettant de vérifier que chacun a sa part du contrat.

1. Mesures réglementaires	Normes d'émission Normes de produits Normes de procédés	ex. rejet de CO ₂ dans l'air admissible ex. teneur en plomb de l'essence ex. type d'installation non polluante à installer
2. Mesures incitatives	Taxes Redevances Subventions	principe du pollueur/payeur paiement d'un droit d'usage ex. subvention pour pratiques propres
3. Mesures juridiques	Établissement d'une norme collective globale, puis octroi de quotas individuels, échangeables sur un marché	ex. plafond national d'émission de CO ₂ ex. échange de permis à polluer
4. Mesures volontaires	Engagements unilatéraux Ecotiquetage, écolabels	ex. « marketing vert » de certaines entreprises ex. normes AFNOR en France, certification forestière

III. L'environnement : une question globale

Enjeu global, la lutte contre la dégradation de l'environnement ne peut être organisée qu'au niveau international (M. Beaud, 1997). Depuis la Conférence de Rio de 1992, elle est devenue une question politique internationale majeure. Progressivement, les États du Nord ont pris des objectifs de limitation des émissions polluantes et ratifié de nombreuses conventions (climat, biodiversité, désertification, biosécurité). Pour chacune d'elles, on cherche aujourd'hui à passer de la phase des engagements généraux à une phase de définition des outils économiques et juridiques susceptibles d'assurer l'application des engagements internationaux et d'évaluer les résultats obtenus. Les thèmes d'opposition demeurent cependant importants : évaluation du coût des mesures de préservation de l'environnement pour les pays pauvres, transfert de technologie et droits de propriété, mécanismes de compensation...

Deux questions sont plus précisément au cœur des débats : celle de la place à accorder aux mécanismes de marché et celle de l'application du principe de précaution (A. Kym et R. Blackhurst, 1992, J. Cameron et A. Fijalkowski, 1998).

Les instruments du marché (permis négociables), les politiques de taxation, les droits de propriété et d'usage individuels et collectifs, comme les mécanismes de règlements des différends et les sanctions, seront l'enjeu des prochaines réunions internationales sur la biosécurité, l'eau, la forêt, la pêche, les océans, les aires protégées, etc.

Le marché et le climat

La théorie des droits négociables est au centre des discussions sur le changement climatique.

Le Protocole de Kyoto (1997) engage les pays de l'OCDE à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% en 2010 par rapport à leur niveau de 1990. Cela revient à établir *de facto* des quotas limitant la liberté qui régnait jusqu'alors. En contrepartie les États-Unis ont exigé que les pays s'engageant sur un quota pouvait acheter ou vendre leurs permis d'émission pour réaliser leurs obligations. En effet, il peut être plus facile d'acheter 50 dollars chez le voisin un droit d'émettre une tonne de carbone (que ce dernier n'aura plus le droit d'émettre dans l'atmosphère) que de dépenser 100 dollars pour éviter chez soi l'émission de cette même qualité.

À ce système de permis négociables, s'ajoute le *Mécanisme de développement propre* (MDP). un pays du Nord peut acheter des quotas additionnels d'émission de GES moyennant le financement « d'abattements certifiés » équivalents dans les pays qui n'ont pas souscrit d'engagements au terme du Protocole de Kyoto. L'enjeu de ce mécanisme est en principe de taille, puisque dans les pays de l'Est comme du Sud, les coûts de réduction des émissions sont plus faibles (les centrales thermiques obsolètes et polluantes devront être remplacées coûte que coûte).

L'établissement de droits de propriété ne peut se concevoir comme solution à la gestion des ressources environnementales sans une autorité régulatrice (L. Tubiana, 2000). En l'absence de gouvernance formelle au niveau mondial, la régulation doit passer par des réglementations spécifiques afin de faire respecter les droits des pays pauvres.

Trois raisons sont mises en avant :

- pour garantir par la loi les droits et les permis d'exploiter les ressources ;
- pour fixer les normes à partir desquelles sont accordés les droits en fonction d'objectifs globaux de la puissance publique ;
- enfin pour instaurer un principe de précaution quand l'irréversibilité est proche (risque de non renouvellement de la ressource) et menace l'équité intergénérationnelle.

Le *principe de précaution* est en débat. Faut-il interdire une méthode de production tant que son innocuité n'a pas été éprouvée ? Peut-on l'appliquer en essayant de limiter ses conséquences éventuelles ? Entre précaution absolue et simple prudence, les conséquences pratiques du principe de précaution sont controversées.

IV. La question environnementale dans les politiques de développement

Dans de nombreux pays en développement, l'environnement n'est pas au centre du débat politique. La préoccupation ne porte que marginalement sur la protection de la nature ou la lutte contre les pollutions et les nuisances liées aux activités humaines. Le plus souvent, l'environnement n'apparaît comme une priorité véritable, ni pour les États, ni pour les populations quand les situations de précarité ne les prédisposent pas à la prise en compte des enjeux du long terme.

Pourtant, la spécificité du Sud se fonde sur des économies majoritairement assises sur le secteur primaire, c'est-à-dire sur les ressources naturelles, renouvelables ou non. Dans un contexte de croissance rapide de la population, la gestion durable de ces ressources devrait donc être l'un des enjeux majeurs auxquels sont confrontés ces pays.

Les contraintes de cette gestion sont connues : écosystèmes vulnérables, climat agressif, sols fragiles et soumis à l'érosion, baisses de fertilité, eaux rares dans les zones sèches, surabondantes dans les zones humides, vulnérabilité aux risques naturels, exploitation minière des ressources forestières, halieutiques, fauniques, croissance démographique et migrations importantes. À ces contraintes se surimposent la plupart du temps la faiblesse d'États peu capables de définir des règles ou de les faire appliquer et le faible pouvoir d'organisation et donc d'influence des populations locales.

Les clés de la gestion durable au plan local

Les principes de la gestion durable sont connus (E. Dommen, 1992). La communauté scientifique a mis en évidence des systèmes de gestion traditionnels qui ne sont pas aussi prédateurs qu'on le pense, sur lesquels il devrait être possible de s'appuyer pour imaginer de nouvelles formes de gestion plus décentralisées permettant d'impliquer tous les acteurs : secteur privé, communautés locales, administrations, ... qui reposeraient sur des dispositifs de négociation et d'arbitrage, porteurs de progrès car acceptés par tous.

Entre la propriété étatique et la propriété privée, on trouve, en Afrique et ailleurs, une diversité de modes d'appropriation collective, dont le droit du sol est une expression parmi d'autres, et la propriété un cas très particulier. Un grand nombre de droits d'usage d'une ressource peuvent se superposer sur un même espace, qui se distribuent ensuite, plus ou moins harmonieusement, dans le temps : c'est le cas de la gestion multi-acteurs de la ressource en eau au Parc national du Djoudj au Sénégal. Le fait qu'une ressource soit commune à plusieurs utilisateurs n'implique pas un accès libre à cette ressource, et peut au contraire déboucher sur des systèmes de gestion viables dans la durée.

Les clés de la gestion durable d'une ressource reposent sur deux axes essentiels :

- l'accès à la ressource doit être organisé par la mise en place de règles et d'un système de contrôle de leur respect, plutôt que de compenser le non accès à cette ressource,
- la nature du processus de décision aboutissant à la définition de ces outils est fondamentale, leur fonctionnement risquant d'être très différent selon que la décision est imposée par un acteur ou négociée et contractualisée entre l'ensemble des acteurs.

Il s'agit certainement également d'approcher la gestion du territoire dans sa globalité, afin d'inviter plus facilement les différents acteurs (gestionnaires, usagers, propriétaires) à dialoguer entre eux, malgré la divergence initiale de leurs intérêts.

Des constats de terrain, il découle une question centrale, qui est celle du rôle de l'État. Entre les positions crispées d'administrations en charge des aires protégées de bon nombre de pays du Sud et les stratégies plus ou moins déguisées d'éviction de l'État, confortées par certaines ONG et la Banque mondiale, il est certainement indispensable d'explorer une voie médiane.

V. Environnement et développement : la position scientifique française

Depuis les travaux pionniers de René Passet et d'Ignacy Sachs, le fondateur de l'école de l'écodéveloppement dans les années 1970, la prise en considération du facteur environnemental est au centre des approches françaises. Les équipes associent recherche et intervention de terrain. Elles se trouvent en majorité dans les établissements publics (CIRAD, IRD, INRA, CNRS...). Le plus fréquemment, elles mettent en avant une démarche « intégrante » autour de quatre préoccupations principales.

L'équité

Quelle est la clé de répartition des efforts à entreprendre pour sauvegarder le patrimoine naturel mondial ? Beaucoup de logiques sont possibles pour définir cette clé. Dans la conception française, il convient de contribuer à construire avec les pays en développement une vision commune sur la répartition des efforts. Une piste consiste à déterminer des indicateurs consensuels sur lesquels il est possible de baser cette répartition et ensuite d'organiser le système de suivi. Le travail est essentiellement prospectif.

L'information

Les acteurs de l'environnement (décideurs, chercheurs, aménageurs, gestionnaires d'ouvrages, opérateurs de terrain...) ne peuvent agir qu'à partir d'une information fiable répondant à leurs questions. La collecte, la diffusion et l'analyse des informations sur l'environnement nécessitent un savoir-faire, une logistique et une organisation coûteuses dont la prise en charge financière ne peut être totalement couverte par les utilisateurs.

La prévention

La démarche préconisée consiste à proposer de travailler avec les pays en développement pour trouver des solutions à *double dividende*, c'est-à-dire qui permettent d'assurer le développement économique de ces pays tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique ou les menaces de la biodiversité. Tout naturellement cette préoccupation mène à la définition d'une typologie de projets de développement ou d'investissements ayant des effets bénéfiques sur l'effet de serre et pouvant trouver des financements *ad hoc* (Fonds français pour l'environnement mondial).

L'adaptation

Le troisième volet de l'axe scientifique et technique français consiste à travailler avec les pays en développement sur les moyens de remédier aux effets adverses de l'environnement (IRD), autour du thème de « l'adaptation ». Plusieurs pistes sont explorées. L'une des plus prometteuses consiste à tenter de mieux connaître les effets de l'évolution de la biodiversité en faisant travailler ensemble des climatologues, des anthropologues, des agronomes et des économistes. Les travaux du CIRAD sur les projets agricoles faisant appel aux méthodes de semis direct sont à cet égard une bonne illustration. Ces méthodes permettent de stabiliser le couvert végétal et d'augmenter les rendements tout en supprimant les labours. Des expériences intéressantes ont eu lieu au Brésil et à Madagascar ; il convient maintenant d'évaluer plus précisément le contenu carbone de ces projets et de les adapter à différents contextes sociaux et climatiques.

5. POPULATION ET DÉVELOPPEMENT : SANTÉ, ÉDUCATION, GENRE

*« L'homme joue un double rôle dans le processus [du développement] : d'un côté, il en est le bénéficiaire ultime ; de l'autre, il constitue l'intrant essentiel du mouvement de croissance et de transformation de la production qui porte le nom de "développement économique". »
M. Gillis et. al (1998).*

Cette idée fait des humains un facteur de production, par analogie avec capital physique. Au cours des trente dernières années, l'intérêt pour les « ressources humaines » dans le développement économique s'est accru. Cela se manifeste, notamment, par l'utilisation de plus en plus fréquente, voire banale, d'expressions telles que « valorisation des ressources humaines » et « investissement en capital humain ». Ce dernier terme rapproche la population des ressources naturelles et du capital matériel. Néanmoins, peut-on affirmer que la nature des « ressources humaines » et leur concours à la production est assimilable aux apports d'une machine ou d'une tonne de matières premières ?

En 1974, la première conférence des Nations Unies sur la population mondiale était placée sous le signe de cette « maxime » : « Occupons-nous des êtres humains et la question démographique se règlera d'elle-même. »

Le concept sous-jacent à cette démarche est celui du capital humain, et cela pour deux raisons majeures : s'intéresser au capital revient à adopter une perspective de long terme du fait de son accumulation ; de plus la dimension humaine évoque le développement durable dans ses dimensions économique et sociale.

I. Le capital humain : un concept fondateur

Le capital humain désigne les capacités productives humaines qui permettent de générer des revenus. Comme tout capital, il s'agit d'un stock qui dégage des flux de production et de revenus, présents et futurs. La connaissance et les qualifications de l'individu en sont les caractéristiques principales. Le rendement de ce capital réside non seulement dans l'accroissement des connaissances et du pouvoir d'achat individuel, mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des choix.

W. Petty aurait utilisé le premier le concept de « capital humain » quand il comparait la perte en armements, machines et autres instruments de guerre aux pertes en vies humaines.

A. Smith, quant à lui, considérait l'amélioration de la qualification des travailleurs comme une source de progrès économique et d'augmentation du bien-être. La *Richesse des Nations* présente, à cet égard, la première démonstration du lien entre l'investissement en capital humain, les qualifications dans le travail, les revenus personnels et la structure des salaires.

A. Marshall a insisté sur la nature de long terme des investissements en capital humain et sur le rôle de la famille dans ces investissements.

C'est au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, avec le développement des méthodes quantitatives, que la théorie du capital humain va connaître de grandes avancées. Les recherches des « sources de la croissance » entreprises par R. Solow (1956), E. Denison (1974) et T. Schultz (1961) ont révélé le rôle fondamental du « résidu », assimilé au progrès technique, exogène : celui-ci contribue à plus de 50% de la croissance des pays développés et environ à 1/3 de la croissance des pays en développement.

T. Schultz et E. Denison ont attribué la plus grande part de ce « résidu » à l'amélioration des facteurs de production. Pour le premier de ces auteurs, le cœur du « résidu » est le « capital humain » : l'acquisition de compétences par l'éducation, la formation, l'alphabétisation, mais aussi la santé, la longévité, la baisse de la mortalité infantile.

Dans la lignée directe de T. Schultz, G. Becker (1964) compile les observations empiriques et fournit une théorie micro-économique structurée, axée autour du taux de rendement de cet investissement (mesuré en comparant les flux de revenus actualisés pour chaque décision alternative). Dans cette optique, il élabore une fonction d'offre de capital humain. Les agents poursuivent leur investissement dans les études et la formation jusqu'au moment où le taux marginal de rendement égalise le coût d'opportunité des fonds engagés.

Le capital humain comme facteur de production participe à la croissance, en retour, la croissance permet d'augmenter la productivité du capital humain en alimentant les dépenses supplémentaires dans l'éducation et la santé. Les pays les plus riches n'ont donc pas seulement accès à un stock de capital physique plus important, ils ont aussi les moyens d'investir plus et plus longtemps dans l'éducation ou la santé, ce qui leur permet de se doter d'un stock de capital humain plus large, d'un travail plus qualifié. Si l'on « améliore » le modèle de R. Solow en introduisant une épargne alternative (destinée au capital physique ou au capital humain au travers de l'éducation), nous constatons que la décision d'épargne affecte le taux de la croissance et non plus son niveau. De ce fait, la croissance est déterminée par le modèle, on parle d'une « croissance endogène ». Dans cette perspective macro-économique, la prise en compte d'un facteur de production additionnel, par effet d'apprentissage, permet d'expliquer la persistance du sous-développement : les pays à faible stock de capital humain se spécialisant dans des secteurs à potentiels de croissance moindre (R. E. Lucas, 1988). Ainsi, dans un cadre rénové, la question de la protection de certains secteurs vis-à-vis de l'extérieur, de façon provisoire, revient à l'ordre du jour⁽¹⁾.

II. Les grandes instances multilatérales à l'interface santé, éducation et genre

Trois dimensions traditionnelles des stratégies de développement sont revisitées à travers le concept de capital humain : l'éducation, la santé et le genre.

L'éducation : une première source de l'accumulation du capital humain

L'application la plus immédiate du concept de capital humain a donc concerné l'éducation et la formation, en particulier dans les pays pauvres. Depuis les années 1960, des analyses coûts-bénéfices sont appliquées aux investissements éducatifs pour calculer la valeur individuelle et collective de l'éducation. M. Gillis et al. en présentent les conclusions majeures :

- Les taux de rentabilité dans l'éducation sont, en général, élevés dans les pays en développement et excèdent souvent ceux que génèrent les investissements en capital physique.

(1) Consulter « Ouverture et développement ».

- L'école primaire assure habituellement les taux de rentabilité sociale maximaux, en particulier dans les pays où la fréquentation de l'école primaire n'est pas encore généralisée.
- La rentabilité de l'éducation tend à baisser à mesure que le pays se développe, cela s'explique par la diminution de l'avantage comparatif des travailleurs qualifiés sur le marché.

Cependant, d'un point de vue théorique, la scolarisation n'est qu'une étape de la constitution du capital humain. L'éducation scolaire jette les bases de l'accumulation d'une connaissance spécifique qui sera acquise par le travail, le on-the-job training. Cette expression qualifie les programmes d'apprentissage (learning by doing). Le capital humain se conçoit alors dans une perspective de cycle de vie dans le sens où les travailleurs qui choisissent d'investir vont accepter des salaires faibles dans leur jeunesse, pour retirer les fruits de leur investissement (incarnés par des revenus plus importants) quand ils seront plus âgés. C'est essentiellement un arbitrage intertemporel que G. Becker va élargir aux différences interpersonnelles de capacités et à l'environnement familial. Ces différences se reflètent dans le taux d'intérêt, puisque considérées comme des contraintes financières liées au milieu familial et pesant sur l'investissement en capital humain. Soulignons ici la singularité du capital humain : l'individu qui le détient ne peut le vendre sous forme de titres, on parle alors de non transférabilité. Cette idée fonde l'intervention publique en matière d'éducation dans la plupart des pays du globe et avec une acuité plus grande encore dans les pays pauvres. La logique de ces politiques est que, dans une économie de marché, le revenu d'un individu indique la quantité et la valeur que ce dernier possède. De ce fait, une politique qui lutte contre la pauvreté se doit de fournir plus de ressources – en quantité et en qualité – grâce à l'éducation et la formation.

Les rapports successifs de la Banque mondiale confirment l'idée du lien entre développement et éducation, et cette idée semble largement partagée par les populations tant dans les pays développés qu'en développement. La raison de cette foi en l'éducation provient de la corrélation forte entre la formation et les revenus (M. Carnoy, 1967) ; par ailleurs, l'éducation est importante parce qu'elle constitue un poste majeur au budget des ménages et des pays : comme le montrent les *Rapports sur le Développement dans le monde*, et l'*Annuaire statistique* 1993 de l'UNESCO⁽²⁾, les dépenses publiques en matière d'éducation représentaient en général 3 à 5% du PIB en 1990, sauf dans les pays les plus pauvres. Les pays en développement ont connu, en effet, depuis quarante ans une expansion extraordinaire des systèmes scolaires, qui n'a pas été sans provoquer des problèmes budgétaires et des pénuries d'enseignants qualifiés. Les années 1980 ont marqué, dans bien des domaines, un tournant et les États ont rencontré les plus grandes difficultés à maintenir les normes éducatives antérieures alors que les taux d'inscription ont généralement continué à progresser. S'ajoutent à cela de fortes disparités régionales et sociales : les enfants vivant en ville et/ou issus d'un milieu favorisé ont beaucoup plus de chances de bénéficier de l'éducation scolaire. Étant donné que cette éducation ouvre la voie vers des emplois à plus haut revenu, la structure de l'offre éducative vient aggraver l'inégalité des revenus et des chances.

Dans un contexte de crise de financement, le débat porte sur les lieux d'appui du système éducatif en termes : de niveau (il faut privilégier le primaire), de secteur (il convient de porter l'accent sur les formations techniques et appliquées), d'espace de recrutement (par la création d'universités régionales).

La santé, l'autre pilier d'un développement fondé sur le capital humain

La santé constitue le second volet de l'accumulation du capital humain, à l'instar de l'éducation, elle occupe une place importante dans le développement. Or, il est frappant de constater que c'est une notion des plus vagues, l'OMS la définit comme « un état de bien-être total, physique, mental et social ». La première question qu'il convient de se poser en matière de santé publique est donc celle de l'évaluation. Les statistiques sanitaires tentent de

(2) Pour tous les sigles présents dans le document, voir la liste des acronymes.

mesurer la morbidité (maladie) et la mortalité (décès) dans les pays en développement, mais elles sont rarement bonnes, du fait que de nombreux malades ne consultent jamais de médecin, ne vont pas à l'hôpital, ce qui les met hors de portée des statistiques.

Cependant, la santé publique s'est améliorée, l'espérance de vie a augmenté partout et s'est accompagnée d'une réduction de la mortalité : le taux brut de mortalité dans les pays à faibles revenus atteint 10‰ en moyenne. Cette progression résulte principalement de la chute de la mortalité infantile. Néanmoins, l'impact du SIDA quant à la remise en cause de l'augmentation de la longévité, constaté jusqu'aux années 1980, est difficile à appréhender. Dans plusieurs pays d'Afrique, la prévalence de la maladie se traduit déjà par une forte baisse des indicateurs de santé.

Tout comme la formation, les services sanitaires augmentent la qualité immédiate et future du capital humain en ce qu'ils augmentent la force des individus, leur endurance et leur aptitude au travail ; de plus, l'amélioration de l'état de santé des enfants favorise les gains de productivité à venir.

Cependant, à la différence des dépenses éducatives qui n'accroissent que la qualité des ressources humaines, les dépenses de santé en accroissent aussi le volume futur. De sorte que le volet « santé » du capital humain (S. Mushkin, 1962) complète l'investissement éducatif : toutes choses égales par ailleurs, l'allongement de la vie active (donc des revenus salariaux des individus) se traduira par une rentabilité accrue de l'éducation.

Depuis les années 1970, la relation entre santé et développement a connu un intérêt croissant. Dans les années 1980, le ralentissement de la croissance économique et ses effets sur la santé des enfants, en particulier en Afrique, ont renforcé cette préoccupation. La Banque mondiale, dès 1987, s'est penchée sur la question du financement des dépenses de santé en raison des effets de la crise économique sur les ressources des États qui n'étaient plus à même d'assurer la gratuité des soins. Des programmes de réforme du financement de la santé (l'approche en termes de recouvrement des coûts) sont introduits dans les PAS dès 1995, rendant l'obtention de nouveaux crédits conditionnelle au respect de ces programmes. La conséquence immédiate de ce changement structurel des PAS est la fin de la gratuité des services de santé : la santé devient un bien public⁽³⁾ fourni par l'État en fonction de la demande des agents qui doivent payer pour l'obtenir.

L'économie du genre et le renouveau des thèses marxistes

Le genre qualifie les différences biologiques entre les hommes et les femmes. Historiquement, le genre n'a pas été considéré comme un concept central de l'analyse économique, néanmoins J. S. Mill se prononçait largement en faveur de l'égalité des sexes, non seulement au sein de la famille, mais aussi sur le marché du travail. Dans le courant marxiste, F. Engels pour sa part, reliait la sujétion des femmes au développement du capitalisme et soutenait que le travail salarié hors du foyer était indispensable à leur libération, tout comme l'avènement du socialisme. Les contributions de l'analyse économique néoclassique contemporaine sont centrées autour de la division du travail dans l'allocation du temps au sein de la famille (G. S. Becker, 1965, 1981 ; J. Mincer, 1962). Selon G. Becker, les femmes ont un avantage comparatif dans la production domestique alors que les hommes ont un avantage comparatif dans la production marchande, la division du travail au sein du ménage est donc dictée par cette idée qui implique que les femmes devraient plutôt se spécialiser dans les travaux domestiques. Cela n'est pas sans conséquence sur la place des femmes sur le marché du travail. La théorie du capital humain développée par J. Mincer et S. Polachek (1974) fournit également son explication de la division familiale du travail : les femmes accordent plus d'attention aux responsabilités ménagères au cours de leur vie, en regard des hommes. Les

(3) Pour une définition du bien public, consulter "Biens publics internationaux".

femmes sont alors moins incitées à investir dans une formation ou un apprentissage, les revenus de leur travail salarié sont donc moindres que ceux des hommes. Il s'ensuit une différence dans la nature des activités salariées elles-mêmes : les femmes travaillent souvent dans des activités peu qualifiées.

Or, M. Ferber et B. Birnbaum (1977) soulignent que si cette spécialisation peut sembler efficiente, elle ne maximise par forcément l'utilité de la famille : quand il existe des conflits d'intérêt ou des différences de goûts manifestes entre les époux, le concept même de fonction d'utilité familiale perd de son sens, puisqu'il devient délicat d'agrèger les préférences individuelles en une fonction d'utilité. De plus, cette idée de spécialisation néglige toute la consommation jointe au sein de la famille et les économies d'échelle afférentes.

Cette vision est celle de « l'économie féministe » qui élargie la définition économique du genre en tant que signification sociale des différences biologiques entre hommes et femmes. Le genre devient un outil analytique de compréhension des processus sociaux. D'inspiration marxiste, cette approche insiste sur la division entre les activités productives (qui génèrent des revenus et sont donc principalement orientées vers le marché) et les activités reproductives (préparation des repas, éducation des enfants, assistance aux malades et aux personnes âgées ou handicapées, les travaux ménagers) ; les premières étant l'apanage des hommes alors que les secondes incombent aux femmes. De plus, « l'économie féministe » critique, nous l'avons vu, largement les postulats de la « nouvelle économie du consommateur » de G. Becker. Sur le plan macro-économique, alors que G. Cornia *et al.* (eds), (1987), ou F. Bourguignon *et al.* (eds.), (1991) soulignent les différences de genre dans les politiques d'ajustement structurel, les économistes féministes mettent en avant les effets négatifs de l'inégalité de genre sur les objectifs macro-économiques :

« [...] puisque les modèles macro-économiques élaborés pour analyser les effets de la restructuration ne considèrent pas le travail reproductif des femmes, ils ont ignoré le fait qu'à l'issue de la privatisation et de la réforme du secteur public et des coupes dans les dépenses publiques et sanitaires, beaucoup d'activités telles que les soins médicaux sont passées de la sphère publique à la sphère de reproduction féminine [...]. Cela a non seulement augmenté la charge des femmes mais aussi conduit à des situations socialement inefficaces [...]. » N. ÇaDatay et al. (1995).

En parallèle à ses débats théoriques, un nombre croissant d'études, s'attache au travail féminin dans les pays en développement : les commerçantes, le dynamisme des femmes dans les activités productives, le travail à domicile. Ces sont les préoccupations de WIEGO. Ce réseau qui réunit des universitaires, des membres de la société civile⁽⁴⁾, des agences internationales de développement, a été créé à l'initiative des femmes travaillant dans le secteur informel ; son souci est d'améliorer le statut des femmes dans le secteur informel grâce à des enquêtes statistiques (pour disposer des données les plus complètes et fiables possibles), des programmes de recherche et des propositions politiques.

Le « développement intégré » : nouveau « genre » de développement ?

En 1990, plus de 100 millions d'enfants, dont 60 millions au moins de filles, n'ont pas accès à l'école primaire ; plus de 960 millions d'adultes, dont les deux tiers de femmes, pâtissent d'analphabétisme fonctionnel.

En 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire reconnaît la nécessité de renforcer les moyens d'action et d'autonomie des femmes et d'améliorer leurs conditions de vie afin d'améliorer le bien-être de toute l'humanité.

Cette volonté est affirmée avec encore plus de force depuis la Conférence Internationale de Beijing, en 1995.

(4) Consulter, sur la société civile, « Décentralisation et acteurs locaux ».

Santé et genre : Des différences entre hommes et femmes existent, pour ce qui est des causes de décès, des structures de la mortalité et de la morbidité et des besoins en matière de services de santé. Dans les pays en développement, le profil de mortalité juvénile (de 1 à 4 ans) révèle que les filles meurent plus que les garçons, même s'il naît plus de filles que de garçons. De plus, la santé des hommes et celle des femmes diffère en raison de facteurs biologiques : risques liés à la grossesse et maladies exacerbées par la grossesse – anémie, hépatite, paludisme, tuberculose, etc. ; à cela s'ajoute la menace de contamination par les maladies sexuellement transmissibles. Les femmes et les hommes ne sont pas non plus égaux devant le traitement pour des motifs socio-économiques et culturels qui influent sur la nutrition, les modes de vie et l'accès aux services sanitaires.

Éducation et genre : L'éducation est un des moyens permettant aux femmes d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaire pour participer pleinement au processus de développement. Or, dans les pays où l'on constate un fort analphabétisme, le taux pour les femmes de 15 à 24 ans est de 25 points supérieur à celui des hommes du même âge, l'écart est encore plus fort pour les femmes âgées, pour les femmes vivant en zones rurales. Dans ce dernier cas, les filles sont souvent non scolarisées ou déscolarisées pour plusieurs raisons : la nécessité de participer aux travaux ménagers et/ou agricoles, l'absence du certificat de naissance (nécessaire pour l'inscription scolaire), la préférence pour l'investissement dans l'éducation des fils qui pourront soutenir les parents à la fin de leur vie alors que les filles intègrent la famille de leur mari. Ce phénomène implique que les hommes occupent l'essentiel des emplois et cela à tous les niveaux. On constate aussi que la progression des femmes en termes d'emplois et de salaire est moindre que celle des hommes.

Dans ce contexte, les grandes instances internationales (Banque mondiale, AID, PNUD, UNICEF) émettent le désir de considérer le genre dans leurs politiques de développement économique. Nous retrouvons le souci du « développement intégré », d'assurer de front l'efficacité et l'équité : d'abord en accroissant la productivité du travail féminin par des investissements en capital humain (éducation, santé, agriculture, micro-finance) pour réduire la pauvreté et les inégalités d'origine sexuée. Rétablir un rapport d'équité entre hommes et femmes ne peut que contribuer à une « meilleure » croissance (plus forte, plus durable et plus équitable).

La Banque mondiale veut donc « faire tomber les barrières » en matière d'éducation (réserver des places aux filles dans les écoles, recruter des professeurs féminins, réduire les coûts de scolarisation pour inciter les parents à inscrire leurs filles à l'école, adapter les horaires aux activités agricoles), de santé (développer les services sanitaires communautaires qui assurent le planning familial, les services pédiatriques, les premiers soins, le suivi des grossesses), du travail salarié (lever les entraves légales, informer les femmes sur les emplois disponibles, faciliter l'accès aux programmes de formation professionnelle et aux possibilités de faire garder les enfants), de l'agriculture (avoir un titre de propriété sur les terres qui sont cultivées par les femmes, leur donner les moyens de bénéficier des aides publiques, de vivre de la vente de leurs récoltes), des services financiers (à ce titre, la *Grameen Bank*, au Bangladesh, est citée comme exemple). La stratégie de la Banque mondiale consiste à considérer les femmes comme un « groupe cible », bénéficiaire des projets et de programmes élargis – tenant compte des contraintes que constituent les rapports hommes-femmes au sein des ménages. Une fois encore, la définition de la pauvreté se trouve étendue aux inégalités sexuées et les politiques de lutte contre les inégalités vont se poursuivre dans cette voie. En parallèle, l'approche intégrée (*gender mainstreaming*) sera pratiquée, et de ce fait, les considérations de genre seront constitutives des prêts, des aides, et de la mise en œuvre des stratégies de développement, pendant que la réflexion analytique est menée pour explorer les pistes ouvertes par la problématique « genre et développement ».

Le PNUD, quant à lui, poursuit ses efforts en terme de mesure statistique de la pauvreté et des inégalités sexuées et propose deux indicateurs synthétiques : ISDH et IPF, mais faute de données suffisantes, ils ne sont pas satisfaisants à ce jour. De plus, le PNUD encourage les pays à adopter une démarche de renforcement des acquis pour un « développement humain durable » et

adopte également l'approche intégrée au travers de programme de soutien au travail des femmes (formation, promotion du secteur informel et des petites entreprises, réhabilitation des infrastructures de travail) qui associent des ONG aux ALDE présentes sur le terrain ⁽⁵⁾.

III. Développement et population, la position scientifique française

Au CERDI, l'axe « Analyses comparatives de la croissance et des stratégies de développement » propose une analyse des facteurs de croissance dans les pays en développement, en particulier dans le cadre de la croissance endogène. Par ailleurs, le pôle de recherche « Socio-économie du développement » est doté d'un volet « migrations, éducation et santé » ⁽⁶⁾.

La démarche d'intégration du genre est également entreprise depuis le début des années 1990 au CEPED (travaux de Th. Locoh (eds) (1996)) et à l'IRD (avec les réflexions de J. Charmes et J.-L. Dubois (J. Charmes, 1999)). DIAL, qui travaille sur la pauvreté, s'intéresse à ces questions et à celles du capital humain en général (F. Arestoff et A. Bommier, 1999 ; F. Arestoff, J.-C. Dumont et S. Mesple-Somps, 1995 ; J.-C. Dumont, 1996). À l'université de Bordeaux, le CED – et notamment les travaux de J.-P. Lachaud (1996), étudie la place du genre dans les inégalités et l'intégration sociale.

Comme le souligne J.-L. Dubois :

« Il n'en demeure pas moins que si nous prenons comme cadre de référence analytique celui du développement durable avec ses dimensions économique, sociale, culturelle politique et d'éthique, on remarque que les femmes sont encore les premières touchées par les formes correspondantes de pauvreté en raison de leur statut, en général, inférieur à celui des hommes. [...] Des inégalités sexuées qui ont pour effet de rendre les femmes plus vulnérables en cas de difficultés économiques notamment mais pas uniquement, et qui les empêchent d'utiliser leurs capacités à éviter de tomber dans la pauvreté ou à s'en sortir. [...] Les expériences passées montrent, cependant, que c'est à partir des femmes elles-mêmes que peut surgir le changement : tant qu'elles s'y opposent au nom de la tradition, ou même de la légalité, aucune réforme n'est possible ; dès qu'elles se mobilisent pour le changement, souvent de manière pacifique, les réformes suivent relativement vite ».

Force est donc de constater que l'approche intégrée en est à ses premiers pas, l'appréhension et la compréhension des problèmes de genre et de développement constitue sans doute un de défis du siècle à venir.

(5) Ces programmes du PNUD sont présentés sur : www.undp.org/info/gender.htm.

(6) Informations disponibles sur le site : <http://www.u-clermont1.fr/cerdi/default.htm>.

6. INÉGALITÉS ET DÉVELOPPEMENT : DE KUZNETS A SEN

« [...] même si nous ne nous intéressons pas à la réduction ou à l'élimination des inégalités en tant qu'objectif valable en soi, les inégalités n'en demeurent pas moins intéressantes pour d'autres raisons, des raisons fonctionnelles. La présence des inégalités affecte le fonctionnement d'une économie et empêche (ou peut-être permet) d'atteindre d'autres objectifs qui, eux, nous concernent. » D. Ray.

La question sous-jacente au lien entre les inégalités et le développement est celle du bien-être. Le développement économique est-il une condition nécessaire et suffisante de l'amélioration du bien-être matériel des populations ? Si le gâteau s'agrandit, comment est-il partagé ? Chaque morceau augmente-t-il de taille pour chacun ?

I. Inégalités, revenu et croissance : un cadrage théorique

Cette question des inégalités de revenu, du débat entre efficacité et équité, traverse l'histoire de la pensée économique. Des physiocrates à D. Ricardo, le souci des économistes a été l'étude de la circulation et de la répartition des revenus entre les classes – antagonistes – de la société ; cette préoccupation s'inscrivant dans une perspective de long terme. K. Marx pensait que les progrès du capitalisme seraient la source d'inégalités croissantes dans la répartition des revenus. La théorie qui l'emporte aujourd'hui pour analyser la répartition des revenus est née à la fin XIX^e et au début du XX^e siècle. Il s'agit de la théorie marginaliste, dite « néoclassique », – qui part de l'hypothèse que tous les facteurs de production sont rares et que leur rentabilité est égale à leur productivité marginale sur des marchés concurrentiels – et, en particulier, de l'économie du bien-être qui dissocie efficacité économique et équité dans la répartition.

L'hypothèse de la courbe en « U renversé » : résultats et controverses

Au lendemain de la seconde guerre mondiale la préoccupation des économistes est la croissance économique globale comme le montrent les travaux fondateurs de P. Rosenstein-Rodan et les premiers modèles de développement planifié de P. Mahalanobis.

La théorie économique s'est, à nouveau, penchée sur le lien entre la croissance et les inégalités dans les années 1950 à l'occasion des travaux de S. Kuznets (1955, 1965). En constatant que l'inégalité des revenus avait baissé depuis le XIX^e siècle dans les pays développés et était devenue inférieure à celle des pays en développement, S. Kuznets montre comment cette situation est liée à la réduction de la part du secteur agricole – qui assure un revenu, certes faible, mais une répartition égalitaire – dans l'économie et à son remplacement par des activités urbaines à forte productivité – générant de fortes inégalités de revenus. Il en conclut que l'inégalité tend à croître au cours des premières phases de croissance, puis à se stabiliser et enfin à décliner. Cette idée se retrouve également dans les modèles dits « dualistes » tels que ceux de A. Lewis ou de G. Ranis et J. Fei : il s'agit de l'hypothèse dite de « la courbe en U renversé » qui relie graphiquement le niveau de développement (mesuré par le revenu par tête) à la distribution des revenus (mesuré par l'écart entre le premier et de dernier quintile de distribution des revenus, ou coefficient de Gini).

Les premières études empiriques confirment cette hypothèse, cependant la faible corrélation laisse à penser qu'il faut prendre en compte d'autres variables. Des études plus récentes sur des données latino-américaines (A. Fishlow, 1995) confirment l'intuition de S. Kuznets, à la condition de prendre en considération les différences en capital humain⁽¹⁾ – par le biais du niveau de scolarisation – dans les structures agraires ainsi que le niveau de protectionnisme qui tendent à favoriser les inégalités de revenus.

Par ailleurs, la plupart des études mettent l'accent sur l'effet négatif de l'inégalité sur la croissance. Les travaux les plus récents menés à partir des données d'enquêtes auprès des ménages – en particulier les enquêtes LSMS et DSA – remettent en cause l'hypothèse de la courbe en « U inversé » dans 90% des cas et soulignent l'impact négatif des inégalités de revenus sur la croissance, invoquant des différences dans la possession d'actifs plus que des inégalités de revenus. Ainsi, la relation entre la croissance et les inégalités n'est pas aussi mécanique que le suggère l'hypothèse de la courbe de Kuznets ; S. Chen et M. Ravallion (1997), en observant la consommation moyenne des ménages, montrent que les inégalités ne sont pas liées à la croissance, pour 43 « moments » – un « moment » étant une période à pour laquelle deux enquêtes ménages sont disponibles pour un pays donné. Face à cette indétermination les politiques de lutte contre la pauvreté doivent, pour R. Kanbur et L. Squire (1999) :

« [...] examiner comment intensifier la croissance et accroître l'égalité en même temps ou, au moins, comment limiter la croissance inégalitaire avec des mesures en faveur des pauvres. » (Op.cit. p. 11).

Il s'agit donc de traiter simultanément de la croissance et de la réduction des inégalités, ce qui n'avait pas été entrepris jusqu'ici. En effet, les instruments de la politique économique en matière de développement prônés par les institutions de Bretton Woods se décomposaient en un volet « de croissance » (réduction des droits de douane, promotion de l'investissement direct étranger, etc.) et un volet « redistribution » (aide alimentaire, programmes à haute intensité en travail, taxation progressive, etc.).

II. De la pauvreté aux inégalités : une priorité retrouvée au sein des instances multilatérales

Ce retournement de la tendance politique trouve également sa source dans la théorie économique. Les années 1970 et 1980 sont marquées par de grands développements analytiques relatifs aux imperfections du marché et de l'information, à l'optimum de second rang. L'économie du bien-être s'est particulièrement attachée à ces thèmes qui remettent en cause la dichotomie efficacité-équité. Il n'est donc pas étonnant que les conséquences de l'ajustement structurel sur la distribution des revenus passent au premier plan dans les années 1980 au sein de la Banque mondiale. Avec le débat « ajustement et équité » la lutte contre la pauvreté et le développement économique passent par la réduction des inégalités : réduire les inégalités, c'est réduire la pauvreté.

En 1997, *le Rapport sur le Développement humain* du PNUD présente les « ingrédients » du développement économique : un environnement macro-économique stable, des termes de l'échange sectoriels et un marché des facteurs équilibrés, une intervention publique en matière d'infrastructures ciblée sur les zones rurales.

En filigrane de cette « recette » qui semblait avoir fonctionné en Indonésie et à Taiwan : le développement humain, l'investissement dans la santé et l'éducation des populations. En effet, du début des années 1960 au début des années 1990, ces deux pays ont connu une croissance économique rapide sans accroissement des inégalités⁽²⁾.

(1) Sur le capital humain, voir « Population et développement ».

(2) La dimension culturelle de ce succès des NPI a été largement mise en avant, voir « Culture et développement ».

Le PNUD focalise donc son action sur la « pauvreté absolue », une approche encore une fois en termes de bien-être plus qu'en termes de revenu.

Nous retrouvons ici l'approche de A. Sen (1981, 1984, 1999) qui analyse la pauvreté et les inégalités par les *capabilities*. Ce mot, sans équivalent dans la langue française, évoque à la fois les dispositions personnelles de l'individu et les opportunités qui lui sont offertes, il qualifie les libertés fondamentales qui permettent aux individus de vivre ; il s'agit notamment de l'éducation élémentaire, des soins médicaux. La pauvreté est alors une privation de *capabilities*, qui va au-delà de la faiblesse du revenu bien que ces deux aspects soient liés. En définissant la pauvreté par cette dimension humaine du développement, le PNUD initie l'élaboration d'une série d'indicateurs parmi lesquels l'IDH et l'IPH. Ce dernier indicateur s'attache aux trois aspects de la « privation humaine » qui sont la longévité (mesurée par le pourcentage d'individus mourant avec 40 ans), le degré d'alphabétisation (évalué par la proportion d'adultes alphabétisés) et les conditions de vie (à l'aune d'une combinaison entre la part de la population accédant aux soins, à l'eau potable et la part des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition), il est d'ailleurs très controversé (M. McGillivray et H. White, 1993 ; M. Ravallion, 1997).

Des propositions politiques opérationnelles : croissance, équité et « développement intégré »

La « dimension sociale de l'ajustement » et la recherche des « groupes vulnérables » ont été le fer de lance des politiques proposées par la Banque mondiale au début des années 1980. Depuis, la meilleure stratégie de lutte contre la pauvreté passe par des politiques macro-économiques combinant le soutien de la croissance et la mise en place de services sociaux de base pour les plus démunis. En parallèle, des politiques visant à accroître la participation des plus pauvres dans le processus de développement sont initiées. La définition de la pauvreté et des inégalités se trouve élargie : il ne s'agit plus de se confiner à la relation croissance – inégalités, mais de prendre en compte de nouvelles dimensions telles que la santé et l'alphabétisation. Il convient donc de déterminer des stratégies de croissance équitables. Dans son *Rapport sur le Développement dans le Monde 1990*, la Banque mondiale analyse la question de la pauvreté et préconise deux actions fondamentales : d'une part mettre en œuvre des politiques qui doivent accroître la productivité du travail (la main-d'œuvre étant la principale ressource des pays pauvres) et, d'autre part, fournir des services sociaux de base. Ces actions incluent également la recherche de la stabilité macro-économique, l'ouverture, la faible taxation des produits agricoles et la hausse des dépenses publiques à caractère social.

Les années 1990-2000 sont celles du risque et de la vulnérabilité, de l'accès au crédit et de l'implication des pauvres dans la réduction de la pauvreté, comme le montre la démarche des *Voices of the Poor*. Dans cette perspective, la Banque mondiale s'appuie sur trois piliers :

- *L'empowerment* : donner le pouvoir aux pauvres d'agir sur les institutions et les processus sociaux qui les concernent directement. Cela couvre non seulement les processus démocratiques, mais aussi la responsabilisation des individus au sein des institutions nationales, le rôle de la loi et de la justice dans la vie quotidienne. Des évaluations participatives de la pauvreté sont mises en œuvre ; dans le cas de la Zambie, Le Fonds Social de la Banque mondiale a ainsi pu intervenir sur les problèmes mis en lumière par les différentes communautés consultées. Sur le plan social, une attention toute particulière est accordée à la place des femmes⁽³⁾, cela se traduit par des actions étatiques et non-étatiques pour lutter contre leur exclusion du marché et favoriser leur constitution d'actifs.
- La sécurité : minimiser les effets des chocs à court terme⁽⁴⁾ (chocs négatifs sur la santé et l'emploi, les catastrophes naturelles, le coût des réformes économiques, etc.) et leur conséquence à moyen terme. Ce volet recouvre toutes les actions en faveur de la

(3) A cet égard, consulter le traitement du genre dans « Population et développement ».

(4) Sur la gestion des chocs, consulter « Ouverture et développement ».

limitation des risques et de leurs impacts : des institutions telles que la MIGA ou la IFC proposent, à cet effet, divers produits financiers.

- Les opportunités : faciliter la constitution des actifs pour les plus pauvres, que ces actifs soient physiques (terres), ou humains (santé, éducation). Au cours de la décennie précédente la part des prêts accordés par la Banque mondiale en faveur du développement du capital humain n'a cessé de croître. L'AID est actuellement le plus grand « financier » du capital humain dans les pays pauvres, avec un accroissement des déboursements de 500 millions de dollars par an il y a dix ans à environ 2 milliards de dollars en 1998-99. Cet objectif se matérialise aussi par des investissements croissants dans les infrastructures rurales, le soutien des marchés et des activités locales.

L'objectif avoué de ces grandes institutions internationales est bel et bien un « développement intégré » qui se fonde sur une définition élargie de la pauvreté et des inégalités.

Cependant le consensus ne serait qu'apparent, du moins au sein de la Banque mondiale. Les travaux de D. Dollar et A. Kraay (2000) viennent remettre en cause la démarche que nous venons de présenter – assurer simultanément croissance et réduction des inégalités – en affirmant que « la croissance est bonne pour les pauvres ». Dans cette perspective, il convient de sacrifier à la croissance la lutte contre les inégalités dans un premier temps, pour ensuite combattre la pauvreté, grâce à la croissance. Ces deux auteurs démontrent qu'une politique économique orientée vers la croissance est aussi bénéfique pour les pays en développement que pour l'économie en général, prouvant ainsi que les débats sont loin d'être clos au sein même des instances multilatérales

III. Inégalités et développement : l'approche française

Les recherches françaises en la matière sont d'une grande richesse :

Le CED ⁽⁵⁾ développe avec J.-P. Lachaud deux programmes de recherche, « Pauvreté, marché du travail et développement » et « Pauvreté, développement humain durable et intégration sociale » qui s'attachent tout particulièrement à l'étude de la pauvreté tant dans sa dimension analytique qu'empirique.

DIAL ⁽⁶⁾ mène une réflexion critique sur les politiques d'ajustement, dans le cadre de son appui à la définition et mise en œuvre de stratégies de développement. Une attention particulière est apportée à l'impact des politiques économiques sur le marché du travail et sur les évolutions sociales, en particulier la pauvreté. Des instruments quantitatifs d'analyse sont, par ailleurs, développés et utilisés dans de nombreux travaux.

Le CERDI ⁽⁷⁾ développe une analyse de la répartition des revenus et de la pauvreté d'un point de vue micro-économique et macro-économique sous l'égide, notamment, de P. Guillaumont. Le DELTA et F. Bourguignon développent des analyses théoriques et des études de cas. Les inégalités sont abordées dans le cadre de réflexion de l'économie publique, dans le sens de l'analyse du comportement des ménages.

J.-L. Dubois (1997), chercheur de l'IRD, propose une typologie des inégalités, selon leurs aspects :

- Les inégalités monétaires : elles concernent la distribution du revenu ou de la consommation (le revenu est alors mesuré par la dépense). Sa mesure relie le nombre

(5) La démarche scientifique, les programmes de recherche et les publications du CED sont disponibles à l'adresse : <http://www.montesquieu.u-bordeaux.fr/ced/>

(6) Consulter le site : <http://www.dial.prd.fr/>

(7) Les renseignements sont disponibles sur : <http://www.u-clermont1.fr/cerdi/default.htm>.

de personnes par niveau de revenu, le nombre de personne en dessous d'un certain seuil de pauvreté et le pourcentage de la population détenant une part de la richesse.

- Les inégalités des conditions de vie : elles reflètent la possibilité offerte à chacun d'accéder à des services qui permettent de satisfaire ses « besoins essentiels ». Ainsi des variables telles que l'insuffisance des équipements sanitaires et scolaires, le temps d'accès à ces équipements, la communication, l'insécurité alimentaire, le niveau d'éducation sont intégrées dans une telle approche. Les mesures sont la malnutrition, la mortalité infantile, la mortalité maternelle selon la région ou la catégorie sociale, la fréquentation des centres de santé, les taux de scolarisation, de redoublement ou d'abandon scolaire.
- Les inégalités des chances : elles se déduisent des inégalités précédemment citées, puisqu'elles traduisent l'impossibilité de réaliser à terme une « potentialité ». Il s'agit alors de considérer le non-accès régulier à l'alimentation de qualité, aux services de santé ou d'éducation. L'approche de A. Sen est ici saillante, tant dans son aspect capabilities que dans sa perspective dynamique : *« On considère qu'il y a égalité des chances si l'avenir d'un individu ne dépend pas du capital économique, culturel ou social qui lui a été transmis, mais de ses seuls talents. Pour retracer cette situation, une mesure de l'inégalité des chances demande d'introduire des indicateurs qui expriment les différences dans les actifs possédés ou auxquels on a facilement accès : tant le capital physique (avoirs financiers et biens de production) que le capital humain (niveau d'éducation et de santé) et le capital social (relations). »* (Banque mondiale, 1999-2000).

7. AIDE ET EFFICACITÉ

I. L'aide comme moyen de contribuer au processus de développement

La notion d'aide a été forgée en analogie avec la mise en place du plan Marshall de reconstruction (et non de développement) de l'Europe ; jusqu'à cette date, l'aide était inexistante dans les relations internationales. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1969 que le Comité d'aide au développement de l'OCDE en donnera une définition consensuelle.

Quel rôle doit jouer l'aide ? Elle doit favoriser le développement des économies en comblant les déficits d'épargne, et de devises ; de ce fait, l'aide doit contribuer à l'accumulation de capital.

Comment ? La théorie économique a beaucoup évolué au cours de ces cinquante dernières années dans la construction des « modèles d'aide ». La théorie de P. Rosenstein-Rodan du « big push » stipulait qu'une aide massive à tous les secteurs devait favoriser le développement. H. Chenery et Strout développent un modèle assez différent dans lequel l'aide doit combler les deux déficits l'un en épargne intérieure l'autre en devise. W.W. Rostow avance l'idée d'étapes dans la croissance économique, son modèle d'aide s'adaptant aux divers stades.

Au début des années 1970, la théorie économique met l'accent sur le développement sectoriel, notamment de l'agriculture comme moyen de générer des gains de productivité, ou bien selon les pays sur des secteurs industriels « entraînants » : théorie des industries industrialisantes (G. Destanne de Bernis, F. Perroux).

À la fin des 1970, apparaît le concept de *basic human needs*, à la suite des premières évaluations qui émettent des doutes sur les résultats en matière d'aide dans les pays en développement. La théorie économique dès 1955 avec les travaux de Kuznets ⁽¹⁾ avait déjà insisté sur les déséquilibres dès les premiers stades de développement : une croissance du PIB s'accompagnait d'une élévation des inégalités. Il en est de même avec les conclusions des travaux de I. Adelman et C. Morris en 1975 ; les travaux de 1981 de M. Crosswell et G. Fields montrent à l'inverse que la croissance économique engendre une réduction des inégalités. En 1979, le prix Nobel d'économie T. Schultz insiste sur la question de la pauvreté dans les zones rurales et donne une série de « recommandations » pour les politiques d'aide : investissements dans le secteur de la santé et de l'éducation (capital humain) ⁽²⁾ et pense qu'il y a un « biais urbain ».

II. Les débats au sein des instances multilatérales

Au cours des années 1970, les Nations Unies construisent des indicateurs de satisfaction des besoins fondamentaux (principalement à la FAO ⁽³⁾ et à l'UNRISD). D. Morris construit un indicateur synthétique le PQLI – ancêtre de l'IDH – comme moyen de suivre les « résultats » du développement et la bonne allocation de l'aide, celle-ci devant directement être affectée

(1) Consulter « Inégalités et développement ».

(2) Sur les questions relatives au capital humain, voir « Population et développement ».

(3) Pour tous les sigles présents dans le document, voir la liste des acronymes.

vers les secteurs de la santé et de l'éducation de base. D'autre part, au cours de la décennie soixante-dix, la prise en compte du temps (qui se retrouve dans l'analyse de J. Hicks, *Le temps et le capital*) fait son entrée dans la rationalisation des politiques d'aide avec le concept de charges récurrentes : l'aide finance l'investissement mais doit aussi penser à sa viabilité, aux charges liées à l'après-projet.

Jusqu'au début des années 1980, les approches théoriques oscillent entre investissement physique (accumulation de capital) et investissement dans le capital humain pour répondre plus rapidement à la satisfaction des besoins fondamentaux. Dans les deux approches il y avait une « vision longue » du processus de développement et l'aide devait accompagner les changements (approche de J. Austruy, *Le scandale du développement*) et répondre à des « besoins ».

La rupture des années 1980 est le fait de l'apparition de la crise financière et budgétaire des États : période d'ajustement structurel pendant laquelle l'aide extérieure se doit de résorber les déficits. On bascule vers une « vision de court terme » qui se concrétise par une croissance de l'aide programme au détriment de l'aide projet. La notion de conditionnalité fait son apparition, et depuis la fin de la guerre froide apparaît la notion de conditionnalité démocratique. L'aide n'est plus seulement octroyée à partir des besoins des États mais de leur mérite (cas de la convention de Lomé IV bis). On aide si les États mettent en place des processus démocratiques, respectent les droits de l'homme, ont une bonne gestion des affaires publiques.

Depuis le début de la décennie 1990 réapparaît la question de la lutte contre la pauvreté, sous l'impulsion du *Rapport sur le développement humain* du PNUD. Deux approches vont coexister : une aide sous forme de petits projets, vivres contre travail, AGETIP, filets de sécurité, une autre beaucoup plus récente qui s'inscrit dans le Cadre de développement intégré, où l'aide s'attaquant à la pauvreté de façon transversale doit s'insérer dans un cadre plus global.

Au cours de la décennie 1990, on attribue à l'aide des fonctions croissantes et multiples. L'aide doit résoudre la question de la pauvreté, favoriser l'émergence d'institutions, financer les biens publics internationaux, permettre une bonne insertion dans l'économie mondiale, tout en modifiant profondément ses pratiques qui devront être basées sur le partenariat, en tenant compte bien sûr de la question de la cohérence des politiques et de la coordination des bailleurs de fonds.

La Banque mondiale considère que l'aide est une ressource nécessaire pour contribuer à la croissance économique et au recul de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Toutefois, une aide n'est efficace que si, dans le pays existe « une gestion macro-économique solide, des politiques structurelles saines, une bonne administration du secteur public ». De plus, le rapport Collier et Dollar dit explicitement (*Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*, p. 77) :

« Si la contribution de l'aide à la croissance dépend de l'action des autorités des pays en développement, son efficacité dans la lutte contre la pauvreté dépend de l'action des donateurs. En effet, ce sont eux, et non les gouvernements des pays bénéficiaires, qui décident des bénéficiaires. »

La Banque mondiale a mis au point un système d'évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIN). Les critères portent sur les mesures prises par le pays en matière de gestion économique, en matière de politiques structurelles, ainsi que sur la gestion du secteur public et des institutions du secteur public. Il découle de là un système de notation du pays qui contribue à l'affectation des ressources d'aide de la Banque mondiale.

Au sein du CAD/OCDE (Rapport du président du CAD, 1999) le débat porte essentiellement sur la cohérence des politiques comme moyen de permettre aux pays en développement de s'insérer dans l'économie mondiale. Les objectifs assignés à l'aide porte sur la lutte contre la pauvreté, mais aussi comme devant fournir les moyens pour attirer les

capitaux étrangers, et donc créer des institutions et capacités indispensables à une économie de marché stable. Les débats concernent aussi la question des biens publics internationaux.

Au sein de l'Union européenne les débats portent sur les procédures de la Commission afin d'accélérer les déboursements du FED. D'autres sujets clés concernent la mise en œuvre des conditionnalités, la coordination entre les aides bilatérales et multilatérales, la structure du financement international ayant profondément changé au cours de cette dernière décennie, l'accent sera porté avec insistance sur l'efficacité de l'aide.

<i>Tendances de l'aide en quelques chiffres</i>				
<i>RÉGIONS</i>	<i>% de l'APD totale en 1987-88</i>	<i>% de l'APD totale en 1997-98</i>	<i>Part dans la population totale en % du total en 1998</i>	<i>APD en % des pays en 1997-98</i>
Afrique sub-saharienne	37.1	34.7	13.3	4.4% en moyenne Fortes disparités selon les pays : Mozambique 28.4%, Afrique du Sud 0.4%.
Asie	31.3	32	67.9	0.4% en moyenne. Forte concentration autour de la moyenne. Népal 8.4%, Viêt-nam 4.3%, Chine 0.2%.
Océanie	3.9	3.9	0.2	21.3% en moyenne.
Afrique du Nord	15.5	13.4	6.2	Sensibles disparités : Algérie 0.7%, Egypte 2.5%, Yemen 7.4%.
Amérique latine et Caraïbes	11.1	12.1	10.5	0.2% en moyenne. Forte disparités selon les pays : Pérou 0.7%, Bolivie 8.2%, Nicaragua 26.2%.
Europe	1.2	4.0	1.9	0.6% en moyenne. Fortes disparités selon les pays : Albanie 7.5%, Macédoine 4%, proche de 0 ailleurs.

Source : réalisé à partir des données du CAD/OCDE

Comment aborder l'efficacité de l'aide ?

L'évaluation des projets et programmes peut s'effectuer selon plusieurs méthodes :

- La pertinence : corrélation entre les problèmes à résoudre et les objectifs du programme.
- L'efficacité : relation entre activités entreprises et résultats obtenus.
- L'efficacé : relation entre résultats obtenus et objectifs du projet ou du programme.
- L'impact : relations entre objectifs spécifiques et objectifs généraux du développement.
- La viabilité : analyse de la durabilité des résultats obtenus.

Actuellement, on s'oriente, en partenariat avec les pays bénéficiaires, vers la construction d'un système d'indicateurs axé sur les résultats plutôt que sur les budgets et les moyens mis en œuvre (un groupe de travail du CAD/OCDE prépare un glossaire sur l'évaluation, afin que les concepts soient harmonisés). La phase de l'évaluation des projets est de plus en plus abandonnée au profit d'études plus générales sur l'efficacité de l'aide, du fait notamment du passage de l'aide projet à l'aide programme ou sectorielle.

Il n'y a pas de conclusion unique sur l'efficacité de l'aide et sur la solution qui permettrait de donner à l'aide une rationalité, une efficacité pour le développement. Les résultats sont fonction de ce que l'analyste conçoit par efficacité (méthode souvent confondue avec une ou plusieurs des quatre autres citées ci-dessus), de la conception du « développement » retenue, de l'importance donnée a priori par l'analyste à l'aide dans le processus de développement. De plus, beaucoup de « facteurs » exogènes aux politiques d'aide peuvent expliquer les réussites dans certains pays comme les échecs, sans qu'ils soient imputables directement à l'aide.

Dans une approche macro-économique, si l'on cherche à corrélérer aide et croissance économique, les résultats des études économétriques sont loin d'être convergents, comme l'indique le tableau en page suivante.

Les critiques

La littérature relative à l'efficacité de l'aide a produit un discours critique et normatif afin d'en améliorer ses résultats. Il est possible de construire une typologie des critiques de l'efficacité de l'aide :

a) Les critiques des méthodes :

- Elle concerne en premier lieu l'approche projet. Fortement dénoncée dans les années 1970 et 1980. L'argument essentiel porte sur le fait qu'un projet ne sera jamais efficace en termes de création de valeur ajoutée et de distribution de revenus s'il n'est pas intégré dans un environnement politique et macro-économique favorable. Ce résultat est vérifié dans la plupart des situations (B. J. Lecomte et M. C. Gneneau, 1998)⁽⁴⁾. D'où l'approche sectorielle et actuellement programme, au sens où l'ensemble des aides ponctuelles dans un secteur sont budgétisées, avec un bailleur de fonds qui devient chef de file (exemple actuel au Burkina Faso dans le secteur du développement rural ou du Programme de restructuration du marché céréalière (PRMC) au Mali).
- La critique de la non participation des populations bénéficiaires à la conception des projets. On invoque la non appropriation (*ownership*) par les populations des projets de développement.
- L'impossibilité pour les gouvernements d'assumer les charges de fonctionnement des projets ou encore de leurs charges récurrentes [colloque CILSS sur les charges récurrentes (1980), travaux Club du Sahel sur la prise en charge des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel, (1999)].
- La critique de la non coordination des actions entre bailleurs de fonds et de la non cohérence entre les diverses politiques (J. Forster et O. Stokke (eds.), 1999).
- La critique fondée sur l'insuffisance de la place de la société civile (au sens de la participation des ONG dans la réalisation des projets de développement dans le sud).
- Critique de la faiblesse des évaluations ex-post de projets, et de la non prise en compte des causes des succès et des échecs pour de futures opérations (L. De La Rive Box, 1999). L'évaluation n'est pas intégrée dans le processus de décision des États comme dans celui des bailleurs de fonds.
- Critique de l'attitude des bailleurs de fonds qui dans la période d'ajustement structurel ont imposé leurs conditionnalités souvent impopulaires en déposant les États dans leurs marges de manœuvre pour construire des politiques publiques.

(4) Les numéros renvoient à la fin du document, où les références bibliographiques majeures sont proposées.

<i>Conclusions de quelques études économétriques sur l'efficacité de l'aide</i>		
Hadji-Michael <i>et al.</i> (1995)	1987-92 31 pays d'Afrique sud Sahara	L'aide a un effet positif sur la croissance, mais la performance dépend de leurs politiques économiques (investissement public, déficit budgétaire, inflation)
Henrik Hansen & Finn Trap (1999)	1970-93 56 pays dont 21 africains	L'aide augmente l'épargne globale, l'investissement et a donc un effet positif sur la croissance. L'aide est utile, même si le États n'adoptent pas de bonnes politiques.
P. Boone (1994)	1972-90 97 pays dont 36 africains	L'aide a un effet positif mais statistiquement non significatif sur la croissance. La totalité de l'aide (privée et publique) est consommée.
P. Mosley (1996)	1963-93 19 pays bénéficiaires de l'aide du Royaume Uni, dont 11 africains	L'aide a un impact positif minime sur la croissance. Impact faible de l'aide sur l'investissement.
Burnside et Dollar (1997)	1970-93 56 pays dont 21 africains	L'aide a un impact positif sur la croissance si la politique macro-économique est saine. L'aide n'influe pas sur cette politique.
Tsidi Tsikata (1998)	1975-80, 1990-95 56 pays	L'aide n'a pas d'impact significatif sur la croissance des pays. Impact positif sur l'épargne et l'investissement si effort d'ajustement. L'étude insiste sur les instruments de politiques macro-économiques pour la compétitivité et pour freiner l'éviction de l'investissement privé.
Ramesh et Durbarry (1998)	1970-93 58 pays	L'aide a un effet positif sur la croissance dans un environnement macro-économique stable
Guillaumont et Chauvet (1999)	1970-81, 1982-93 56 pays	Une bonne politique macro-économique a une influence positive sur la croissance, indépendamment de l'aide ou de l'environnement extérieur.
Robert Lensink et Oliver Morrissey (1999)	1970-95 75 pays dont 36 africains	L'impact de l'aide sur la croissance est fonction des effets de l'aide sur l'investissement. Corrélation systématiquement négative entre incertitude des apports d'aide et croissance économique.

Source : réalisé à partir du Rapport du Président du CAD, OCDE Paris 2000.

b) Les critiques de la mauvaise allocation de l'aide :

- Trop forte croissance de l'aide « hors projet » (annulations ou rééchelonnements de dettes, aide programme, soutiens à des programmes d'importation, etc.) au détriment de l'aide « projet » affectée à de l'investissement productif.
- La critique fondée sur la non réalisation des promesses d'aide par les donateurs en

faveur des secteurs dits prioritaires [(J. J. Gabas et C. Mainguy, 1998 ; N. Van de Walle, 1999 ; N. Van de Walle et T. Johnston, 1999), examen de l'aide de la France par le CAD (mars 2000)].

- Le *trickle-down effect* se faisait attendre, la pauvreté ne reculait pas, la diffusion automatique des gains de productivité dans l'économie ne se produisait pas. Il fallait une politique d'aide plus volontariste orientée directement vers la satisfaction des besoins essentiels.

c) Les critiques de la non prise en compte des instabilités :

- La critique fondée sur l'impact négatif de l'instabilité des marchés agricoles notamment pour les économies mono-exportatrices. C'était l'objet de la convention de Lomé signée en 1975 qui instaura le *stabex* et le *sysmin*, systèmes de stabilisation qui semblent abandonnés dans la nouvelle convention dite de « partenariat » qui sera signée entre l'Union européenne et les pays ACP⁽⁵⁾.
- La critique fondée sur la volatilité des flux d'aide.

d) Les critiques de mauvaise utilisation de l'aide :

- Les critiques de la mauvaise utilisation des ressources de l'aide par les gouvernements sont liées à des raisons de gouvernance, de mauvaise gestion des affaires publiques ou bien d'une insuffisante capacité d'absorption (P. Guillaumont *et al.*, 1997 ; N. Van de Walle, 1999 ; N. Van de Walle et T. Johnston, 1999). Les ressources financières ont souvent financé des projets surdimensionnés, qualifiés le plus souvent « d'éléphants blancs » (exemples des complexes sucriers en Côte d'Ivoire, des grands aménagements hydro-agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal, etc.). La remise en question de l'aide s'insère dans le courant de la nouvelle économie politique remettant en cause le rôle de l'État dans les pays en développement, dans la logique des travaux de l'école des choix publics (J. Buchanan), mais aussi des travaux de Downs ou Olson. Cette mauvaise utilisation de l'aide fait basculer radicalement le schéma de pensée vers la logique *trade not aid*.

e) Les critiques sur l'environnement politique de l'aide :

- L'aide n'est pas efficace si elle ne contribue pas à la réalisation d'un programme de réformes économiques (D. Dollar et W. Easterly, 1999).

Face à cet ensemble de dysfonctionnements, les bailleurs de fonds introduiront un critère de sélectivité : l'aide allouée à des pays sera basée non plus uniquement sur les besoins (théorie des deux déficits) mais aussi sur le mérite (adoption de bonnes politiques, respect des droits de l'homme etc.). C'est d'ailleurs une des solutions adoptées par l'ensemble des bailleurs de fonds aussi bien dans les orientations de la politique de coopération au développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, que dans la future convention de partenariat UE-ACP.

Mais, la plupart de ces analyses critiquent l'aide dans ses aspects mise en œuvre ou appropriation, et ont un caractère essentiellement technicistes et économicistes, omettant le plus souvent le jeu subtil qui s'instaure entre donateurs et bénéficiaires. Les « règles du jeu » de la négociation internationale sur l'aide aboutissent à des conventions entre donateurs et bénéficiaires. Chacun sait que l'autre triche, et que les véritables motivations ne sont pas celles exprimées lors des négociations. Les travaux d'économie politique néoclassique de l'aide analysent parfaitement cette « convention » (P. Mosley, 1996) et la réalité de l'application des conditionnalités.

(5) Sur ce thème, consulter « Ouverture et développement ».

III. Les débats dans des centres de recherche en France

Les travaux de recherche sont très différents, assez éclatés entre plusieurs lieux. Ils portent sur la notion même de partenariat.

Comment passer d'un développement imposé à un développement révélé ? Les approches éthique de F. R. Mahieu – Université Versailles-Saint-Quentin –, les travaux de A. Sindzingre en termes d'économie politique de l'aide...

Les travaux sur le concept de société civile, notamment M. Leclerc-Olive, A. Rochegude..., sur le rôle des ONG avec Y. A. Fauré – IRD –, P. J. Rocca – CNRS –, B. Lecomte...

Sur les questions de développement local, citons les travaux de C. Courlet – Université Grenoble, de D. Requier-Desjardin – C3ED –, IRAM...

Sur l'appui au secteur privé et l'interaction investissement public/investissement privé : C. Mainguy – Université de Strasbourg, Ph. Hugon – CERED...

Concernant l'analyse de l'efficacité de l'aide en général, les travaux de P. et S. Guillaumont – CERDI –, de J. D. Naudet – DIAL –, de J. J. Gabas - Université Paris XI et enfin les travaux de B. Losch – CIRAD Montpellier – sur les politiques publiques et le rôle de l'aide.

8. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET DETTE

Le changement profond dans la structure du financement du développement depuis la fin des années 1980, ainsi que la crise asiatique de 1997 ont remis au premier plan de la réflexion la question des modalités de financement du développement.

I. Quatre traits caractérisent cette évolution :

- Une croissance rapide des IDE ⁽¹⁾, mais qui restent majoritairement concentrés sur les pays développés. En effet, sur un total d'IDE de 3455 milliards de \$E.U en 1997, près de 70% concernaient les pays industrialisés, le reste essentiellement au bénéfice de la Chine, de l'Asie du Sud Est, de l'Amérique latine, l'Afrique ne représentant pas 2% du total mondial.
- Une hausse très marquée des concours bancaires internationaux jusqu'à la crise asiatique de l'été 1997. L'accès aux flux de capitaux privés du marché international ayant été, dans ce contexte, présenté comme un moyen de financement à privilégier pour des économies en développement ; l'ouverture du compte de capital supposant la levée des contrôles portant sur les entrées de capitaux ⁽²⁾.
- Une stagnation des apports du secteur public aux conditions du marché.
- Un déclin marqué des ressources d'aide publique au développement ⁽³⁾.

Le paysage du financement du développement se caractérise par une diversification des sources de financement pour les pays asiatiques et d'Amérique latine, mais le maintien d'une dépendance à l'égard de l'aide pour l'ensemble des PMA.

Le financement du développement se pose sur trois plans assez différents : celui de la gouvernance, celui de la soutenabilité et celui de sa nature.

II. Les débats au sein des organisations multilatérales

Le financement du développement : une question essentiellement de gouvernance ⁽⁴⁾

Au sein du CAD/OCDE la question des financements privés est abordée directement en termes de complémentarité avec l'action publique et de contribution au développement. C'est une approche relativement nouvelle liée à la gouvernance d'entreprise :

(1) Pour tous les sigles présents dans le document, voir la liste des acronymes.

(2) Consulter également « Ouverture et développement ».

(3) Consulter « Aide et efficacité ».

(4) Consulter sur ce point « Institutions et gouvernance ».

« Si le secteur et les flux privés constituent le moteur du développement, alors ils assument désormais une éminente responsabilité ». La "gouvernance" d'entreprise concerne toutes les parties prenantes, et plus seulement les actionnaires. Elle doit s'appliquer aux flux privés de financement du développement, en matière d'investissement direct, par exemple : comment s'insèrent-ils dans une dynamique du développement durable ? [...] Les firmes établissent ces règles [...] L'efficacité des politiques de développement et l'efficacité de l'aide ne justifie-t-elle pas, dès lors, une convergence des approches ? ».

Dans cette perspective, plusieurs aspects sont abordés :

- Le premier aspect concerne l'architecture du système financier international : quelles règles du jeu (règles prudentielles) faut-il mettre en place pour éviter les crises sur les marchés émergents ? La question de la participation du secteur privé à la résolution des crises est posée.
- À la demande du Forum sur la stabilité financière, (programme conjoint FMI-Banque mondiale) seront élaborés des rapports sur la stabilité et la vulnérabilité des systèmes financiers nationaux ainsi que sur les options et les besoins en matière de financement.
- La corruption existe : la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Cette convention est entrée en vigueur le 15 février 1999.
- Concernant les investissements directs étrangers, les institutions financières internationales cherchent à faire en sorte que les entreprises multinationales adoptent des principes éthiques, adhèrent aux normes sociales et environnementales.
- Concernant la liaison de l'aide, le débat se porte sur un déliement significatif de l'APD envers les PMA. Cette mesure permettrait d'améliorer le partenariat avec les États, et de favoriser le secteur privé.
- Changer les pratiques de l'aide dans une perspective de meilleure gouvernance.

Le second débat concerne la question de l'endettement extérieur

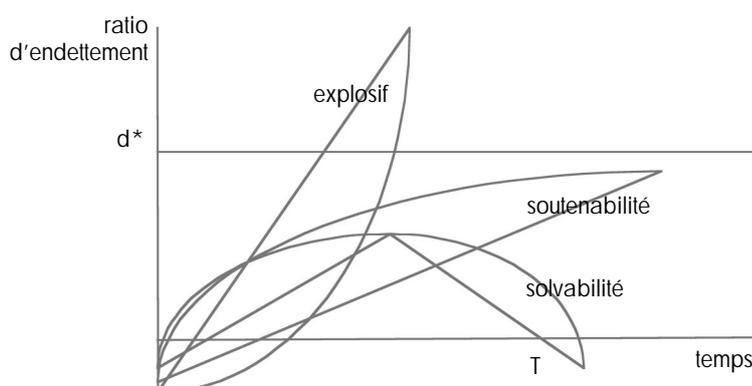
Ce débat porte aussi bien sur la question de l'annulation de la dette que sur la notion de soutenabilité.

Les crises financières mexicaines de 1994 et asiatiques de 1997 sont spécifiques ; créanciers et débiteurs étaient privés pour l'essentiel, et la socialisation des dettes par les États asiatiques a été soutenue par les organisations internationales et les pays industrialisés. Pour les pays à faible revenu, la structure de l'endettement est totalement différente :

- Ce sont des pays dépendants des ressources concessionnelles (APD).
- Face à des arriérés de paiement les bailleurs de fonds bilatéraux remplacent les prêts par des dons, ce que ne peuvent pas faire les multilatéraux qui continuent à faire des prêts à conditions douces,
- Fin 1996, les institutions multilatérales réagissent avec l'initiative PPTE. On introduit la notion d'endettement soutenable. La réduction de la dette se fera après une période dans laquelle les pays mettront en œuvre des ajustements internes.
- Fin 1998, seulement 7 pays étaient sélectionnés et les réductions de dettes plutôt symboliques. Fin 1999 est adopté un traitement plus rapide de la dette, le seuil d'insoutenabilité (calculé par le rapport entre VAN de la dette extérieure/exportations de biens et services) passe à 150% au lieu de 200 à 250% ; le G7 accepte l'idée d'une annulation partielle de la dette pour la rendre soutenable.

Le critère de soutenabilité est calculé avec le ratio encours de dette/PIB, ratio qui doit tendre vers une limite finie, alors que le critère de solvabilité se définit comme un montant de dette qui soit remboursable.

Selon M. Raffinot J. Y. Moisseron, 2000 ⁽⁵⁾, le schéma est le suivant :



Au sein du CAD/OCDE le débat porte sur la liaison entre allègement de dette et lutte contre la pauvreté. Au FMI, la FASR est remplacée par la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance, qui est « [...] désormais le cadre budgétaire à moyen terme, et non plus les déficits à court terme des finances publiques ou de la balance des paiements, qui servira de base à l'aide programme ». La question de la soutenabilité de la dette pose un problème théorique. Confronter les flux de ressources et les flux de remboursements amène à s'interroger sur la notion de ressources à prendre en compte du fait de l'avancée des théories de la croissance endogène ⁽⁶⁾ ne privilégiant pas uniquement l'accumulation de capital.

La nature du financement extérieur

Un autre débat davantage théorique porte sur la nature du financement extérieur pour les pays à faible revenu. Dans le modèle à doubles déficits, le financement extérieur joue le rôle de complément d'épargne et de source de devises ; ce modèle sera complété, le financement extérieur permettant l'apport de ressources publiques. Pour les PPTE, il a été considéré de façon évidente que le financement extérieur devait être à conditions favorables. Or, cette assertion n'a rien d'évident. Il n'y a aucune raison selon M. Raffinot, « que l'on finance des activités peu rentables parce que l'on finance des activités dans des pays à faible revenu ».

Deux questions sont débattues sur l'ouverture financière :

À quelles conditions les flux de financement privé vont-ils s'orienter vers les pays les moins avancés ? Les analyses des déterminants des IDE font apparaître des conclusions contradictoires selon les destinations de ces flux. Dans le cas des pays d'ASS, il apparaît clairement que les déterminants essentiels demeurent l'existence ou non de ressources naturelles (mines et pétrole). Les indicateurs indirects de rentabilité et de taille de marché ne jouent que très faiblement pour expliquer les flux faibles et instables d'IDE en direction des PMA. Les analyses actuelles insistent avant tout sur la crédibilité des politiques et la confiance que les investisseurs accordent dans les économies d'accueil (cf. Banque mondiale). Les flux de financement privés à long terme, et plus particulièrement les IDE n'ont pas compensé la baisse des flux de financement public. La relève se fait donc attendre. Les flux d'IDE renvoient finalement à des déterminants qui dépassent les variables macro-économiques et vont faire intervenir la qualité de l'administration, le capital humain, les infrastructures, la qualité de la « gouvernance ». Ces derniers s'inscrivent dans des politiques de plus long terme, plus globales que les simples politiques de libéralisation et de création de zones franches.

(5) Les numéros renvoient à la fin du document, où les références bibliographiques majeures sont proposées.

(6) Consulter sur les théories de la croissance endogène « Analyse du post-ajustement » et « Population et développement ».

L'ouverture financière doit-elle concerner aussi les flux de court terme ? L'accroissement des flux financiers privés au niveau international masque une disparité assez forte entre les flux de court terme et les flux de long terme. Ces derniers se sont accrus moins vite que les premiers. Les économies du Sud-Est asiatique ont le plus profité de ces flux de capitaux à court terme. La crise financière de 1997, initiée par la dévaluation du bath thaïlandais a amené le retour des contrôles sur les flux de capitaux à court terme dans plusieurs pays. L'exemple du Chili, qui a été relativement épargné par les retombées de la crise grâce à un contrôle rigoureux des flux de court terme, a été cité en exemple dans les débats initiés au sein des organismes multilatéraux. Plus généralement, la crise financière asiatique a été analysée comme une crise micro-économique, liée à un système financier et bancaire mal contrôlé (Banque mondiale). Par ce biais, le niveau de développement financier d'une économie (structure du système bancaire) a été mis en avant comme un déterminant majeur du développement économique, dans le prolongement des débats antérieurs autour de la répression financière. Selon l'OCDE/CAD, « La mise en place par le secteur privé financier d'une intermédiation productive et durable des ressources dans – et vers – les pays en développement constitue dès lors, un enjeu clé du développement ». De récentes études menées par le Centre de développement montrent qu'il n'y a pas de relation directe entre croissance et emprunts des pays en développement à l'extérieur sous forme de crédits bancaires. Le véritable problème est dans la construction d'une intermédiation financière.

III. Les débats dans les centres de recherche en France

Les travaux de recherche sont notamment réalisés dans le cadre du groupe DIAL (M. Raffinot), l'Université d'Aix-Marseille, le CERDI – Clermont Ferrand, E. Assidon – Université Paris III –.

9. ANALYSE DU POST-AJUSTEMENT

Le post-ajustement soulève deux questions : celle du bilan des PAS⁽¹⁾ et celle des leçons tirées de cette expérience.

Le bilan mitigé des PAS a conduit les institutions multilatérales à revoir leur cadre d'analyse, par la remise en cause du « consensus de Washington » (J. Williamson, 1990), et le retour à l'économie politique.

I. Origine et cadre général des débats

Qu'est ce que le « consensus de Washington » ?

Un ensemble d'hypothèses qui justifie la mise en œuvre de politiques de libéralisation des marchés dans les PVD. La base théorique de ce consensus réside dans le courant monétariste, augmenté d'apports empruntés au néo-structuralisme (P. R. Agénor et P. J. Montiel, 1996). La rationalité individuelle et le recours au marché comme mode supérieur de régulation sociale et économique constituent deux traits essentiels de cette approche. Le long terme est laissé au marché autorégulateur walrasien. Le « consensus de Washington » justifie la mise en œuvre de politiques de libéralisation.

La pertinence de ce cadre d'analyse va être remise en cause du fait des performances limitées des PAS dans un contexte international défavorable aux PVD, alors que les principales interrogations se tournent en direction du long terme.

Quel bilan des Programmes d'Ajustement Structurel ?

Le bilan des PAS a mobilisé une littérature extrêmement importante. Les principales évaluations mettent en avant la bonne performance des PAS dans leur objectif de stabilisation macro-économique, alors que l'objectif de retour à la croissance à moyen terme n'est que rarement atteint de façon durable. Derrière ce constat se profile la question essentielle de la cohérence temporelle des PAS. La variable motrice de la croissance reste l'investissement. Or l'investissement public subi des coupes franches sans forcément que les investissements privés prennent le relais à moyen terme. Il n'y a pas de dynamique spontanée des investissements domestiques et internationaux dans la vague des PAS, dans les pays les moins avancés (Tableau n°1, (L. Serven et A. Solimano, 1992 ; L. Taylor, 1994)). La libéralisation des marchés ne permet pas, à elle seule, de retrouver cette dynamique de croissance.

Cet échec des PAS va justifier le recours à de nouveaux outils d'analyse, qui vont être trouvés dans l'intégration d'une partie des critiques néo-structuralistes au sein du modèle de référence, mais aussi dans le courant du « nouvel institutionnalisme » et dans le culturalisme⁽²⁾, tout en ouvrant la porte aux apports et réflexions issus du champ de la sociologie et des sciences politiques.

(1) Pour tous les sigles présents dans le document, voir la liste des acronymes.

(2) Sur les arguments culturalistes, consulter « Culture et développement ».

Tableau n°1 : : Efficacité des Programmes d'Ajustement Structurel Résultats sur 7 indicateurs					
	<i>Mosley, Harrigan et Toye</i> (P. Mosley, J. Harrigan, et J. Toye, J., 1991)			<i>Banque mondiale</i>	
	<i>comparaison</i>	<i>régression</i>	<i>simulation</i>	<i>1988</i>	<i>1990/1992</i>
Croissance du PNB	0 / +	0 / +	Nd	0	+
Croissance des exportations	+	+	0 / +	+	+
Investissement	-	-	Nd	-	-
Financement extérieur	Nd	0	Nd	Nd	+
Epargne domestique	-	Nd	Nd	Nd	+
Déficit public	Nd	Nd	0 / -	-	-

Source : Mosley, Harrigan et Toye (P. Mosley, J. Harrigan, et J. Toye, J., 1991) et Banque mondiale (1988, 1990, 1992).

II. Les principaux débats dans les instances multilatérales

Comment expliquer les performances mitigées des PAS à moyen terme ? Les débats se sont organisés autour de trois types d'arguments :

- Inadaptation du cadre d'analyse.
- Contexte international défavorable.
- Détournement des objectifs et des moyens des PAS.

Chaque type d'argument se traduit par une extension des outils d'analyse.

Inadaptation du cadre d'analyse :

Au niveau macro-économique, le principal courant de pensée contestant les hypothèses du « consensus de Washington » est le courant néo-structuraliste (Taylor, 1979 ; 1994), Van Wijnbergen (1983a ; 1983b ; 1985 ; 1986 ; 1988 ; 1991)). Celui-ci peut être défini, de façon très générale, par l'hypothèse de la spécificité des structures des PVD, et l'opposition au courant monétariste. Le courant néo-structuraliste est présent au sein de la Banque mondiale à travers certains travaux.

Au niveau théorique, le terme de néo-structuraliste vient de la référence au courant structuraliste des années 1960, qui se caractérise par la notion de dualisme, de structures spécifiques aux PVD. Les néo-structuralistes prolongent la critique des structuralistes, en gardant une « couleur keynésienne », en se situant cette fois sur le terrain de la critique interne des travaux monétaristes au sein de modèles macro-économiques incorporant les spécificités structurelles des PVD. En opposition avec le courant monétariste, la production est variable, sensible à long terme aux fluctuations des variables monétaires, et l'inflation découle d'un conflit au niveau de la répartition des ressources. Les contraintes qui pèsent sur la croissance des PVD sont mises au premier plan avec la référence aux modèles à déficits multiples. Le taux de croissance à long terme n'est pas donné a priori et peut être victime d'effets indésirables associés aux politiques orthodoxes du « consensus de Washington ».

La démarche suivie par Chenery et Bruno (1962), par la définition des contraintes pesant sur le développement d'Israël (contrainte d'équilibre extérieur et contrainte d'équilibre épargne-investissement), a été prolongée pour aboutir avec Bacha E. L. (1990) à la définition de modèles à triples déficits (prise en compte du déficit fiscal, et de l'inflation). Ce dernier modèle est repris par Taylor L. (1993 ; 1994) dans la caractérisation des structures et relations propres aux PVD.

Ces modèles conduisent à expliquer les performances médiocres des PVD en terme de croissance par la rareté des ressources extérieures. Il aurait fallu des afflux de capitaux extérieurs nets en direction des PVD de l'ordre de 40 à 60 milliards de dollars par an, et en croissance constante sur toute la décennie 90 pour restaurer des taux de croissance minimum socialement acceptables (environ 10 milliards de flux nets en 92) (L. Taylor, 1993).

Les caractéristiques des PVD selon L. Taylor (1993)

Basés sur l'étude WIDER, les faits stylisés qui caractérisent les PVD peuvent être définis en 8 points :

- 1- Relation positive, effet d'appel entre investissement privé et investissement public.
- 2- Le secteur public joue un rôle essentiel dans l'épargne et l'investissement.
- 3- Les surplus extérieurs sont utilisés à rembourser l'endettement.
- 4- La dépendance envers les exportations est extrême.
- 5- L'évolution du taux de croissance est déconnectée de l'évolution du taux d'utilisation des capacités de production.
- 6- Les revenus fiscaux dépendent positivement du taux d'utilisation des capacités de production.
- 7- L'épargne disponible contraint l'investissement et la croissance potentielle.
- 8- La contrainte de devises contraint la production et la formation de capital par les importations de biens d'investissements et de biens intermédiaires.

Chacun de ces points entre en contradiction avec les hypothèses macro-économiques fondant les PAS. La compression de la demande par les importations (point n°8) permet par exemple d'expliquer le caractère fortement récessif des politiques mises en œuvre. Les néo-structuralistes plaident ainsi pour une prise en compte de ces caractéristiques dans la définition de celles-ci.

En ce qui concerne la réforme financière, les travaux structuralistes se distinguent, là encore, par la volonté d'intégrer des caractéristiques structurelles propres aux PVD. Les travaux de Van Wijnbergen, (1983a ; 1983b ; 1985 ; 1986 ; 1988 ; 1991) sont en ce sens très significatifs. Trois conclusions principales viennent tempérer les relations fondant les politiques orthodoxes :

- 1- La hausse du taux d'intérêt sur les dépôts du secteur officiel (bancaire) peut conduire à une baisse du crédit total, et à une baisse du taux de croissance.
- 2- Une politique de dévaluation peut favoriser l'inflation et une baisse du niveau de production par les effets d'offre.
- 3- Une politique de restriction du crédit peut conduire à une hausse de l'inflation parallèlement à une baisse du taux de croissance.

Les tentatives d'intégration de ces résultats dans un modèle unifié va former l'équivalent d'un courant de la synthèse (P. R. Agénor et P. J. Montiel, 1996).

Un contexte international défavorable

Les PAS se sont mis en place dans une décennie caractérisée par un environnement international globalement défavorable, combinant baisse des cours des matières premières et instabilité financière accrue. Face à ces évolutions, les questions « traditionnelles » du type d'insertion dans l'économie internationale, et du contrôle de l'ouverture sont redevenues d'actualité⁽³⁾, venant fragiliser le noyau dur du « consensus de Washington ».

Le détournement des objectifs et des moyens des PAS

Les nombreuses difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des PAS a conduit l'analyse à prendre en compte l'économie politique de l'ajustement. Par exemple, les programmes d'aide au départ volontaire des fonctionnaires menés au Ghana ont donné des bilans très contrastés : alors que 10000 départs avaient été organisés à la fin des années 1980, certaines évaluations pointaient l'embauche, dans le même temps, de 20000 fonctionnaires. La

(3) Consulter « Ouverture et développement » ainsi que « Financement et dette ».

Néo-structuralisme et réforme financière

En ce qui concerne la réforme financière, Taylor L. (1993) définit cinq relations qui remettent en cause la pertinence des politiques orthodoxes (le « consensus de Washington ») :

- 1- La suppression des rationnements sur les taux de rémunération des dépôts conduit à une hausse extrêmement prononcée du taux d'intérêt réel.
- 2- La suppression du rationnement du crédit peut conduire à une sélection adverse au profit des prêts les plus risqués.
- 3- Des taux d'intérêt plus élevés se traduisent par une hausse des prix *via* la hausse du coût du capital circulant.
- 4- Des taux d'intérêt plus élevés sur les dépôts bancaires peuvent conduire à une baisse du crédit total.
- 5- Des taux d'intérêt élevés en même temps qu'un faible niveau d'investissement favorisent les placements spéculatifs.

Van Wijnbergen quant à lui retient trois hypothèses essentielles :

- 1- La prise en compte de caractéristiques propres aux PVD dans la description de leur secteur financier, notamment :
 - L'absence de marché pour la dette non monétaire de l'État (le déficit public crée directement de la monnaie)
 - L'absence de marché boursier.
 - La place du marché monétaire parallèle pour le financement du capital circulant.
- 2- La mise au premier plan des effets des politiques orthodoxes sur la croissance à moyen et long terme des PVD.
- 3- Une critique des politiques orthodoxes, par la définition d'effets « pervers » des politiques orthodoxes liés aux caractéristiques des secteurs financiers des PVD.

reconnaissance de l'importance des jeux de pouvoir et des institutions derrière la façade donnée à voir aux institutions multilatérales explique l'évolution des théories du développement au sein de la Banque mondiale vers :

- Le néo-institutionnalisme (D. North, 1991)⁽⁴⁾,
- Le culturalisme⁽⁵⁾.

III. Les débats dans les centres de recherche français

Au sein des équipes de recherche française, les différentes directions vers lesquelles s'orientent les théories du développement sont couvertes par :

Le CERED, le CERDI et DIAL en ce qui concerne le diagnostic et l'exploration des nouveaux outils d'analyse macro-économique.

Les travaux des conventionnalistes et des nouveaux communautaristes (O. Favereau (1995), F. R. Mahieu (1990)).

Les travaux des régulationnistes (CEPREMAP, R. Boyer, A. Orléan (1994)).

Les travaux cités dans « Culture et développement ».

(4) Voir « Institutions et gouvernance ».

(5) Voir « Culture et développement ».

10. CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

G. Hermet (2000) a fait de ce thème le titre d'un ouvrage publié à l'issue du Forum « Développement et Culture » qui s'est tenu en mars 1999, à Paris. Comme le précise d'emblée l'auteur :

« Le développement et la culture se trouvent en relation étroite. Pourtant, celui qui fait état de cette relation s'expose aussitôt à un procès d'intention [...] »

Évoquer en effet ce lien, qui unit ou qui unirait le développement et la culture, appelle un qualificatif : celui de culturaliste. De plus, la culture est source inévitable d'ambivalences, de par les différentes réalités qu'elle recouvre.

Avec l'émergence des concepts de capital social, de développement intégré et le souci croissant d'impliquer les populations dans l'élaboration des politiques de développement, les grandes institutions multilatérales et la « société civile »⁽¹⁾ se penchent sur la dimension culturelle du développement, dans un contexte marqué par la globalisation.

I. La culture et ses ambiguïtés

La « découverte » du capital social a suscité un vif intérêt auprès des acteurs du développement, sa composante « culturelle » (en particulier les valeurs et les normes sociales) a précisément contribué à la réhabilitation de la culture dans le processus de développement. On constate en effet que, depuis la fin des années 1980, des expressions telles que « culture d'entreprise » ou « culture organisationnelle » ou encore « valeurs » apparaissent à nouveau dans le vocabulaire des « développeurs ». Ce sont d'ailleurs les grandes agences de développement qui ont replacé la culture sur le devant de la scène : la Banque mondiale, l'OIT, le PNUD, l'UNESCO multiplient les réunions, ateliers et déclarations sur le rôle primordial de l'élément culturel pour lutter contre la pauvreté et J. Wolfensohn de déclarer en 1998 :

« Nous devons respecter les racines des gens dans leur propre contexte social. Nous devons protéger l'héritage du passé. Mais nous devons aussi impulser et promouvoir la culture vivante sous toutes ses formes multiples. »⁽²⁾

La culture peut s'entendre de deux manières, d'une part elle qualifie les arts, la connaissance, l'intellect et, d'autre part, elle désigne l'ensembles des relations que les membres d'un groupe entretiennent ainsi que tous les codes et les pratiques qui président à ces relations, cet aspect est un objet d'étude des sciences sociales depuis le milieu du XX^e siècle. Or, de nos jours, employer le terme de culture évoque la pensée culturaliste. La difficulté provient plus du contenu que l'on donne à la culture que du vocable en lui-même.

(1) Sur la société civile et son rôle, voir « Décentralisation et acteurs locaux ».

(2) Extrait du discours de J. Wolfensohn à la conférence « Culture and Sustainable Development » qui s'est tenue en 1998, sous les auspices de la Banque mondiale et de l'UNESCO.

Le culturalisme : une réaction à l'ajustement

Ce courant de l'économie du développement a émergé avec la crise de l'ajustement structurel. Essentiellement francophone (S. Latouche, 1989), il puise ses sources dans les travaux de l'UNESCO dans les années 1970 (L. Kellerman, 1992), suivis des travaux de G. Rist (1996) dans les années 1980.

En effet, au début des années 1970, les diverses stratégies de développement adoptées par les pays pauvres ont des résultats peu convaincants et à tout le moins mitigés : l'import-substitution expérimentée en Amérique latine (Brésil, Colombie, Argentine, Mexique...) a abouti à un endettement massif (notamment au Mexique), une inflation galopante, une surévaluation du taux de change, pendant que les stratégies fondées sur les rentes primaires en Afrique (la valorisation des exportations agricoles en Côte d'Ivoire et les « industries industrialisantes » en Algérie en sont deux exemples) ne sont pas parvenues à créer un véritable tissu industriel et n'ont fait qu'accroître la dépendance technologique. À l'aube des années 1980, seuls les pays asiatiques semblent avoir tiré leur épingle du jeu, avec la valorisation de leurs exportations.

Ces bilans en demi-teinte ont conduit à une réflexion sur le concept même de développement et, aux yeux des auteurs culturalistes, le développement est :

« [...] une croyance dans la possibilité de l'extension à la planète par le biais de la mondialisation du mythe occidental et de son modèle. De ce point de vue, la mondialisation est une tentative d'imposition des normes sociales occidentales dans d'autres sociétés ayant leurs normes et leurs constructions sociales spécifiques. » (H. Ben Hammouda, 1999).

Ainsi, pour les auteurs culturalistes, le sous-développement trouve ses causes dans un double processus de déculturation et d'occidentalisation, largement reproduite et entretenue par les dirigeants des pays en développement :

« Le paradigme du 'développement' s'est désormais transformé en croyance également partagée par tous les responsables des États-nations (donc par toutes les organisations internationales), par la quasi-totalité des technocrates de l'économie et par de très nombreuses populations. » (G. Rist, 1996)

Le terme « occidentalisation » renvoie à la conception occidentale de la modernité qui s'appuie sur une rationalisation des structures économiques et politiques. De ce fait, les culturalistes mettent en avant les spécificités culturelles des autres pays du monde, en particulier les pays en développement. Cette démarche s'inscrit dans une perspective essentialiste selon laquelle chaque société est dotée d'un univers de représentation et d'un imaginaire social, constitutifs de sa culture. Cette culture se manifeste même dans la sphère politique.

Dans cette optique, le processus actuel de globalisation économique recouvre une dimension culturelle, les recommandations des grandes instances multilatérales en matières d'ouverture et d'insertion⁽³⁾ cherchent :

« [...] à présenter soit comme un ordre naturel soit comme une aspiration universelle, voire une libération universelle, ce qui est en fait un "ordre du monde" conforme aux objectifs d'une nouvelle élite, ou plutôt de nouvelles classes dirigeantes en formation. » (J. P. Peemans, 1996).

Cette approche a rencontré rapidement critiques et oppositions, notamment sur sa vision substantialiste de la culture qui serait une totalité immuable, sans considérer les changements issus de l'emprunt à d'autres cultures et l'évolution historique qui vont influencer sur les représentations culturelles. Les populations n'ont de cesse de s'approprier les pratiques

(3) À ce propos, voir la fiche « Ouverture et développement ».

extérieures, elles les réinventent. Comme le souligne J. F. Bayart (1994), cette réappropriation est saillante quand on se penche sur les rapports entretenus par la culture et les relations économiques, en particulier, marchandes. Le développement du capitalisme ne se fait pas nécessairement au détriment des relations traditionnelles et communautaires.

II. Culture et développement : entre capital social et participation, la démarche des grandes instances multilatérales

Depuis l'élaboration par le PNUD de l'IDH, le développement a pris une dimension humaine. Cette nouvelle vision du développement coïncide avec une reformulation de la pensée même du développement :

- Le développement ne doit pas être seulement durable, il doit être équitable,
- Il faut adopter une démarche plus « globale », c'est le « développement intégré »,
- Le développement social, la justice, l'égalité, la démocratie, la protection de l'environnement sont aussi importants que la croissance,
- Il faut mettre en avant le rôle des institutions dans le développement ⁽⁴⁾.

Le capital social : définition et problématiques

Sur le plan de l'analyse économique, un concept (re)fait également son apparition : le capital social. Il contribue à la croissance et au développement à l'instar du capital naturel (fourni par les ressources physiques), du capital physique (accumulé grâce à la croissance) et du capital humain ⁽⁵⁾. Bien que la frontière entre les deux ait des contours encore vagues, il est possible de différencier le capital humain du capital social : le capital humain est non transférable et s'incarne en une seule personne ⁽⁶⁾ alors que le capital social ne peut être acquis que par un groupe et exige une coopération au sein de ce groupe. Cette caractéristique lui confère une dimension de bien public ⁽⁷⁾, ce qui va affecter sa production. De même que tous les biens publics, le capital social souffre d'une production socialement sous optimale, à moins que le groupe qui le produit ne puisse internaliser complètement les externalités. À cet égard, les travaux de R. Putnam *et al.* (1993) sur le capital social, instrument et élément de l'interaction sociale et de la confiance sont particulièrement caractéristiques.

En réalité, le terme, s'il est d'utilisation récente, désigne un concept assez ancien. T. Veblen l'évoquait implicitement dans ses travaux sur la « classe de loisir ». Le sociologue P. Bourdieu en fait un attribut individuel et collectif de distinction qui repose également sur le capital économique et le capital culturel. Cette démarche est reprise par J. Coleman (1988) qui interprète le capital social comme une ressource inscrite dans le mode d'organisation de la vie économique et sociale, un bien public que nul ne peut s'approprier et qui se manifeste sous la forme de respect d'obligations mutuelles et de normes de comportement qui ont une place cruciale dans les relations de confiance. L'acceptation du capital social la plus répandue est celle de R. Putnam *et al.* (1993), celle du capital social communautaire, à savoir la qualité vécue des institutions d'une communauté civique, participative et solidaire, dont tous les membres coopèrent sur la base de la confiance. Il s'agit de la tradition anglo-saxonne de la « culture civique », le but du capital social étant l'engagement civique.

La principale difficulté que les économistes rencontrent quand ils traitent du capital social est celle de sa mesure. En effet, le concept n'est pas suffisamment précis pour être utilisé dans des analyses quantitatives et depuis 1997 (Ch. Grootaert, 1997), la Banque mondiale tente d'en

(4) Sur ce point, consulter « Institutions et gouvernance » et « Biens publics internationaux ».

(5) A cet égard, consulter « Population et développement : éducation, santé, genre ».

(6) Consulter « Population et développement » sur les caractéristiques du capital humain.

(7) Une définition des biens publics est proposée dans « Biens publics internationaux ».

délimiter les frontières tant sur le plan analytique que statistique (P. Dasgupta et I. Seralgedin (eds.), 1999). La littérature d'origine empirique se compose en grande partie d'études de cas qui s'attachent à mettre en exergue l'impact de certaines associations sur l'issue des projets de développement, cependant l'objet de l'étude est souvent une communauté bien définie ou une zone géographique limitée et à ce jour trop peu d'études se sont penchées sur les impacts macro-économiques du capital social sur la distribution des revenus.

Participation ou capital social ?

Le PNUD, dans son optique de développement humain soutenable a invoqué le rôle du capital social au travers de sa démarche civique. Ainsi, S. De Vylder (1995) distingue :

- le capital financier,
- le capital physique : infrastructures et équipements,
- le capital naturel : les ressources naturelles,
- et le capital social : l'existence d'une démocratie parlementaire, de syndicats, d'une presse libre, accompagnés d'un respect des droits de l'homme.

Dans cette acception du capital social, force est de s'interroger quant à la pertinence de l'usage de ce concept en lieu et place de la participation⁽⁸⁾. Comme le précise G. Hermet, le capital social soulève de nombreux problèmes, quand il est analysé sous l'angle de la culture. Cet auteur met en garde contre un éloge irraisonné de la diversité culturelle qui insiste sur des facteurs externe de l'exclusion économique, culturelle et sociale de certaines populations et les oblige à se conforter dans une logique de repli sur elles-mêmes. De plus, stimuler une participation sur des objectifs nouveaux peut déstabiliser l'équilibre fragile qui règne au sein des communautés, il faut être vigilant face à ce risque de contre-productivité du capital social. L'auteur établit enfin qu'il faut d'abord restaurer les liens de solidarité traditionnelle : brisés par la crise économique ils induisent une perte de confiance des populations, non seulement envers les membres des communautés, mais aussi envers les politiques de développement.

Le capital social, dans sa vision culturelle, est une arme à double tranchant : il qualifie un type précis de relations coopératives qui favorisent le développement d'une société dans son ensemble. Or, il s'agit en fait de groupes, de réseaux très spécifiques, minoritaires, qui ont de ce fait développé un avantage comparatif puisqu'ils disposent d'un savoir-faire et de circuits relationnels très supérieurs à ceux dont dispose la majorité de la société. Cette position peut conduire à une rente de situation, à une volonté de tirer un bénéfice exclusif du développement. En outre, le capital social, tel qu'il est présenté par les grandes institutions internationales, est un élément positif, un Bien au sens moral et normatif, que dire alors des mafias et autres organisations criminelles qui, elles aussi, accumulent à leur manière un capital social ?

Ajoutons enfin que la participation ne se décrète pas, il faut avant tout observer les équilibres relationnels, les hiérarchies, les pratiques et les intérêts économiques qui caractérisent les différents groupes afin de les sensibiliser au bien fondé des actions de développement. G. Hermet propose d'établir une « topographie culturelle » qui permettrait à l'aide au développement de considérer les institutions⁽⁹⁾, comprises comme l'ensemble des coutumes, des règles (implicites ou explicites), les appareils (formels et informels) qui assurent la cohésion d'un groupe organisé.

(8) La dimension participative du développement adoptée par les grandes institutions internationales est présentée dans « Inégalités et développement ». Voir également la démarche de la Banque mondiale et du PNUD sur la place des femmes dans « Population et développement : éducation, santé et genre ».

(9) Consulter, sur la définition des institutions, « Institutions et gouvernance » ainsi que « Inégalités et développement » sur la démarche des Voices of the Poor et de l'empowerment, pour le volet participatif.

Quelle place pour la culture dans un monde « globalisé » ?

Evoquer la culture, c'est aussi se référer à une industrie, à des acteurs. En effet, nous retrouvons ici la double dimension de la culture :

- Dans les petites communautés, les activités économiques recouvrent une dimension symbolique, elles entretiennent l'identification, la cohésion. Cette caractéristique n'est pas l'apanage des pays en développement,
- la culture a toujours revêtu une dimension marchande, au travers du tourisme, de la vente de livres, disques, des émissions de radio et de télévision, de la production cinématographique et théâtrale.

À l'heure actuelle, l'industrie culturelle connaît un développement explosif qui n'en est qu'à ses balbutiements, au vu de l'expansion de l'Internet et des NTIC. Or, ce marché échappe complètement aux industries locales et en accroît la dépendance, ce qui handicape le développement (pas de possibilités de créations d'emplois, pas ou peu de débouchés pour les productions locales), il faut ajouter que le message culturel proposé ne rencontre pas toujours les préoccupations, les attentes et les goûts des populations.

Dans une toute autre approche, les programmes de restauration des « grands trésors de l'humanité », révèlent un réel souci de préservation du patrimoine culturel mondial. Citons le programme « Héritage », mené conjointement par l'UNESCO et le PNUD, au Brésil, Costa Rica, Pérou, Uruguay et en Haïti. Le classement de certains sites historiques dans le « patrimoine mondial de l'humanité » tels la ville khmère d'Angkor. Citons également la démarche des biens publics internationaux qui s'attache à la diffusion de la connaissance et à son partage au niveau mondial ⁽¹⁰⁾.

Dans ce contexte de « globalisation culturelle », l'État a une carte à jouer. En tant qu'institution, il doit veiller à ce que la culture ne devienne pas une marchandise et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation du capital social, il est un médiateur indispensable entre les populations et les grands acteurs du développement de la scène internationale. Pour remplir pleinement ce rôle, l'État doit adopter la démarche de la « bonne gouvernance » ⁽¹¹⁾ : un gouvernement aussi proche que possible de la société, une efficience des choix et des objectifs, une efficacité démontrée des mesures politiques adoptées, la capacité de recueillir un consensus sur les politiques choisies, un état de droit...

Les raisons de l'engouement pour la culture : les « valeurs asiatiques »

Nous pourrions légitimement nous interroger sur la place donnée à la culture à la Banque mondiale et dans les institutions des Nations Unies. Une réponse possible transparaît en comparant deux zones géographiques : l'Amérique latine et l'Asie du sud-est. Toutes deux sont citées en exemple, pour des raisons bien différentes : d'un côté l'échec des stratégies de développement et la crise de confiance envers les politiques et de l'autre, un succès presque arrogant et les fameuses « valeurs asiatiques ».

L'Amérique latine a adopté dans les années 1940-1950 une stratégie d'import-substitution. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes : endettement massif auprès des banques commerciales, déficit public, inflation récurrente, détérioration de la balance des paiements, surévaluation artificielle du taux de change, saturation du marché domestique. Cette stratégie a été mise en œuvre dans le cadre d'une société inégalitaire (entre les grands exploitants agricoles issus des colons et les populations indigènes, les inégalités se doublent d'une stratification ethnique) et a privilégié les importations de produits de luxe qui n'ont atteint qu'une couche privilégiée de la population. De plus, les échecs des réformes agraires ont accentué les écarts entre les revenus urbains et les revenus ruraux, provoquant un exode rural

(10) Voir « Biens publics internationaux ».

(11) Voir « Institutions et gouvernance ».

massif, faute d'espoir en un développement de l'agriculture. Le rôle de l'État s'est manifesté par une intervention destinée à protéger les industries naissantes, mais sur le plan politique les régimes dictatoriaux ont alterné avec des démocraties populistes qui n'ont eu de cesse de développer le clientélisme, les rentes de situation, et n'ont jamais accordé d'intérêt à la redistribution des revenus. Il est vrai que la stratégie d'import-substitution a eu des résultats positifs dans les années 1960-1970, mais les bénéfices de ce développement ont été accaparés par les classes dirigeantes. Le populisme a donné une illusion de participation et depuis les années 1980-1990, le retour progressif – et parfois entrecoupé de dictatures – à la démocratie souffre d'un déficit de confiance. Cette question s'ajoute à celle de la crédibilité des politiques économiques aux yeux des populations, trop longtemps déresponsabilisées par le populisme. Le capital social a été dilapidé par les régimes politiques et la discrimination ethnique (les actions collectives entreprises par les communautés indiennes n'ont eu aucun écho). Il est à souhaiter que les efforts de démocratisation entrepris (notamment la réforme constitutionnelle de 1991 en Colombie) redonnent le goût de la citoyenneté à des populations trop longtemps méprisées et mises à l'écart du développement.

L'Asie du sud-est a expérimenté la stratégie de valorisation des exportations. Ce choix a conduit à une ouverture massive sur le marché mondial, une sous-évaluation du taux de change, une mise à profit de l'avantage comparatif en termes de coûts du travail (du fait de la taille des populations). Les résultats ont été surprenants de réussite : une croissance massive, on a souvent observé des taux à deux chiffres, qui ne s'est pas accompagnée d'un accroissement des inégalités de revenu⁽¹²⁾. Là encore, le rôle de l'État a été prépondérant tant sur le plan externe (dévaluations, subventions à l'exportation) qu'intérieur (mobilisation de l'industrie nationale, investissements dans les infrastructures). On invoque souvent le rôle des valeurs confucéennes dans ce succès : le rôle de la fidélité familiale, de la confiance et de la réputation, la valorisation de l'éducation et de la discipline, l'observance des obligations mutuelles, la transmission intergénérationnelle des valeurs et du capital (F. Delaune, 1996). Cette logique très individuelle et rationnelle a fait du confucianisme un instrument d'efficacité économique par l'accumulation d'un capital humain et social... qui n'a pas évité la crise financière de 1997.

Quel que soit le cas analysé, il convient, nous le voyons, de nuancer la place de la culture dans le développement, sous peine de tomber dans la pensée culturaliste qui ne parvient à expliquer que très partiellement les mutations que connaissent les pays en développement⁽¹³⁾.

III. Culture et développement : l'analyse française

En dehors des thèses culturalistes, souvent décriées par les économistes au nom de la rationalité universelle, les travaux des chercheurs français se concentrent principalement sur le capital social. Néanmoins, le GEMDEV (1988) a impulsé en 1988 une réflexion sur la dimension culturelle du développement et le groupe de recherche « pouvoir et identité : religion, ethnicité et culture » du CEAN s'attache à l'étude des faits de conscience et de la gestion des tensions identitaires, ainsi qu'au rôle des communautés en Afrique (V. Faure, 1995). Sur la thématique du capital social, les travaux de l'axe de recherche « Durabilité des modes de consommation et d'activité » du C3ED contribuent au débat au travers des contributions de J. Charmes, R. Mahieu, ou de J.-L. Dubois⁽¹⁴⁾. Citons aussi DIAL qui analyse les politiques économiques et leur dimension sociale, en particulier dans le domaine de la lutte contre la pauvreté⁽¹⁵⁾.

(12) Voir « Inégalités et développement ».

(13) D'autres contributions sont présentées dans « Analyse du post ajustement ».

(14) Consulter le site : <http://www.c3ed.uvsq.fr/c3ed/french/RECH/Axes/Axe1/index.htm>.

(15) Consulter « Inégalités et développement » pour les contributions françaises au débat.

11. INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

La mise au premier plan des institutions s'inscrit dans les problématiques nouvelles autour du développement. Alors que les actions sur les facteurs traditionnels du développement (capital physique, financier et humain) ont apporté des résultats mitigés, les bases institutionnelles de ce développement sont apparues comme un facteur oublié et pourtant crucial de l'analyse (D. North, 1991 et M. Olson 1996). Selon la Banque mondiale dans le dernier *Rapport sur le développement dans le monde* (Banque Mondiale, 1999), la place des institutions et de la gouvernance renvoie à des analyses pluridisciplinaires, mobilisant à la fois l'économie, la sociologie et les sciences politiques.

Les institutions sont définies comme « Les contraintes conçues par l'homme structurant les interactions humaines » (D. North, 1991), regroupant à la fois des contraintes informelles (coutumes, traditions, tabous,...) et formelles (constitutions, lois, droits de propriété).

La gouvernance recouvre les normes, traditions et institutions à travers lesquelles un pays exerce son autorité sur le bien commun. La bonne gouvernance recouvre aussi bien la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, que le respect des citoyens et de l'État pour les institutions, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur les agents en charge de l'autorité (Banque Mondiale, 1999).

La notion de capital social vient compléter le cadre conceptuel, en recouvrant les bénéfices économiques découlant des interactions sociales (institutions). Au sein du capital social en général, le capital social public recouvre spécifiquement les institutions du gouvernement qui facilitent l'activité privée.

La prise en compte de ces dimensions du développement permet d'éclairer le déficit d'explication des modèles traditionnels (P. Collier et J. W. Gunning, 1999).

I. Origines et cadre général des débats

La prise en compte des institutions et des conventions n'est pas nouvelle dans la théorie micro-économique (R. Coase, 1937). Le courant néo-institutionnaliste (M. Woolcock, 1999) se situe dans le prolongement du courant néo-classique en préservant la rationalité des agents : les institutions sont l'expression de celle-ci. L'extension du cadre standard de l'analyse micro-économique à l'analyse des institutions repose essentiellement sur la prise en compte des imperfections du marché en face d'informations imparfaites. Du côté des théories du développement, c'est la démarche de D. North (D. North, 1991) qui imprime fortement la position de la Banque mondiale. Le développement se définit dans cette optique comme une dynamique de croissance alliée à un changement institutionnel efficace.

À l'origine, côté développement, on trouve la question de l'impact de la corruption sur le développement (la recherche de rente, A.O. Krueger (1974)), qui se prolonge en direction de la question des déterminants de la confiance des investisseurs dans un pays donné. Ces deux dimensions connaissent un intérêt renouvelé dans la vague de la mise en œuvre de l'ajustement structurel. L'inertie de l'investissement privé domestique comme international

dans la vague des PAS n'est pas expliqué de façon satisfaisante par les approches traditionnelles. De plus, les difficultés de mises en œuvre des politiques d'ajustement, ainsi que les détournements des moyens mis en œuvre vis-à-vis des objectifs poursuivis questionnent directement les institutions et la qualité de la gouvernance.

La mise au centre des stratégies de développement de la lutte contre la pauvreté participe aussi à cette évolution. La question sous-jacente de la répartition des revenus, ainsi que le recours aux analyses de A. K. Sen en termes de *capabilities* renvoient directement aux institutions structurant les interactions sociales⁽¹⁾.

L'orientation vers l'économie politique illustre cette évolution (O. E. Williamson, 1985), le diptyque État-Marché devant laisser la place au triptyque État-Institutions-Marché. Le recentrage des stratégies de développement autour de ces notions permet de reconnaître le rôle joué par les institutions qui n'appartiennent ni au marché ni à l'État : les « associations » et réseaux formels ou informels (de producteurs, de consommateurs, de citoyens,...).

II. Les débats au sein des institutions multilatérales

Peut-on mesurer l'apport de la bonne gouvernance au développement ?

La bonne gouvernance ou la qualité des institutions ne peut être approchées directement. Plusieurs indicateurs indirects ont été considérés dans la littérature, visant la mesure des points suivants :

- Le degré de démocratie,
- Le degré de corruption,
- Les libertés individuelles,
- L'instabilité politique,
- Les droits politiques,
- L'État de droit.

Les régressions de ces facteurs sur le niveau de développement apportent des résultats qui appuient, en règle générale, l'idée d'une relation positive entre la qualité des institutions et le développement, même si certains résultats restent peu significatifs (tableau n°1).

Sur des indicateurs globaux, on s'aperçoit que les relations vont globalement dans le sens attendu. Par contre, la relation démocratie et développement n'est pas forcément positive, ni, non plus, la relation conjointe entre libertés individuelles et croissance. Évidemment, les critiques des mesures employées sont nombreuses, car forcément indirectes. Les mesures de la corruption, comme de l'État de droit, reposent, en règle générale, sur des indices fournis par les agences internationales de *rating*, sur la base, essentiellement, des déclarations des fonctionnaires, et des responsables de filiales étrangères établis dans les pays analysés.

L'étude des relations plus désagrégées entre différents indicateurs de qualité des institutions et indicateurs de développement conforte l'idée d'une relation positive, causale, allant de la gouvernance vers le développement (D. Kaufmann, A. Kraay et P. Zoido-Lobaton, 2000). Ainsi, les droits politiques, les libertés individuelles et la liberté de la presse sont positivement associés à la croissance.

La capacité des pays à éviter les chocs dépend positivement de la bonne gouvernance.

(1) Voir « Inégalités et développement ».



La corruption affecte directement le niveau de vie des pauvres, en favorisant les inégalités et en accroissant les risques pesant sur leurs investissements. De même, la structure des dépenses publiques peut s'en trouver biaisé, au détriment des projets axés sur la lutte contre la pauvreté (J. Rauch et P. Evans, 1999).

La démocratie n'est pas une panacée pour la pauvreté, comme le montre l'existence de poches de pauvreté dans les pays développés ayant une long passé démocratique. Empiriquement, les régimes non démocratiques sont associés à la fois avec les meilleures et les pires performances économiques. Les analyses empiriques peuvent conduire à deux conclusions différentes :

- La démocratie ne mène pas nécessairement au développement ;
- La démocratie n'est pas un obstacle au développement (R. D. Putnam, R. Lonardi et R. Nanetti, 1993).

D'un côté la démocratie permet de limiter la recherche de rente et les comportements de

<i>Variables explicatives</i>		<i>Référence</i>	<i>Résultats</i>
Corruption		Mauro (1995)	-*
Démocratie	Faible	Barro (1996, 1997)	+*
	Forte	Barro (1996, 1997)	-*
	Globale	Alesina et alii (1996)	?
Libertés individuelles		Barro et Lee (1994)	-*
		Kormendi et Meguire (1985)	+
		Levine et Renelt (1992)	?
		Sala-i-Martin (1997)	+*
		Alesina et alii (1996)	-*
Instabilité politique		Barro (1997)	-*
		Barro et Lee (1994)	-*
		Levine et Renelt (1992)	-
		Sala-i-Martin (1997)	-*
		Barro et Lee (1994)	+*
Droits politiques		Sala-i-Martin (1997)	+*
		Barro et Lee (1994)	+*
État de droit		Barro (1996, 1997)	+*
		Sala-i-Martin (1997)	+*

Source: établi à partir de Durlauf et Quah (1998). Note : * quand la relation est significative. Le tableau reporte la façon dont les facteurs envisagés jouent sur la croissance. Se référer aux indications bibliographiques individuelles pour plus de détail.

prédation, d'un autre côté la démocratie comporte un coût particulier, celui de formation d'un consensus autour des prises de décision. Pourquoi la démocratie ne bénéficie-t-elle pas nécessairement aux pauvres ? Essentiellement du fait de l'éventuelle captation du pouvoir par les classes moyennes, au détriment de la prise en charge de la pauvreté par les institutions.

L'existence d'un État de droit, suppose l'existence d'un système de règles formelles connues et mises en œuvre à travers des mécanismes transparents. La prévisibilité améliorée des conditions de production, d'échange et des contrats qui en découle se traduit par de plus hauts taux de croissance.

La décentralisation est considérée comme un moyen d'améliorer la situation des pauvres⁽²⁾.

Les moyens d'action envisagés par la Banque mondiale (Banque Mondiale, 1999) pour favoriser le renforcement des institutions sont extrêmement divers et dépassent largement le cadre de la politique économique.

Permettre l'appropriation du politique par les pauvres, suppose la création d'un environnement institutionnel favorable aux programmes de lutte contre la pauvreté. Cette évolution passe par la constitution d'alliances entre les pauvres et les classes moyennes ou aisées qui peuvent bénéficier indirectement de la réduction de la pauvreté.

Le renforcement de l'État de droit suppose :

- Un accès amélioré aux lois.
- Une réduction des coûts d'accès à la justice (simplification des procédures)
- Le développement d'associations juridiques issues de la société civile.

L'amélioration de la capacité administrative passe quant à elle par la mise en place d'un système d'incitation cohérent pour les fonctionnaires, et un niveau de salaire suffisant des fonctionnaires. Au-delà, c'est l'indépendance de l'administration vis-à-vis du politique qu'il s'agit de préserver (ou d'inventer).

III. Les débats dans les centres de recherche français

L'interrogation sur la façon dont la rationalité des agents s'exprime dans les PVD constitue un point commun des réflexions menées dans les centres de recherche français. Les approches ainsi développées sont plus en rupture avec la théorie micro-économique standard, que les courants néo-institutionnalistes.

Ph. Hugon (1995) va mettre en avant la superposition des logiques traditionnelles aux logiques de marché, qui produit des incohérences et permet d'aborder les réactions parfois « irrationnelles » des agents des PVD.

Les analyses appartenant à l'économie des conventions insistent sur la domination de la « cité domestique » vis-à-vis des autres cités (civique et marchande, (O. Favereau, 1995)). Dans cette dernière optique, la rationalité individuelle reste soumise à la norme communautaire, et un équilibre de règles spécifique, peu favorable au développement, se met en place pour gérer l'incertitude. Les programmes d'ajustement structurels, dans un tel cadre, produisent des effets pervers non pris en compte.

(2) Consulter « Décentralisation et acteurs locaux » ainsi que « Inégalités et développement ».

Le courant néo-communautaire met au premier plan la contrainte communautaire dans le fonctionnement des économies des PVD (F. R. Mahieu, 1990). Au niveau micro-économique, c'est la relation à la communauté qui va déterminer, les réactions des agents, au niveau macro-économique, ce sont les transferts communautaires qui s'inscrivent au centre des rapports État/Citoyen.

Ces différentes approches permettent d'analyser des phénomènes oubliés jusqu'à récemment dans l'analyse du développement, sur une base renouvelée. Les enjeux pour la définition des politiques de développement sont essentiels. Par la prise en compte des institutions, les préoccupations de long terme sont mises en avant, et les leçons des modèles « orthodoxes » fortement nuancées. Les perspectives de recherche autour de ces problématiques restent considérables.

12. DÉCENTRALISATION ET ACTEURS LOCAUX

« La décentralisation implique le transfert de pouvoirs politiques, financiers et administratifs aux échelons infra-nationaux de l'administration. Un gouvernement n'est pas décentralisé tant que le pays ne compte pas de collectivités territoriales élues et autonomes, capables de prendre des décisions ayant force obligatoire dans au moins quelques domaines d'action publique. »
(Banque Mondiale, 1999)

Cette définition recouvre en fait des situations extrêmement diverses. Dans certains pays il a fallu créer ces collectivités territoriales, dans d'autres on a augmenté les ressources de structures préexistantes en leur transférant certaines responsabilités.

I. Décentralisation et société civile : de quoi parle-t-on ?

L'État peut évidemment déléguer certaines de ses compétences d'autres façons. La déconcentration consiste à confier ces compétences à des pouvoirs locaux responsables exclusivement devant l'administration centrale. L'État peut également privatiser certaines de missions, mais dans ces deux cas le citoyen n'est pas investi de responsabilité directe.

Dans les pays de tradition anglo-saxonne, la notion de décentralisation prend un sens beaucoup plus large : elle fait alors simplement référence au niveau de prise de décision. Elle recouvre alors aussi bien la déconcentration administrative que l'exercice du pouvoir par des élus locaux ou le fonctionnement de communautés de base. Le trait commun de ces processus est le transfert (*devolution*) de ressources et de tâches.

Selon le rapport de la Banque mondiale (1999), ces réformes politiques répondent à une vaste dynamique qu'il nomme localisation :

« Partout dans le monde, les gens exigent plus d'autonomie et veulent peser davantage sur les décisions de ceux qui les gouvernent. »

Les dynamiques de *localisation* invoquées ne concernent pas uniquement l'émergence de collectivités territoriales : une grande variété d'acteurs non étatiques ont fait leur apparition sur la scène du développement. Regroupés en général sous le vocable de *société civile*, ces acteurs ont acquis une importance nouvelle et une visibilité accrue grâce aux politiques de coopération décentralisée et non gouvernementale dont on pense aujourd'hui qu'elles peuvent avantageusement relayer les coopérations bi- et multilatérales.

La coopération décentralisée

La notion de coopération décentralisée, elle aussi, prend des significations différentes selon les contextes.

En France, elle désigne la coopération internationale mise en œuvre par les collectivités territoriales. L'Union européenne, quant à elle, ne spécifie pas les acteurs concernés et définit la coopération décentralisée d'abord comme une « manière de faire la coopération », qui vise

à mettre au centre du processus les différentes catégories d'acteurs qu'elle regroupe parfois sous l'appellation « acteurs décentralisés » : la société civile, le secteur privé, les collectivités locales.

La société civile

Les acteurs de la société civile sont « non-étatiques » à des titres différents. Leur caractère non-étatique relève de principes de distinction qui ne sont pas du même ordre : un acteur non-étatique peut se distinguer de l'État en ce qu'il est un acteur local. C'est alors l'opposition national/local qui est discriminante. Mais un acteur non-étatique peut se distinguer de l'État en ce qu'il est un acteur privé. C'est l'opposition privé/public qui structure alors la classification. Enfin, le caractère privé d'une initiative peut qualifier aussi bien une action collective qu'une action individuelle. Par ailleurs, dans les pays où des communes rurales doivent se substituer aux villages comme entité locale d'appartenance, on voit que le privé collectif – ce que deviendra par exemple un village – peut ne pas être très éloigné du public, surtout lorsque ces villages ont pendant des années assuré eux-mêmes une forme de gouvernement local (services, réglementations, ordre public, etc.). L'un des problèmes posés alors par la décentralisation est celui de la légitimité de ces nouvelles instances.

Ensuite, un acteur peut être non-étatique par son caractère extra-territorial. C'est le cas bien sûr des collectivités territoriales et des ONG européennes, mais aussi des associations de ressortissants qui contribuent fréquemment au développement de leur zone d'origine.

Enfin, parmi les ONG, il y a lieu de distinguer les ONG internationales (certaines sont les partenaires directs des grandes agences comme la Banque mondiale ou le PNUD alors que d'autres ne regroupent que quelques membres parfois bénévoles) des ONG nationales, lesquelles sont dans certains cas des bureaux d'études en formation. Certains de ces acteurs peuvent se trouver pris dans des logiques de marché, tout à fait étrangères à celles qui prévalent dans des rapports de partenariat.

Les logiques propres aux collectivités territoriales ne découlent pas naturellement de celles qui prévalent chez les acteurs associatifs de la société civile. Rendre des comptes à ses seuls mandants, être le porte-parole de catégories sociales dominées, ne relève pas de la même logique que celle qui doit prévaloir chez un élu d'une collectivité territoriale. Exercer une fonction électorale au niveau d'une institution publique, fut-elle décentralisée, ne se confond pas avec une mission de représentation catégorielle, fut-elle d'intérêt collectif.

En regroupant ces acteurs porteurs de logiques très différentes sous la notion unique de société civile, (même si on a pris la peine d'en écarter le secteur privé et les pouvoirs publics locaux, comme le fait l'Union européenne, par exemple), on s'interdit souvent de comprendre les enjeux liés aux différentes situations.

II. Les théories politiques centrées sur la société civile

Des notions comme celles de local, société civile, décentralisation, participation, coopération décentralisée, font système et sont utilisées comme des notions dont la signification va de soi, et dont la mission est tout à la fois de décrire des situations et de prescrire des objectifs en termes prétendument neutres, techniques, consensuels, qui semblent vouloir pacifier un débat sur le développement, autrefois largement contradictoire. Ces notions bénéficient, aujourd'hui, d'un état de grâce propre à toute innovation politique qui n'a pas encore été confrontée à l'épreuve des faits. Ainsi, par exemple, J. C. Alexander ed. (1998) soutient que la société civile « peut être conçue comme une sphère de solidarité au sein de laquelle une certaine forme de communauté universalisante se définit peu à peu et atteint un certain degré de consolidation ». Ce réseau notionnel, exclusivement vertueux, jouit d'un capital de confiance et d'un crédit – y compris dans les milieux de la coopération non-gouvernementale

– qu'il convient de problématiser ; comme tout appareillage théorique, il découpe la réalité d'une certaine manière, et comporte une dimension normative, voire performative ⁽¹⁾.

Les modélisations de la société organisées autour de la notion de société civile sont très diverses. Dans le langage de certaines instances internationales, cette notion désigne les associations volontaires, le secteur « ni prince, ni marchand ». Et si on lui voit un rôle de médiation entre les populations et l'État, il n'en reste pas moins que ces modélisations, au-delà de leur diversité, entretiennent deux idées fortes. D'une part, celle d'une séparation radicale entre la société et la sphère politique et de la définition *a priori* du champ du politique, et d'autre part l'idée que la société civile est le centre de gravité de la solidarité. C'est, on l'a vu, ce qu'affirme J. C. Alexander ed. (1998).

C'est ainsi le lieu de « réparation » des injustices sociales, des effets induits par les PAS, par exemple. F. Houtart (1998), dans un ouvrage qui examine le rôle des ONG dans la coopération internationale écrit :

« Il en résulte [des PAS] un accroissement réel et souvent dramatique de la pauvreté, que certains, croyant en la vertu de la main invisible du marché, estiment provisoire mais, qui fait peur. D'où la mise en route de programmes de lutte contre la pauvreté. À partir de la moitié des années 1980, cela devient une véritable préoccupation internationale. La micro-dimension est valorisée : il faut décentraliser l'État et privatiser l'assistance sociale. On découvre alors que les ONG sont bien placées pour y répondre. Non seulement, elles sont généralement plus proches des pauvres et moins bureaucratiques ou corrompues que les organes gouvernementaux mais, puisque le leitmotiv est de diminuer les fonctions de l'État, elles forment le réceptacle adéquat d'un secteur privé de remplacement. »

Au demeurant, la solidarité de proximité ne va pas forcément dans le sens d'une plus grande justice sociale. Le repli sur la sphère de proximité peut être l'expression de privilèges à défendre (stratégie NIMBY : *not in my backyard*), voire le point de départ de violence. Et rien ne permet de garantir le caractère « transitif » des pratiques de solidarités (E. Reis, 1988). Néanmoins, des associations assurent parfois des missions de services publics dévolues, dans certains régimes démocratiques et à certaines époques, à l'État. C'est vrai dans les quartiers des grandes villes occidentales, mais encore plus dans les pays partenaires où les associations ont organisé des écoles, des centres de santé communautaires, des services de voirie, des téléphones publics, etc. Que la société civile assume elle-même ce type de mission est dans l'ordre des choses, pour un philosophe communautarien comme M. Walzer (1997), qui écrit :

« L'État solidaire ne fonctionnera jamais bien et ne pourra pas se maintenir dans ces temps difficiles de restrictions budgétaires, s'il ne repose pas sur une société solidaire, si le travail des fonctionnaires et des travailleurs sociaux professionnels n'est pas relayé par celui d'amateurs, de voisins, de bénévoles qui sont de simples concitoyens. »

En tout cas, cette manière de voir disqualifie, voire délégitime, le politique, précisément en le séparant des problèmes quotidiens et existentiels des populations.

Ces théories entretiennent, par ailleurs, l'idée d'une différence radicale entre les intérêts particuliers (exprimés par la société civile) et l'intérêt général « que les pouvoirs publics prétendent représenter » (K. Breed, 1998), et celle de l'incapacité des hommes politiques, sensés définir l'intérêt général, à « voir au-delà de leurs intérêts personnels et de ceux d'autres individus ou groupes spécifiques ». Il ne reste plus dès lors qu'une collection d'intérêts particuliers que les associations de la société civile négocient avec les pouvoirs publics au sein d'un espace qui partage de nombreux traits avec celui du marché (M. Gauchet, 1998).

(1) Notamment en invisibilisant certains acteurs et en mettant d'autres sur le devant de la scène.

Pour certains acteurs internationaux qui s'appuient sur ces théories, les pouvoirs publics locaux, ne sont qu'un élément de la société civile parmi d'autres, qui ne requiert aucun traitement spécifique ⁽²⁾. Pour d'autres, à l'inverse, ils font partie de l'appareil d'État. Cette hésitation est l'un des signes majeurs des limites de ces théories.

En fait d'autres théories sont disponibles, qui mettent l'accent sur la délibération, plutôt que sur la négociation : elles substituent aux modélisations dichotomiques des sociétés, une approche ouverte, dont la version empirique s'attache aux situations plutôt qu'aux acteurs, et qui gravitent autour des notions d'espace public ou d'arènes politiques. Ces théories s'appuient sur une anthropologie où la vie politique ne se réduit pas à la défense d'intérêts spécifiques, toujours déjà déterminés.

« L'individu libre n'est pas celui qui sait déjà absolument ce qu'il veut, mais celui qui a des préférences incomplètes et cherche à déterminer par la délibération intérieure et le dialogue avec autrui ce qu'il veut précisément. Lorsque les individus abordent la décision politique, ils ne savent que partiellement ce qu'ils veulent. Aussi est-on fondé à prendre pour base de la légitimité non leur volonté pleinement déterminée, mais le processus par lequel ils la déterminent : la délibération. » (B. Manin, 1985).

Les pratiques de concertation et de partenariat, largement recommandées dans les textes programmatiques de la coopération, pourraient utilement s'adosser à ces théories de la démocratie centrées sur les concepts d'espace public et de délibération.

(2) C'est le cas par exemple de l'USAID au Sénégal qui, dans le cadre d'un Programme de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles a fait élire des comités *ad hoc* à côté des comités ruraux parce que ceux-ci n'étaient pas représentatifs aux yeux de l'agence nord-américaine. Celle-ci déplorait une trop faible représentation des femmes et des cadets sociaux.

Références Bibliographiques

- ABESSOLO, Y. (1997), *Capital humain et marché du travail au Cameroun*, Bordeaux, Thèse de doctorat, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- ABDELMAKI, L. et MUNDLER, P. (1997), *Économie de l'environnement*, éd. Hachette, « Les fondamentaux ».
- AGÉNOR, P. R. et MONTIEL, P. J. (1996), *Development Macroeconomics*, Princeton University Press, Princeton.
- AHLUWALIA, M. S. (1976), « Inequality, Poverty, and Development », *Journal of Development Economics*, vol. 3.
- ALESINA, A. *et al.* (1996), « Political Instability and Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 109.
- ALEXANDER, J. C. (ed.) (1998), *Real Civil Societies. Dilemmas of institutionalization*, AIS, Sage.
- ANDERSON, K. et BLACKHURST, R. (1992), *Commerce mondial et environnement*, Paris, Economica.
- ARESTOFF, F. et BOMMIER, A. (1999), Efficacité relative des écoles publiques et privées à Madagascar : étude d'une période de restriction budgétaire, Les Documents de Travail du DIAL, Réf. 1999-04/T2.
- ARESTOFF, F., DUMONT, J.-C. et MESPLE-SOMPS, S. (1995), Les nouvelles théories de la croissance et le développement humain. La contribution des auteurs francophones, Les Documents de Travail du DIAL, Réf. 1995-08/T2.
- ASSIDON, E. (2000), *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, « Repères ».
- BACHA, E. L. (1990), « A Three-Gap Model of Foreign Transfers and the GDP Growth Rate in Developing Countries », *Journal of Development Economics*, vol 32.
- BALASSA, B. (1981), *The Newly Industrializing Countries in the World Economy*, Pergamon Press, Baltimore.
- BALUG, M., LAYARD, R. et WOODHALL, M. (1969), *Causes of Graduate Unemployment in India*, Penguin Press, Harmondsworth, Grande-Bretagne.
- BANQUE MONDIALE (1983), *Rapport sur le Développement dans le Monde 1983*, Oxford University Press, New York.
- BANQUE MONDIALE (1984), *Rapport sur le Développement dans le Monde 1984*, Oxford University Press, New York.
- BANQUE MONDIALE (1987), *Financing Health Services in Developing Countries. An Agenda for Reform*, Banque Mondiale, Washington D.C.
- BANQUE MONDIALE (1988), *User Charges for Health Care in Principles and in Practices*, Banque Mondiale, Washington D. C.
- BANQUE MONDIALE (1988, 1990, 1992), *Adjustment Lending*, The World Bank, Washington, D. C.
- BANQUE MONDIALE (1990), *Rapport sur le Développement dans le Monde 1990*, Banque Mondiale, Washington, D. C.
- BANQUE MONDIALE (1992), *Rapport sur le Développement dans le Monde 1992*, Oxford University Press, New York.
- BANQUE MONDIALE (1993), *Rapport sur le Développement dans le Monde 1993 : Investir dans la Santé*, Oxford University Press, New York.
- BANQUE MONDIALE (1993), *The East Asian Miracle. Economic Growth and Public Policy*, Oxford University Press.
- BANQUE MONDIALE (1994), *Rapport sur le Développement dans le Monde 1994*, Oxford University Press, New York.
- BANQUE MONDIALE (1995), *Pour une meilleure santé en Afrique*, Banque Mondiale, Washington D. C.
- BANQUE MONDIALE (1999), *Entering the 21st Century, Rapport sur le développement dans le monde 1999*, The World Bank, Washington, D.C.

- BANQUE MONDIALE (2000), *Enhancing Women's Participation in Economic Development*, document disponible sur le site : <http://www.worldbank.org/gender/how/enhance.htm>
- BARDHAN, P. BOWLES, S. et GINTIS, H. (1999), « Wealth Inequality, Credit Constraints, and Economic Performance », in *Handbook of Income Distribution*, Atkinson, A. B. et Bourguignon, F. (eds.), North-Holland, Elsevier Science Publishing, Amsterdam, The Netherlands.
- BARRO, R. J. (1991), « Economic Growth in a Cross Section of Countries », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 56.
- BARRO, R. J. (1996), « Democracy and Growth », *Journal of Economic Growth*, vol. 1.
- BARRO, R. J. (1997), *Determinants of Economic Growth*, MIT Press, Cambridge.
- BARRO, R. J. et LEE, J. W. (1994), « Sources of Economic Growth » *Carnegie-rochester Conference Series on Public Policy*, vol. 40.
- BARRO, R. J. et SALA-i-MARTIN, X. (1995), *Economic Growth*, McGraw-Hill, New York.
- BASU, P. et McLEOD, D. (1992), « Terms of trade fluctuations and economic growth in developing economies », *Journal of Development Economics*, vol. 37.
- BAYARD, J. F. (1994), *La réinvention du capitalisme*, Karthala, Paris.
- BAYARD, J. F. (1996), *L'illusion identitaire*, Fayard, Paris.
- BEAUD, M. (1997), *Le basculement du monde. De la terre, des hommes et du capitalime*. La Découverte, Paris.
- BECKER, G. S. (1964), *Human Capital*, 2^{de} édition, Columbia University Press, New York.
- BECKER, G. S. (1965), « A Theory of the Allocation of Time », *The Economic Journal*, vol. 75.
- BECKER, G. S. (1981), *A Treatise on the Family*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts.
- BEN HAMMOUDA, H. (1999), *L'économie politique du post ajustement*, Kathala, Paris.
- BERNARD, A. HELMICH, H. et LEHNING, P. (eds.) (1998), *La société civile et le développement international*, OCDE, Conseil de l'Europe, Paris.
- BEVAN, D. L. COLLIER, P. et GUNNING, J. W. (1987), « Consequences of a Commodity Boom in a Controlled Economy », *World Bank Economic Review*, vol. 1.
- BOHMAN, J. et REHG, W. (eds.) (1997), *Deliberative Democracy*, The MIT Press, Chicago.
- BOURDIEU, P. (1984), *Questions de sociologie*, Editions de minuit, Paris.
- BOURGUIGNON, F. et MORRISSON, Ch. (1990), « Income Distribution, Development and Foreign Trade : A Cross Sectional Analysis », *The European Economic Review*, vol. 34.
- BOURGUIGNON, F., de MELO, J. et MORRISSON, Ch. (eds.) (1991), « Adjustment with Growth and Equity », numéro spécial de *World Development*.
- BREED, K. (1998), « Société civile et gestion mondiale des affaires publiques : mondialisation et transformation de la politique », in *La société civile et le développement international*, Bernard, A. Helmich, H. et Lehning, P. (eds.), OCDE, Conseil de l'Europe, Paris.
- BRUNTLAND, H. GRO (1987) : *Our Common Future*, WCED, Oxford University Press.
- BUCHANAN, J. M. (1965), « An Economic Theory of Clubs », *Economica*, vol. 32.
- BUCHANAN, J. M. (1969), « The Free Rider », in *The Demand and Supply of Public Goods*, J. M. Buchanan, Rand McNally Company, Chicago
- ÇA-ATAY, N., ELSON, D. et GROWN, C. (1995), « Introduction », numéro spécial de *World Development*, vol. 23.
- CARNOY, M. (1967), « Rates of Return to Schooling in Latin America », *Journal of Human Resources*, pp. 359-374.
- CHARMES, J. (1999), « Informal Sector, Poverty and Gender: A Review of Empirical Evidence », Background Paper fir the *World Development Report 2001*, World Bank, mimeo.
- CHAVAGNEUX, C. et COUSSY, J. (eds.) (1998), « Études d'économie politique internationale », *Economies et sociétés*, n°4.
- CHEN, S. et RAVALLION, M. (1997), « What Can New Survey Data Tell Us about Recent Changes in Distribution and Poverty? », *The World Bank Economic Review*, vol. 11.
- CHENERY, H. B. et Michael, B. (1962), « Development Alternatives in an Open Economy : The Case of Israel », *The Economic journal*, vol 72.
- CHENERY, H. ROBINSON, S. et SYRQUIN, M. (1986), *Industrialization and Growth*, Oxford University Press, Banque Mondiale.
- COASE, R. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, vol. 4.
- COASE, R. (1960), « The Problem of Social Cost », *Journal of Law and Economics*, 3.
- COHEN, D. (1996), « The sustainability of African debt », *The World Bank Policy Research Working Papers*, n°1621.
- COLAS, D. (1992), *Le Glaive et le Fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Grasset, Paris.

- COLEMAN, J. (1988), « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94.
- COLEMAN, J. (1990), *Foundations of Social Theory*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts.
- COLLIER, P. (1998), « Social Capital and Poverty » *Social Capital Initiative Working Papers*, n°4.
- COLLIER, P. (1999), « Aid dependency: a critique », *Journal of African Economies*, vol. 8.
- COLLIER, P. et GUNNING, J. W. (1999), « Explaining African economic performance », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVII.
- CORNIA, G., JOLLY, R. et STEWART, F. (eds.) (1987), *Adjustment with A Human Face*, Clarendon Press, New York.
- COUSSY, J. (1998), « Economie politique internationale », in *Les nouvelles relations internationales ; pratiques et théories*, Smouts, M. C. (ed.), Presses de Sciences Po, Paris.
- COUSSY, J. et GABAS, J. J. (1999), « Crises financières et modèles de coopération », *L'Economie politique*, n°2.
- DASGUPTA, P. et SERALGEDIN, I. (eds.) (1999), *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, The World Bank, Washington, D. C.
- DE LA RIVE BOX, L. (1999), « Covaluation. Policy coherence and evaluation: a European perspective », communication présentée à la 9ème conférence générale de l'EADI, GEMDEV-Paris, septembre.
- DE TORRENTÉ, N. (1999), « L'Ouganda et les bailleurs de fonds », *Politique africaine*, n°75.
- DE VYLDER, S. (1995), *Sustainable Development and Macroeconomics. Strategic Links and Implications*, PNUD, New York.
- DEININGER, K. et SQUIRE, L. (1998), « New Ways of Looking at Old Issues: Inequality and Growth », *Journal of Development Economics*, vol. 57.
- DELAUNE, F. (1996), *Solidarité réciproque généralisée et efficacité économique : le cas des entreprises familiales chinoises en Malaisie*, Thèse de Doctorat, Université des Sciences et Technologies de Lille, Faculté des Sciences Economiques et Sociales.
- DENISON, E. (1974), *Accounting for United States Economic Growth, 1929-1969*, Brookings Institution, Washington, D. C.
- DOLLAR, D et KRAAY, A (2000), « Growth is good for the poor », document disponible sur le site de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/research.
- DOLLAR, D. et EASTERLY, W. (1999), « The search for the key: aid, investment and policies in Africa », *Journal of African Economies*, vol. 8.
- DOMMEN, E. (1993), *Fair Principles for Sustainable Development, Essays on Environmental Policy and Developing Countries*, Edward Elgar Publishing, UNCTAD.
- DUBOIS, J.-L. (1997) : « Les différentes approches de la pauvreté », document présenté au cours de la *Journée des Economistes de l'ORSTOM*, mimeo.
- DUBOIS, J.-L. (2000), « Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées ? » Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, IRD, mimeo.
- DUMONT, J.-C. (1996), La contribution des facteurs humains à la croissance : une revue de littérature des évidences empiriques, Les Documents de Travail du DIAL, Réf. 1996-02/T2.
- DUMOUCHEL, P. (1996), *La tolérance n'est pas le pluralisme*, Esprit, Paris.
- DURLAUF ET QUAH (1998), « The New Empirics of Economic Growth », NBER Working Paper, n°6422.
- EDWARDS, S. (1999), « How Effective are Capital Controls », *Journal of Economic Perspectives*, Septembre.
- ENGELS, F. (1884), *The Origin of the Family, Private Property and the State*, International Publishers, New York, 1972.
- ENGLAND, P. (1993), « The Separative Self: Androcentric Bias in Neo-classical Assumptions », in *Beyond Economic Man: Feminist Theory and Economics*, Ferber, J. et Nelson, J. (eds.), Chicago University Press, Chicago.
- FAUCHEUX, S. et NOËL, F.-F. (1995), *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Armand Colin.
- FAURE, V. (1995), « Ethnicité à la sud-africaine, vers la fin d'un huis clos », in *Ethnicité et nation en Afrique du sud, imageries identitaires et enjeux sociaux*, Darbon, D. (ed.), Karthala, Paris.
- FAVEREAU, O. (1995), « Développement et économie des conventions », in *L'Afrique des incertitudes*, Hugon, Ph., Pourcet, G. et Quiers-Valette (eds.), CERED/LAREA, Tiers-Monde.
- FEL, J. C. H. et RANIS, G. (1961), *Development of Labour Surplus Economy, Theory and Policy*, R. D Irwin, Homewood, Illinois.

- FERBER, M. et BIRNBAUM, B. (1977), « The 'new home economics': retrospects and prospects », *Journal of Consumer Research*, vol. 4.
- FISCHER, M. (1997), « Rawls, Associations, and the Political Conception of Justice », *Journal of Social Philosophy*, vol. 28.
- FISHLOW, A. (1995), « Inequality, Poverty, and Growth: Where do we stand? », in *Proceedings of the 1995 Annual World Bank Conference on Development Economics*, Pleskovic, B. (eds.), World Bank, Washington, D. C.
- FORSTER, J. et STOKKE, O. (eds.) (1999), *Policy coherence in development cooperation*, EADI, Frank Cass, Londres.
- GABAS, J. J. (ed.) (1999), *L'Union européenne et les pays ACP. Un espace de coopération à construire*, GEMDEV, Karthala, Paris.
- GABAS, J. J. et HUGON, Ph. (1999), « Les nouveaux enjeux politiques et économiques de Lomé » communication présentée à la 9^e conférence générale de l'EADI, GEMDEV-Paris, septembre.
- GABAS, J. J. et MAINGUY, C. (1998), « L'aide au développement en Afrique et en Asie : anciennes pratiques et nouveaux enjeux », *Afrique contemporaine*, numéro spécial.
- GABAS, J. J. et SINDZINGRE, A. (1998), « Les enjeux de l'aide dans un contexte de mondialisation », in *La Convention de Lomé en questions*, GEMDEV, Karthala, Paris.
- GAUCHET, M. (1998), *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Gallimard, Paris.
- GAUTIER, C. (1993), *L'invention de la société civile*, Lectures anglo-écossaises, Mandeville, Smith, Ferguson, Presses Universitaires de France, Paris.
- GEMDEV (1988), L'avenir des tiers-mondes : cultures « en travail », Cahiers du GEMDEV, n°10.
- GEMDEV (1993), *L'état des savoirs sur le développement*, Karthala, Paris.
- GÉRONIMI, V. et al. (1999), « Instabilités et développement : implications pour les politiques de coopération. Une réflexion à partir de l'expérience de l'ASS sur les trois dernières décennies », communication présentée à la 9^e conférence générale de l'EADI, GEMDEV-Paris, septembre.
- GÉRONIMI, V. et HUGON, Ph. (1995), « Instabilité des recettes d'exportation, et changements de trajectoires des économies africaines », in *L'Afrique des Incertitudes*, Hugon, PH. Pourcet, G et Quiers-Valette, S. (eds.), IEDES Collection tiers Monde, Presses Universitaires de France, Paris.
- GÉRONIMI, V. MATHIEU, L. et TARANCO, A. (1998), « La nature des fluctuations des cours des matières premières: enjeux et leçons des analyses en séries temporelles », communication présentée au Colloque Grenoble, 5-6 novembre 1998.
- GILLIS, M. PERKINS, D. H. ROEMER, M. et SNODGRASS, D. R. (1998), *Economie du développement*, traduction française de la quatrième édition américaine par Baron-Renault, B., Collection Balises, De Boeck Université, Bruxelles.
- GRILLI, E. M. et YANG, M. C. (1988) « Primary Commodity Prices, Manufactured Goods Prices, and the Terms of trade of Developing Countries: What th Long Run Shows », *The World Bank Economic Review*, vol.9.
- GROOTAERT, Ch. (1997), « Social Capital : The missing link? » in *Expanding Measure of Wealth Indicators of Environmentally Sustainable Development*, The World Bank, Washington, D. C.
- GUILLAUMONT, P. (1986), *Economie du développement*, 3 tomes, Paris, PUF,
- GUILLAUMONT, P. et al. (1997), « L'avenir de Lomé : que peut l'Europe pour la croissance de l'Afrique ? », *Politique étrangère*, printemps.
- GUILLAUMONT, P. GUILLAUMONT JEANNENEY, S. et BRUN, J. F. (1999), « How Instability Lowers African Growth », *Journal of African Economies*, vol. 8.
- HABERMAS, J. (1992), *L'espace public, Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris.
- HABERMAS, J. (1997), *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, Paris.
- HABERMAS, J. et RAWLS, J. (1997), *Débat sur la justice politique*, Cerf, Paris.
- HALL, J. A. (ed.) (1995), *Civil Society : Theory, History, Comparaison*, Polity Press, Oxford.
- HAYTER, T. (1991), « Aid for the poor », in *International political economy. A reader*, Stiles Kendall, W. et Akaha, T. (eds.), Harper Collins Publishers Inc., New-York.
- HERMET, G. (2000), *Culture et Développement*, Presses de Sciences Po, Paris.
- HOFF, K. (1994), « The Second Theorem of the Second Best », *Journal of Public Economics*, vol. 45.
- HOUTART, F. (1998), *Les ONG, instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ?* L'Harmattan, Paris.
- HUGON, Ph. (1995), « Robinson ou vendredi ? La rationalité économique en Afrique », *Sciences Humaines*, n°47.
- HUGON, Ph. (1997), *Économie politique internationale et mondialisation*, Paris, Economica,
- HUGON, Ph. (1999), « Le consensus de Washington en questions », *Revue Tiers Monde*, t. XL.

- INTERNATIONAL TASK FORCE ON COMMODITY RISK MANAGEMENT IN DEVELOPING COUNTRIES (1999), *Dealing with Commodity Price Volatility in Developing Countries: A Proposal for a Market-Based Approach*, The World Bank, Washington, D. C.
- JACQUEMOT, P. et RAFFINOT, M. (1993), *La nouvelle politique économique en Afrique noire*, Edicef, Aupelf-Uref, collection « Universités francophones ».
- JAMISON, D. T., FRENK, J. et KNAUL, F. (1998), « International Collective Action in Health : Objectives, Functions, and Rationale », *The Lancet*, vol. 351.
- JOLY, P. B. et MANGEMATIN, V. (1995), « Les acteurs sont-ils solubles dans les réseaux », *Economies et sociétés*, n°2.
- KANBUR, R. et SQUIRE, L. (1999), « The Evolution of Thinking About Poverty: Exploring the Interactions », site de la Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/poverty/wdrpoverty/evolut.htm>.
- KAUFMANN, D. KRAAY, A. et ZOIDO-LOBATON, P. *Governance Matters*, World Bank, Washington, D. C.
- Kaul, I., GRUNBERG, I. et STERN, M. A. (1999), « Global Public Goods. Concepts, Policies and Strategies », in *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, Kaul, I., Grunberg, M. et Stern, M. A. (eds.) PNUD, Oxford University Press, New York.
- KELLERMAN, L. (1992), *La dimension culturelle du développement*, L'Harmattan, UNESCO, Paris.
- KEOHANE, R. (1984), « Cooperation and international regimes », in *International political economy. A reader*, Stiles Kendall, W. et Akaha, T. (eds.), Harper Collins Publishers Inc., New-York.
- KORMENDI, R. et MENGUIRE, P. (1985), « Macroeconomic Determinants of Growth: Cross-Country Evidence », *Journal of Monetary Economics*, vol.16.
- KOSSELCK, R. (1978), *Le règne de la critique*, Éditions de Minuit, Paris.
- KOULIBALY, M. (1998), « Solidarité internationale, altruisme et sous-développement africain », in *Altruisme, Analyses économiques*, Mahieu, F. R. et Rapoport, H. (eds), Economica, Paris.
- KOULIBALY, M. (1999), « les enjeux liés à l'émergence et au fonctionnement des règles internationales : la tentation naïve de construction d'un gouvernement mondial », communication présentée à la 9^e conférence générale de l'EADI, GEMDEV-Paris, septembre.
- KRISHNA, A., UPHOFF, N et ESMAN, M (eds.) (1997), *Reasons for Hope – Instructive Experiences in Rural Development*, Kumarian Press, West Hartford, Connecticut.
- KRUEGER, A. O. (1974), «The Political Economy of the Rent-Seeking Society», *The American Economic Review*, vol.64.
- KRUGMAN, P. (1988), « Financing versus forgiving a debt overhang: some analytical notes », *Journal of Development Economics*, vol. 28.
- KUZNETS, S. (1955), « Economic Growth and Income Inequality », *The American Economic Review*, vol. 45.
- KUZNETS, S. (1965), *Economic Growth and Structure*, Norton, New York, traduction française (1971), Calmann-Lévy, Paris.
- LACHAUD, J.-P. (1996), *Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, DT/11, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- LACHAUD, J.-P. (1996), *Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne*, L'Harmattan, Paris.
- LADRIÈRE, P. (1992), « Espace public et démocratie. Weber, Arendt, Habermas », *Raisons Pratiques* n°3, Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public.
- LANCASTER, C. (1999), « Aid effectiveness in Africa: the unfinished agenda », *Journal of African Economies*, vol. 8.
- LANCASTER, K. J. (1966), « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy*, vol. 74.
- LATOUCHE, S (1991), *La planète des naufragés, essai sur l'après-développement*, La Découverte, Paris.
- LATOUCHE, S. (1986), *Faut-il refuser le développement ?* Presses Universitaires de France, Paris.
- LATOUCHE, S. (1989), *L'occidentalisation du monde*, La Découverte, Paris.
- LAVIGNE, J. C. et LESTIENNE, B. (2000), *Construire une éthique de la coopération. Un projet pour l'Union européenne*, Chronique sociale, Lyon.
- LECOMTE, B. J. et GNÉNEAU, M. C. (1998), *Sahel : les paysans dans les marigots de l'aide*, L'Harmattan, Paris.
- LEFORT, C. (1986), *Essais sur le politique. XIX^e - XX^e siècles*, Seuil, Paris.
- LEON, J. et SOTO, R. (1995), « Structural Breaks and Long-Run Trends in Commodity Prices », *The World Bank Policy Research Working Papers*, n°1406.

- LEVINE, R. et RENELT, D. (1992), « A Sensitivity Analysis of Cross-Country Growth Regressions », *The American Economic Review*, vol.82.
- LEWIS, W. A. (1954), « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. 22.
- LOCOH, Th., LABOURIE-RACAPE, A. et TICHIT, Ch. (eds.) (1996), « Genre et Développement : des pistes à suivre », *Les documents et manuels du CEPED*, n°5, CEPED, Paris.
- LUCAS, R. E. (1988), « On The Mechanics of Economic Development », *Journal of Monetary Economics*, vol. 22.
- MAHALANOBIS, P. (1963), *The Approach of Operational Research Planning for India*, Asia Press, Bombay, India.
- MAHIEU, F. R. (1990), *Les fondements de la crise économique en Afrique*, L'Harmattan, Paris.
- MANIN, B. (1985), « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n°33.
- MARSHALL, A. (1920), *Principles of Economics*, 8^e édition, MacMillan, Londres, 1930.
- MARX, K. (1867), *Le Capital*, traduction française de J. Roy (1985), Flammarion, Paris.
- MAURO, P. (1995), « Corruption and Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol.110.
- McGILLIVRAY, M. (1994), « The impact of foreign aid on the fiscal behavior of Asian LDC Governments: a comment on Khan and Hoshino », *World Development*, vol.22.
- McGILLIVRAY, M et WHITE, H. (1993), « Measuring Development? The UNDP's Human Development Index », *Journal of International Development*, vol. 5.
- MILL, J. S. (1869), *The Subjection of Women*, 4^{ème} édition, Longmans, Green, Reader & Dyer, London, 1878.
- MINCER, J. (1962), « Labor Force Participation of Married Women », in *Aspects of Labor Economics*, National Bureau of Economic Research, Princeton University Press, Princeton.
- MINCER, J. (1974), *Schooling, Experience and Earnings*, Columbia University Press, New York.
- MINCER, J. et POLACHEK, S. (1974), « Family Investment in Human Capital: Earnings of Women », *Journal of Political Economy*, vol. 82.
- MIRRELES, J. (1971), « An Exploration in the Theory of Optimum Income Taxation », *Review of Economic Studies*, vol. 38.
- MORRISSON, Ch. (1996), *La Répartition des revenus*, Presses Universitaires de France, Collection Thémis, Paris.
- MOSLEY, P. (1996), « The failure of aid and adjustment policies in sub-saharan Africa: counter-examples and policy proposals », *Journal of African Economies*, vol. 5.
- MOSLEY, P. HARRIGAN, J et TOYE, J (1991), *Aid and Power*, vol.1, Routledge, Londres.
- MUSHKIN, S. (1962), « Health as an Investment », *Journal of Political Economy*, vol. 70.
- NAUDET, D. (1999), *Trouver des problèmes aux solutions. Vingt ans d'aide au Sahel*, OCDE, Paris
- NDULU, B. J. (1991), « Growth and Adjustment in Sub-Saharan Africa », in *Economic Reform in Sub-Saharan Africa*, Chibber, A. et Fischer, S. (eds.), Banque Mondiale, Washington, D. C.
- NELSON, J. (1993), « The Study of Choice or the Study of Provisioning? Gender and the Definition of Economics », in *Beyond Economic Man: Feminist Theory and Economics*, Ferber, J. et Nelson, J. (eds.), Chicago University Press, Chicago.
- NELSON, J. (1995), « Feminism and Economics », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9.
- NORTH, D. (1991), « Institutions », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5.
- OLSON, M. (1996), « Big Bills Left on the Sidewalk: Why Some Nations are Rich and Others Poor », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1987), « Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone », UN Treaty Series, n°26369, Montréal.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1993), *Annuaire Démographique 1992*, ONU, New York.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1995), *Les femmes dans le monde, 1995, des chiffres et des idées*, ONU, New York.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1999), *Rapport sur la Santé dans le monde 1999*, OMS, Genève.
- ORLÉAN, A. (1994), *Analyse économique des conventions*, Presses Universitaires de France, Paris.
- SERVEN, L. et SOLIMANO, A. (1992), « Economic Adjustment and Investment Performance in Developing Countries: The Experience of the 1980s », in *Adjustment Lending Revisited*, V. Corbo, V. Fischer, S. et Webb, S. B. (eds.), Banque Mondiale, Washington, D. C.
- PASSET, R. (1996), *L'économie et le vivant*, Paris, Economica.
- PEEMANS, J. P. (1996), « L'utopie globalitaire », *Nouveaux cahiers de l'IUED*, n°5.

- PERSSON, T. et TABELLINI, G. (1994), « Is Inequality Armful for Growth? », *The American Economic Review*, vol. 84.
- PETTY, W. (1676), «Political Arithmetic», in *The Economic Writings of Sir William Petty*, Vol. 1, Hull, C. (ed.), Cambridge University Press, Cambridge, 1899.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (1995), *Égalité sociologique entre les sexes et Développement humain : Rapport Mondial sur le Développement Humain dans le Monde 1995*, Economica, Paris.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (1997), *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997 : le développement Humain au service de l'éradication de la pauvreté*, Economica, Paris.
- PSACHAROPOLOUOS, G. (1994), « Returns to Investment in Education: A Global Update », *World Development*, vol. 22.
- PUTNAM, R. (1995), «Bowling Alone: America's declining Social Capital», *Journal of Democracy*, vol. 6.
- PUTNAM, R., LEONARDI, R. et NANETTI, R. (1993), *Making Democracy Work: Civic Tradition in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton.
- RAFFINOT, M. et MOISSERON, J.Y. (2000), *Dette et pauvreté*, Economica, Paris.
- RAMAUX, C. (1996), « Les asymétries et les conflits sont-ils solubles dans la cognition ? Une lecture critique des économies de la grandeur », *Economies et Sociétés, Débats*, série D.
- RAUCH, J. et EVANS, P. (1999), « Bureaucratic Structure and Bureaucratic Performance in Developing Countries », Working Paper n°99-06, Department of Economics, University of California, San Diego.
- RAVALLION, M. (1997), «Good and Bad Growth: The Human Development Reports», *World Development*, vol. 25.
- RAY, D. (1998), *Development Economics*, Princeton University Press, Princeton.
- REINHARDT, C. M. et WICKHAM, P. (1996), «Commodity Prices: Cyclical Weakness or Secular Decline?», *IMF Staff Papers*, vol. 41.
- REIS, E. (1988), «Bansfield's Amoral Familism Revisited: Implications of High Inequality structures for Civil Society», in *Real Civil Societies. Dilemmas of Institutionalization*, Alexander, J. C. (ed.), AIS, Sage.
- RICARDO, D. (1817), *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Traduction française de Constancio, P. et Fonteyraud, A. (1977), Flammarion, Paris.
- RIST, G. (ed.) (1994), *La culture otage du développement ?* L'Harmattan, EADI, Paris.
- RIST, G. (1996), *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences Po, Paris.
- ROBB, C. (1999), *Can the Poor Influence Policy? Participatory Poverty Assessments in the Developing World*, The World Bank, Washington, D. C.
- RODRIK, D. (1997), *Has globalization gone too far?*, Institute for International Economics, Washington.
- ROSENSTEIN-RODAN, P. R. (1943), « Problems of Industrialization of Eastern and Southeastern Europe », *The Economic Journal*, vol. 53.
- SACHS, I. (1980), *Stratégie de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions ouvrières, 1980
- SACHS, I. (1993), *L'écodeveloppement*, Paris, Syros.
- SACHS, J. (1998), « Making It Work », *The Economist*, numéro de 12 septembre 1999.
- SACHS, J., KREMER, M. et HAMOUDI, H. (1999), « The Case for a Vaccine Purchase Fund », *CID Policy Paper*, n°1, Harvard University, Cambridge, Massachusetts.
- SALA-I-MARTIN, X. (1997), « I Just Ran Two Million Regressions », *The American Economic Association Papers and Proceedings*, vol. 87.
- SAMUELSON, P. A. (1947), *Foundations of Economic Analysis*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts.
- SAMUELSON, P. A. (1954), « The Pure Theory of Public Expenditure », *Review of Economics and Statistics*, vol. 36.
- SANDLER, T. (1997), *Global Challenges: An Approach to Environmental, Political, and Economic Problems*, Cambridge University Press, Cambridge, England.
- SANDLER, T. (1998), «Global and Regional Public Goods: A Prognosis for Collective Action», *Fiscal Studies*, vol. 19.
- SERAGELDIN, I. (coord.) (1997), *Expanding the Measure of Wealth : Indicators of Eenvironmental Sustainable Development*, The World Bank, CSD.
- SCHULTZ, T. (1961), « Investment in Human Capital », *The American Economic Review*, vol. 51.
- SEN, A. K. (1981), *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*, Clarendon Press, Oxford, England.
- SEN, A. K. (1984), *Resources, Values, and Development*, Basil Blackwell, Oxford, England.

- SEN, A. K. (1999), *Development as Freedom*, Knopf, New York, Forthcoming.
- SINDZINGRE, A. (1998), « Crédibilité des États et économie politique des réformes en Afrique », *Economies et Sociétés*, série P.
- SIROËN, J. M. (2000), *La régionalisation de l'économie mondiale*, collection Repères, La Découverte, Paris.
- SMITH, A. (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Stahan and Cadel, London ; réédition in *The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith*, Campbell, T. Skinner, A. S., Oxford University Press, Oxford, England, 1976.
- SMOUTS, M. C. (1998), « La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale », in *Les nouvelles relations internationales ; pratiques et théories*, Smouts, M. C. (ed.), Presses de Sciences Po, Paris.
- SOLOW, R. (1956), « A Contribution to the Theory of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 70.
- STIGLITZ, J. E. (1989), « On the Economic Role of the State », in *Economic Role of the State*, A. Heertje (ed.), Basil Blackwell, Oxford, England.
- STIGLITZ, J. (1998), « Responding to economic crises: policy alternatives for equitable recovery and development », North-South Institute Seminar Ottawa, Canada, september 29.
- STIGLITZ, J. E. (1999), « Knowledge as A Global Public Good », document du 14/01/1999, disponible sur le site: www.worldbank.org/knowledge/chiefecon/stiglitz.htm.
- STRANGE, S. (1996), *The retreat of the State. The diffusion of power in the world economy*, Cambridge University press, Cambridge.
- TASSIN, E. (1992), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès*, n°10, Espaces publics, Traditions et Communautés.
- TASSIN, E. (1997), *Qu'est-ce qu'un sujet politique ? Remarques sur les notions d'identité et d'action*, Esprit, Paris.
- TAYLOR, L. (1979), *Macro Models for Developing Countries*, New York, Mc Graw Hill.
- TAYLOR, L. (1983), *Structuralist Macroeconomics*, New York Basic Books.
- TAYLOR, L. (1992), *Varieties of Stabilization Experience-Towards Sensible Macroeconomics in the Third World*, Oxford University Press, Clarendon Paperbacks, Oxford.
- TAYLOR, L. (1993), « The Rocky Road to Reform: Trade, Industrial, Financial, and Agricultural Strategies », *World Development*, vol. 21.
- TAYLOR, L. (1994), « Gap Models », *Journal of Development Economics*, vol. 45.
- TOYE, J. (1993), *Dilemmas development*, 2nd edition, Blackwell Publishers, Oxford.
- TUBIANA, L. (2000), *Environnement et développement, l'enjeu pour la France*, La documentation française.
- UNESCO (1994), *Annuaire Statistique de l'UNESCO 1993*, UNESCO, Paris.
- UNESCO (1995), *Statistiques sur l'analphabétisme des adultes ; résultats préliminaires des estimations et projections pour 1994*, UNESCO, Paris.
- VAN DE WALLE, N. (1999), « Aid's crisis of legitimacy: current proposals and future prospects », *African Affairs*, n°98.
- VAN DE WALLE, N. et JOHNSTON, T. (1999), *Repenser l'aide à l'Afrique*, Karthala, Paris.
- VAN WIJNBERGEN, S. (1983a), « Credit Policy, Inflation and Growth in a Financially Repressed Economy », *Journal of Development Economics*, vol. 13.
- VAN WIJNBERGEN, S. (1983b), « Interest Rate Management in LDCs », *Journal of Monetary Economics*, vol. 12.
- VAN WIJNBERGEN, S. (1984), « The Dutch Disease: A Disease After All ? », *The Economic Journal* (mars).
- VAN WIJNBERGEN, S. (1985), « Macro-economic Effects of changes in Bank Interest Rates: Simulation Results for South Korea », *Journal of Development Economics*, vol. 18.
- VAN WIJNBERGEN, S. (1986), « Exchange Rate Management and Stabilization Policies in Developing Countries », *Journal of Development Economics*, vol. 23.
- VAN WIJNBERGEN, S. (1988), « Monopolistic Competition, Credibility and the Output Costs of Disinflationary Programs », *Journal of Development Economics*, vol. 29.
- VAN WIJNBERGEN, S. (1991), « Fiscal Deficits, Exchange Rate Crises, and Inflation », *Review of Economic Studies*, vol. 58.
- VEBLEN, T. (1899), *The Theory of the Leisure Class*, McMillan, New York. Traduction française, *La théorie de la classe de loisir*, Gallimard, Paris, 1970.
- WALZER, M. (1997), *Pluralisme et démocratie*, Esprit, Paris.
- WEBER, M. (1951), *The Religions of China: Confucianism and Taoism*, The Free Press, Glencoe, Illinois.

- WEBER, M. (1964), *L'éthique protestante du capitalisme*, Plon, Paris.
- WILLIAMSON, J. (1990), « What Washington Means by Policy Reform », in *Latin American Adjustment: How Much Has Happened ?*, Williamson, J. (ed.), Institute for International Economics, Washington, D. C.
- WILLIAMSON, O. E. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, The Free Press, New York.
- WOLFELSPERGER, A. (1995), *Economie Publique*, Presses Universitaires de France, Collection Thémis, Paris.
- WOLFENSOHN, J. D. (1996), « Annual Meetings Address », document disponible sur le site de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/html/extdr/extme/jdwams96.htm.
- WOOLCOCK, M. (1999), «Managing Risks, Shocks and Opportunities in Developing countries: The Role of Social Capital», in *Dimensions of Development*, Ranis. G (ed.), New Haven, Yale Center for International and Area Studies.
- YABUKI, N. et AKIYAMA, T. (1996), «Is Commodity-Dependence Pessimism Justified ?», The World Bank Policy Research Working Papers, n°1600.

Liste des acronymes utilisés

AGETIP : Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (Sénégal).
ALENA : Accord de libre échange nord-américain.
ASEAN : Association des nations du sud est asiatique.
ASS : Afrique sub-saharienne.
C3ED : Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement.
CAD : Comité d'aide au développement.
CDI : Cadre de développement intégré.
CEAN : Centre d'études de l'Afrique noire.
CEAO : Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.
CED : Centre d'économie du développement.
CEMS : Centre d'étude des mouvements sociaux.
CEPREMAP : Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquée à la planification.
CERDI : Centre d'études et de recherches sur le développement international.
CERED : Centre d'études et de recherches en économie du développement.
CERI : Centre d'études et de recherches internationales.
CILSS : Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel.
CIRAD : Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement.
CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
CNUCED : Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement.
COI : Commission de l'océan indien.
DG : Direction générale.
DIAL : Développement et insertion internationale.
EHESS : Ecole des hautes études en sciences sociales.
ENS : École normale supérieure.
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FASR : Facilité d'ajustement structurel renforcée.
FED : Fonds européen de développement.
FMN : Firmes multinationales.
GAMMAP : Groupe d'analyses des marchés des matières premières.
GATT : General agreement on tariffs and trade.
GEMDEV : GIS – Groupement d'intérêt scientifique – économie mondiale, tiers monde et développement.
IDE : Investissement (s) direct (s) à l'étranger.
IDH : Indicateur de développement humain.
ILH : Indicateur de liberté humaine.
ILP : Indicateur de liberté politique.
INRA : Institut national de recherche agronomique.
IPC : Indicateur de pénurie de capacité.
IPH : Indicateur de pauvreté humaine.
IRD : Institut de recherche pour le développement (ex ORSTOM, France).
ISDH : Indicateur sexospécifique du développement humain.
MERCOSUR : Marché commun du cône sud.
NPI : Nouveaux pays industrialisés.
OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique.
OMC : Organisation mondiale du commerce.
ONG : Organisations non gouvernementales.
PMA : Pays les moins avancés.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.
PPTE : Pays pauvres très endettés.
PQLI : Physical quality of life index.
PVD : Pays en voie de développement.
UDEAC : Union douanière et économique des états d'Afrique centrale.
UE : Union européenne.
UE-ACP : Union européenne-Afrique Caraïbes Pacifique.
UEMOA : Union économique et monétaire Ouest africaine.
UNRISD : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
VAN : Valeur actualisée nette.

- Compétitivité du cacao africain.
Analyse du marché mondial et des principaux producteurs. 1990.
- La compétitivité des bois d'œuvre africains. 1993.
- La compétitivité des cafés africains. 1993.
- Les systèmes d'épargne et de crédit décentralisés. 1994.
- La compétitivité de la filière textile en Afrique subsaharienne. 1995.
- Le secteur pharmaceutique commercial privé en Afrique. 1996.
- Compétitivité de la pêche maritime en Afrique. 1997.
- Le recouvrement des coûts dans le secteur de la santé. Bilan et perspectives. 1999.
- Un bilan de la prospective africaine. 2000.
 - Volume 1 : Synthèse (92 p.)
 - Volume 2 : Annexes (356 p.)
- Migrations et développement en Afrique de l'Ouest. Étude prospective à l'horizon 2015. 2000.
 - Volume 1 : Rapport final (64 p.)
 - Volume 2 : Rapport final et démarche méthodologique (264 p.).

